



Caisse d'Allocations Familiales
de la Savoie



Conseil Général
de la Savoie

DIRECTION
DE LA VIE SOCIALE



Union Départementale des
Associations Familiales de
Savoie

Résultats de l'enquête

Les familles face à la pauvreté en Savoie :
L'impact de la pauvreté sur la vie familiale et sociale

Observatoire de la Famille

Décembre 2006

SOMMAIRE

OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	4
METHODOLOGIE DE L'ETUDE	6
I. QUELLES PAUVRETES EN SAVOIE ?	9
1.1) QUELLES SONT LES FAMILLES CONCERNEES PAR LA PAUVRETE MONETAIRE RELATIVE ?.....	9
1.1.1) Un risque plus élevé pour les femmes.....	10
1.1.2) Les familles monoparentales plus vulnérables	11
1.1.3) Des familles avec deux enfants ou plus.....	12
1.1.4) La pauvreté synonyme de chômage et d'emploi précaire ?	14
1.1.5) Le diplôme comme rempart contre la pauvreté.....	18
1.1.6) Une sur représentation des personnes d'origine étrangère ?	19
1.1.7) Des familles plus souvent locataires.....	20
1.1.8) Un phénomène plutôt urbain	22
1.1.9) Une pauvreté persistante	24
1.1.10) Les ménages pauvres plus enclins au surendettement	25
1.1.11) L'aide alimentaire indispensable.....	27
1.2) LES AUTRES FORMES DE PAUVRETE.....	28
1.2.1) Les familles en situation de pauvreté administrative (ou institutionnelle)	28
1.2.2) Les familles en situation de pauvreté en conditions de vie (ou pauvreté existentielle) .	30
1.2.2.1) <i>Restrictions de consommation</i>	31
1.2.2.2) <i>Difficultés financières</i>	32
1.2.2.3) <i>Manques en biens d'équipement</i>	32
1.2.2.4) <i>Difficultés liées au logement</i>	33
1.2.3) Les familles en situation de pauvreté subjective	35
1.2.4) Les travailleurs pauvres	38
1.2.5) Recouvrement des différentes formes de la pauvreté.....	41
II. IMPACT DE LA PAUVRETE MONETAIRE SUR LA PARENTALITE ET LA VIE SOCIALE	43
2.1) EDUCATION ET PARENTALITE.....	43
2.1.1) La pauvreté monétaire comme frein au projet parental.....	43
2.1.2) La pauvreté monétaire semble fragiliser l'autorité parentale.....	45
2.1.3) La pauvreté monétaire restreignant l'accès à la culture et aux loisirs des enfants ?	48

2.2) MODES DE GARDE ET SCOLARITE DES ENFANTS	49
2.2.1) Des contraintes supplémentaires pour la garde des enfants	49
2.2.2) Des parents relativement présents dans la scolarité de leurs enfants	51
2.2.3) Des enfants qui réussissent moins bien à l'école ?	52
2.3) VIE SOCIALE	54
2.3.1) Des personnes isolées	54
2.3.2) La famille, premier lieu de solidarité pour les ménages pauvres.....	57
2.3.3) L'information sur les droits semble limitée	59
III. TYPOLOGIE DE LA POPULATION "PAUVRE" EN SAVOIE	62
CONCLUSION	72
TABLE DES MATIERES DES GRAPHIQUES	74
BIBLIOGRAPHIE	77
ANNEXE : QUESTIONNAIRE	79

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Objet de la Conférence de la Famille 2005, le **thème de la pauvreté** a été retenu par l'Observatoire de la Famille de la Savoie pour sa nouvelle enquête, avec pour finalité la mise à jour des besoins des personnes en situation de pauvreté en Savoie afin d'adapter au mieux les dispositifs sociaux locaux existants.

Il n'existe aujourd'hui **aucune définition unique et consensuelle de la pauvreté** de la part des économistes, des sociologues, des Pouvoirs Publics... L'Union Européenne définit les personnes pauvres comme « *les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent* ». Cette définition soulève bien le caractère multidimensionnel de la pauvreté, et illustre le fait qu'elle ne se restreint pas à un aspect purement monétaire, et qu'elle peut, donc, être abordée selon différents concepts.

Ainsi, dans un premier temps, l'objectif de cette étude est d'**apporter une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté et des familles « pauvres » en Savoie**, actuellement aucune enquête n'ayant été menée sur les différentes notions de pauvreté au niveau local. Plus spécifiquement, cette étude s'attarde sur **l'impact de la pauvreté sur la vie de famille à travers la parentalité, l'éducation des enfants, la vie sociale, les modes de garde, et la connaissance des dispositifs d'aide départementaux**. Si les conséquences de la pauvreté sur le logement, la santé, la situation financière et l'activité professionnelle ont largement été identifiées dans de nombreux travaux, peu d'études ont abordé le thème des relations entre la pauvreté et la vie de famille.

Aucune source statistique accessible ne permet de connaître avec précision l'ensemble des ressources monétaires de la population savoyarde. C'est pourquoi, le phénomène de la pauvreté sera traité, dans cette étude, sous le couvert **des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie (CAF) « à bas revenus »**¹, ayant au moins un enfant à charge², ce qui correspond à la notion de pauvreté monétaire relative décrite dans la suite du rapport. A noter qu'en Savoie, près de la moitié des allocataires à bas revenus ont au moins un enfant à charge, au sens des prestations familiales.

¹ Cf. Définitions de la CAF p 8

² Idem

Par conséquent, en partenariat avec la CAF de la Savoie, 2 000 allocataires identifiés comme étant à bas revenus ont été sélectionnés par tirage aléatoire, et un questionnaire leur a été adressé, selon les règles édictées par la CNIL. La thématique de la pauvreté a fortement sensibilisé et mobilisé les allocataires savoyards en situation de pauvreté puisque le taux de retours avoisine 28%. Ainsi, les résultats présentés se basent sur **560 questionnaires remplis par les allocataires à « bas revenus »**.

⇒ Echantillonnage

... La population de référence

La population de référence pour l'enquête sur la pauvreté est l'ensemble des allocataires de la CAF de la Savoie identifiés comme étant à « bas revenus », soit disposant d'un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 739 €, seuil de pauvreté pour l'année 2005. Dans un souci d'adéquation avec l'étude de l'impact de la pauvreté sur la parentalité, l'échantillon théorique a été restreint aux allocataires à « bas revenus » ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales.

... Les critères de sélection de l'échantillon

Ainsi, 2 000 allocataires situés en dessous du seuil de bas revenus ont été sélectionnés de manière aléatoire, sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2005. Afin de favoriser la représentativité de l'échantillon, les allocataires à « bas revenus » ont été tirés au sort en respectant la répartition par :

- ▶ Arrondissement de résidence : Chambéry / Albertville / St Jean de Maurienne,
- ▶ Tranche de revenus par unité de consommation : moins de 500 € / de 501 € à 600 € / de 601 € à 680 € / et de 681 € à 738 €.

... Le retour des questionnaires

Un questionnaire leur a été administré par courrier, dans le respect des principes requis par la CNIL. Sur les 2 000 questionnaires envoyés, 560 ont été retournés à l'Observatoire de la Famille, correspondant à **un taux de réponses proche de 28%**.

⇒ Représentativité et redressement

L'ensemble des 560 questionnaires retournés par les allocataires à « bas revenus » a donné lieu à une première lecture des principales caractéristiques des répondants. Et, la représentativité de l'échantillon obtenu a été vérifiée à partir de quatre critères à disposition :

- ▶ La tranche de revenus par unité de consommation : moins de 500 € / de 501 € à 600 € / de 601 € à 680 € / et de 681 € à 738 €,
- ▶ L'arrondissement de résidence : Chambéry / Albertville / St Jean de Maurienne,
- ▶ Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales : un enfant / deux enfants / trois enfants ou plus,
- ▶ La situation familiale : famille monoparentale / famille biparentale.

L'échantillon des allocataires en situation de pauvreté à disposition s'avère représentatif de l'ensemble des allocataires à « bas revenus » de la Savoie, ayant au moins un enfant à charge, au regard des quatre critères considérés précédemment. De ce fait, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de redressement statistique.

Cependant, la population des allocataires à « bas revenus » n'est pas représentative de l'ensemble de la population pauvre. Sont notamment exclues toutes les personnes en grande marginalité, et de manière générale, toutes les personnes en situation de pauvreté ne faisant pas valoir leurs droits auprès des CAF. Ainsi, les résultats de cette étude ne peuvent pas être étendus à l'ensemble de la population pauvre savoyarde, mais donnent tout de même une image proche de la réalité des situations de pauvreté en Savoie.

⇒ **Le traitement statistique**

Les différents traitements statistiques réalisés ont été effectués sur la base des répondants à chaque question, sans tenir compte des non-réponses pour le calcul des pourcentages. Celles-ci ne dépassent pas, en général, plus de 5% du nombre total de répondants. Lorsque le nombre de non-répondants est plus élevé, ce fait est mentionné dans les commentaires du rapport.

Par ailleurs, une typologie a été réalisée, de manière à identifier les différentes origines des situations de pauvreté. Cette typologie est construite à partir de la méthode des « moyennes mobiles ».

Au regard des nombreuses annotations, inscrites sur les questionnaires par les allocataires à « bas revenus » interrogés, quelques unes ont été insérées dans les commentaires du rapport, permettant d'illustrer de manière plus vivante certains constats statistiques.

⇒ **Définitions de l'INSEE**

L'Observatoire de la Famille a opté pour les définitions statistiques de l'INSEE, généralement utilisées dans la majorité des enquêtes, de manière à faciliter les comparaisons.

Le seuil de bas revenus généralement admis est égal à la demi médiane du revenu disponible avant impôts, hors étudiants et personnes âgées de plus de 65 ans. Il est calculé par l'Insee à partir de l'enquête « Budget de Famille » réalisée tous les cinq ans. Il est actualisé annuellement à partir des données de la comptabilité nationale. En 2003, le seuil de bas revenus calculé par l'Insee est de 635€ pour une personne seule, 839€ pour une famille monoparentale avec un enfant, et 1 161€ pour un couple avec un enfant. En 2005, ce seuil est de 739€ par unité de consommation.

La médiane du revenu est un indicateur statistique qui partage la population en deux groupes. La moitié dispose d'un revenu inférieur à cette valeur, et l'autre moitié possède un revenu supérieur à cette valeur. La médiane permet ainsi de mesurer le niveau central des revenus sans être affecté par les quelques très hauts revenus, contrairement à la moyenne.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les CSG (Contribution sociale généralisée) et CRDS (Contribution à la réduction de la dette sociale). Le revenu disponible par unité de consommation représente le niveau de vie des ménages.

Par convention, **le nombre d'unités de consommation** d'un «ménage fiscal» est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3. Les fichiers des CAF utilisent une échelle légèrement différente : à la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour une famille monoparentale.

Le surpeuplement d'un logement est déterminé en fonction de l'adéquation entre le nombre de pièces et le nombre de personnes qui y habitent. On compte une pièce pour le ménage, une pièce par personne composant le ménage et une pièce pour deux personnes si elles sont du même sexe ou si elles ont moins de 7 ans. Si le nombre de pièces ainsi défini est supérieur au nombre de pièces effectivement présentes dans le logement, alors le logement est considéré comme surpeuplé.

Les chômeurs de catégorie 1 rassemblent toutes les personnes sans emploi recherchant un emploi à temps plein.

Une personne **inactive** est une personne qui n'a ni occupé d'emploi, ni été à la recherche d'un emploi au cours des douze derniers mois.

Une personne est en situation d'**isolement relationnel** lorsqu'elle a eu moins de quatre contacts, par visite ou par téléphone, avec de la famille ou des amis, au cours des sept derniers jours.

⇒ Définitions de la CAF

L'étude de la pauvreté étant abordée sous le couvert des allocataires à « bas revenus », certaines définitions utilisées par la Caisse d'Allocations Familiales sont à préciser.

Les allocataires à « bas revenus » sont les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit inférieur à la demi médiane du revenu médian par unité de consommation. Ne sont pas pris en compte les étudiants, les allocataires âgés de plus de 65 ans ou dont le conjoint a plus de 65 ans, les allocataires des régimes spéciaux, et les allocataires vivant dans un ménage non ordinaire (ex : hospitalisés). Rappelons que les CAF utilisent une échelle légèrement différente pour le calcul du nombre d'unités de consommation et rajoutent 0,2 pour les familles monoparentales.

Au sens des CAF, **un enfant est considéré à charge** jusqu'à l'âge de 20 ans, selon la législation des prestations familiales.

⇒ Agrément CNIL

La démarche de l'Observatoire de la Famille est validée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La réponse des personnes sollicitées dans ce cadre reste facultative. Par ailleurs, l'Observatoire est le seul destinataire des données recueillies, et en garantit la confidentialité absolue. Enfin, les répondants détiennent un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

I. QUELLES PAUVRETES EN SAVOIE ?

Il existe plusieurs notions permettant d'aborder le thème de la pauvreté. La notion généralement la plus utilisée est celle de la pauvreté monétaire relative. Toutefois, la pauvreté ne se limite pas uniquement à un aspect financier. Phénomène multidimensionnel, résultant du cumul de plusieurs handicaps, les situations de pauvreté sont parfois complexes. Ainsi, la pauvreté peut également être appréhendée par la dépendance face aux institutions d'aide (bénéficiaires de minima sociaux), par des conditions de vie dégradées (restrictions de consommation, carences en biens d'équipement durables, surpeuplement du logement...), ou encore par le ressenti de ces personnes face à leur situation financière. Il est indispensable de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions afin de décrire au mieux la réalité de la pauvreté en Savoie.

1.1) Quelles sont les familles concernées par la pauvreté monétaire relative ?

L'observation des situations de pauvreté monétaire relative en Savoie implique le recours à un seuil de ressources jugé comme un minimum vital. Le seuil de pauvreté³ généralement admis est celui calculé par l'Insee, à savoir la demi médiane du revenu disponible par unité de consommation⁴ des ménages.

Cette approche présente certaines limites liées à la variabilité de l'évaluation de la pauvreté en fonction du seuil choisi, et à la non prise en compte des fluctuations géographiques du pouvoir d'achat. En effet, au niveau européen, le seuil de pauvreté est fixé à 60% de la médiane des revenus, et non pas à 50% comme en France, conduisant à une estimation du nombre de personnes pauvres variant du simple au double⁵. Par ailleurs, un ménage dont le revenu par unité de consommation est supérieur de quelques euros au seuil de pauvreté ne sera pas considéré comme pauvre. Pourtant, il se trouve certainement dans une situation aussi précaire que le ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur de quelques euros au seuil. Enfin, le seuil de pauvreté étant identique pour l'ensemble du territoire, il n'est pas tenu compte des disparités géographiques du coût de la vie. A revenu identique, le pouvoir d'achat ne sera pas le même à Paris qu'en province.

³ Cf. Définitions de l'INSEE p 7

⁴ Idem

⁵ En 2002, la France comptait 1,5 millions de personnes pauvres au seuil de 50% de la médiane, et 3 millions de personnes pauvres au seuil de 60% de la médiane.

Malgré ces quelques lacunes, cette approche est celle la plus employée, et celle utilisée dans cette étude pour apporter une meilleure connaissance des situations de pauvreté à l'échelle du département de la Savoie.

Quelques précisions...

Selon l'INSEE, en 2003, la France comptait **1,6 millions de ménages pauvres** en termes monétaires, soit **3,7 millions de personnes pauvres**. Cela représentait 6,3% de la population.

La CNAF identifiait, pour sa part, un tiers d'allocataires à bas revenus en 2000. Cela représentait **2,7 millions d'allocataires**, soit une population couverte d'au moins **6 millions de personnes**.

A l'échelon de la région Rhône Alpes, 235 658 allocataires à « bas revenus » ont été identifiés au 31 décembre 2004, correspondant à une population couverte de 554 099 personnes. Le nombre d'allocataires en dessous du seuil de bas revenus est en hausse de 5,6% par rapport à 2003 en Rhône Alpes.

Au niveau du département de la Savoie, au 31 décembre 2004, la CAF comptait **13 168 allocataires à bas revenus**, correspondant à un total de **30 472 personnes couvertes**. Ce chiffre est en progression de 3% par rapport à 2003, alors que le nombre d'allocataires n'augmente que de 0,3%. Ainsi, la pauvreté semble progresser en Savoie. Au final, c'est près de 21% des allocataires de la CAF qui sont situés en dessous du seuil de bas revenus. A noter que la Savoie est le département de la région Rhône Alpes accusant la plus faible hausse de la pauvreté.

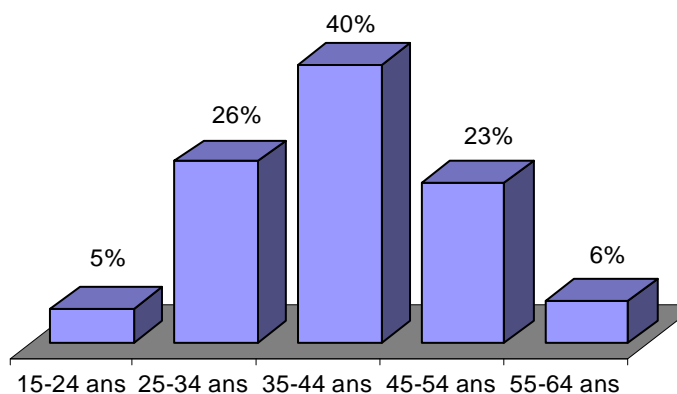
Au regard de nombreuses études, les principales caractéristiques des personnes en situation de pauvreté monétaire ont amplement été explorées. Ainsi, il n'est pas singulier d'observer, qu'en Savoie, les personnes pauvres constituent souvent des familles monoparentales, avec des femmes seules à leur tête, des familles nombreuses, qu'elles sont faiblement diplômées, et rencontrent souvent la précarité et l'instabilité dans le travail. En revanche, il est plus alarmant de constater que la précarité économique s'installe parfois malgré une situation professionnelle stable, qu'elle peut s'établir dans une famille où les deux conjoints ont occupé un emploi.

1.1.1) Un risque plus élevé pour les femmes

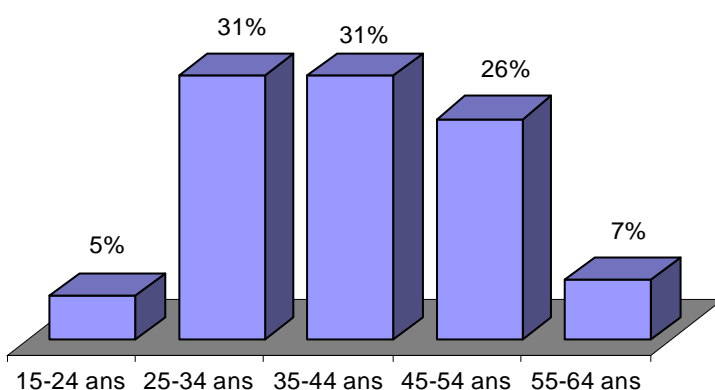
La pauvreté monétaire touche plus spécifiquement les femmes ; 85% des allocataires à « bas revenus » sont des femmes.

Contrairement aux résultats d'autres études selon lesquels la pauvreté monétaire touche à la fois les personnes les plus jeunes et les personnes les plus âgées, les allocataires interrogés sont majoritairement âgés de 35 ans à 44 ans (40 %). Les conjoints des allocataires vivant en couple sont principalement âgés de 25 ans à 34 ans (31 %) et de 35 ans à 44 ans (31 %). Par ailleurs, les hommes allocataires situés en dessous du seuil de bas revenus paraissent être un peu plus âgés que les femmes. Près de 47 % d'entre eux ont plus de 45 ans contre un quart des femmes seulement (26 %).

Graphique 1: Quel âge avez-vous?



Graphique 2 : Quel âge a votre conjoint ?



Quelques précisions...

Selon l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), le taux de pauvreté des femmes est de 12,6 %, contre 11,8 % pour les hommes. La sur représentation des femmes parmi les personnes pauvres est liée à un phénomène structurel. D'une part, la pauvreté touche de nombreuses familles monoparentales, avec souvent des femmes à leur tête. D'autre part, les conditions de travail des femmes sont moins favorables. Elles travaillent plus souvent à temps partiel, détiennent les bas salaires, associés à des écarts de salaires persistants entre hommes et femmes à poste de travail égal.

« Rapport de l'ONPES 2005-2006 »

D'après une étude de la DRASS, 30% des allocataires de moins de 30 ans sont touchés par la pauvreté.

« Un regard sur la pauvreté en Rhône-Alpes », Note de conjoncture sociale n°6, DRASS, novembre 2004

En 2001, les allocataires à bas revenus étaient plus souvent âgés de 15-25 ans et 50-65 ans.

« La population allocataire à bas revenus », Dossier d'études n°23, CNAF, 2001

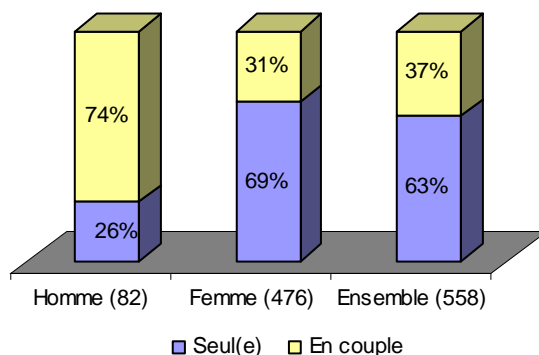
1.1.2) Les familles monoparentales plus vulnérables

Les familles monoparentales semblent plus vulnérables face à la pauvreté. En effet, près de 63% des allocataires à « bas revenus » sont des parents isolés, sachant que la CAF de la Savoie compte environ 13% de familles monoparentales parmi l'ensemble de ses allocataires⁶. **La quasi-totalité des familles monoparentales ont des femmes à leur tête (94%).** (« *Faisant partie de ces millions de familles monoparentales en France, il est clair que la pauvreté s'installe peu à peu dans notre foyer, et c'est malheureusement trop souvent les enfants qui en pâtissent.* »). Ainsi, le fait de vivre en couple pourrait contribuer à la réduction du risque de pauvreté monétaire des familles.

⁶ Cf. « Personnes seules et fragilités sociales en Rhône Alpes », Note de Conjoncture Sociale n°9, DRASS Rhône Alpes, 1^{er} semestre 2006

Parmi les 37 % d'allocataires pauvres monétairement et vivant en couple, près de 72 % sont mariés ou pacsés. Par ailleurs, on dénombre 18 % de familles recomposées.

Graphique 3 : Situation familiale en fonction du sexe des allocataires à « bas revenus »



Quelques précisions...

D'après l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, en 2000, 14 % des familles monoparentales sont touchées par la pauvreté, contre 7% parmi les couples.

« Rapport de l'ONPES 2000 »

Selon la CNAF, 55 % des allocataires à bas revenus sont des familles monoparentales, et 18 % sont des couples avec enfants à charge.

« Les familles monoparentales et la précarité », Recherches et Prévisions n°79, CNAF, mars 2005

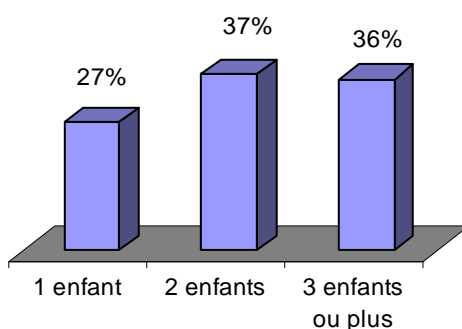
Une étude de la CAF en 2004, souligne qu'aux Etats-Unis, les personnes non pauvres sont deux fois plus souvent mariées que les pauvres. La pauvreté des familles pourrait être diminuée de trois quart si les pauvres terminaient leurs études secondaires, travaillaient à temps plein, se mariaient et n'avaient pas plus de deux enfants.

« Lutter contre la pauvreté par le travail et le mariage », Horizon 2015 n°6, CNAF, décembre 2004

1.1.3) Des familles avec deux enfants ou plus

Les allocataires situés en dessous du seuil de pauvreté ont généralement au moins deux enfants à charge (73 %). Les familles ont en moyenne 2,4 enfants. Par ailleurs, on dénombre environ un tiers de familles nombreuses (36 %), c'est-à-dire avec trois enfants ou plus.

Graphique 4 : Combien d'enfants avez-vous ?



Les familles monoparentales ont un nombre d'enfants significativement inférieur à celui des personnes qui vivent en couple. **Les monoparents ont plus souvent un enfant unique (32 %) et inversement, les couples constituent plus fréquemment des familles nombreuses (40 %).**

Quelques précisions...

D'après l'INSEE, en 2003, la pauvreté concerne plus spécifiquement les familles nombreuses : on trouve deux fois plus d'enfants pauvres parmi les familles d'au moins trois enfants que parmi les familles ayant un seul enfant.

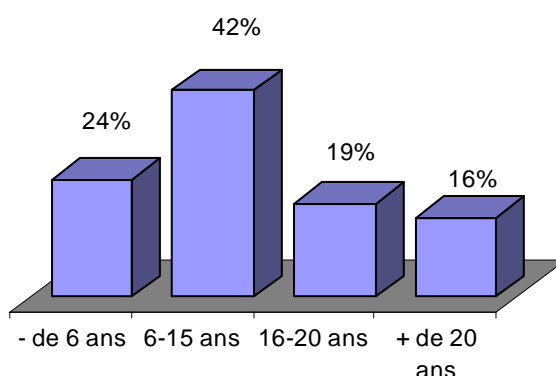
« La pauvreté chez les enfants », INSEE Première n°896, avril 2003

D'après la DREES, en 2002, 47 % des enfants pauvres vivent dans une famille nombreuse (contre 34 % de l'ensemble des enfants). Ce résultat est conforté par le rapport du CERC en 2004 qui souligne que le risque pour un enfant d'être pauvre est plus élevé dans les familles monoparentales, et les couples avec quatre enfants et plus.

« Les enfants pauvres en France », Rapport CERC n°4, 2004 et « Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe », Etudes et résultats n°201, DREES, novembre 2002

Au regard du nombre d'enfants des allocataires à « bas revenus » en Savoie, dans cette étude **1 330 enfants sont confrontés à la pauvreté monétaire**. Près d'un quart de ces « enfants pauvres » sont en bas âge (24 %), la majorité est âgée de 6 à 15 ans (42 %), et 35 % ont plus de 16 ans. De nombreuses études soulignent le fait que la pauvreté revêt un caractère « héréditaire » et tend à se transmettre de générations en générations. Un enfant dont les parents sont pauvres a plus de risque d'être lui-même pauvre à l'âge adulte.

Graphique 5 : Répartition de l'âge des enfants des allocataires à « bas revenus »



Dans la quasi-totalité des cas, les enfants âgés de moins de 25 ans vivent au domicile parental (98 %). Seule une minorité d'entre eux vit dans un internat scolaire la semaine (4 %), dans une famille d'accueil (1 %), dans un internat éducatif (1 %), ou chez quelqu'un d'autre (8%), le plus souvent l'autre parent en cas de séparation, ou alors dans leur propre logement lorsque les enfants sont devenus autonomes.

Quelques précisions...

En 1999, la France comptait près **d'un million d'enfants pauvres**, avec un taux de pauvreté nettement supérieur à celui des adultes (7,8 % contre 6,5 % pour les adultes).

« *Les enfants pauvres en France* », *Rapport du CERC n°4, 2004*

En 2003, 5 % des enfants de moins de quatre ans sont pauvres contre plus de 10 % après treize ans.

« *La pauvreté chez les enfants* », *INSEE Première n°896, avril 2003*

Une étude américaine a montré que le risque des enfants pauvres de rencontrer des difficultés d'apprentissage est 1,4 fois supérieur à celui des enfants non pauvres, 1,3 fois concernant la rencontre de problèmes psychologiques ou de comportement rapportés par les parents, 3,1 fois en ce qui concerne les grossesses adolescentes, 6,8 fois pour ce qui relève du risque de signalement administratif de maltraitance ou de négligence, et 2,2 fois d'expérimenter la criminalité.

« *Quel avenir pour les enfants des familles défavorisées ? L'apport des travaux américains* », *Recherches et prévisions n°79, CNAF, mars 2005*

Il existe différentes théories pour expliquer les relations de causalité entre la pauvreté des parents et celle des enfants à l'âge adulte :

- On parle souvent de la théorie du *capital humain* : La situation économique d'un individu résulte de l'héritage biologique et culturel que ses parents lui ont transmis, et des investissements en capital qu'ils ont fait sur lui. Les parents investissent dans leurs enfants, à la fois en temps et en argent par le biais de l'éducation, des soins qu'ils leur offrent. Le niveau de cet investissement va dépendre du niveau de ressources des parents, et par conséquent, est moindre pour les familles pauvres.

- Par opposition à la théorie du capital humain, on trouve *la théorie des ressources non économiques*. La pauvreté des parents se répercute sur la pauvreté de leurs enfants en grandissant en raison de facteurs non économiques tels que le manque de formation des parents, les ruptures familiales, les problèmes de santé, le jeune âge de la mère à la naissance de l'enfant...

- Une troisième théorie met l'accent *sur le stress que provoquent chez les parents leurs conditions économiques difficiles (ou théorie du « bon parent »)*. Ce stress peut provoquer un comportement parental inadéquat (trop dur, trop laxiste..) qui peut perturber le développement social de l'enfant, et les démotive dans leurs études.

- La quatrième théorie insiste sur *le rôle de modèle des parents*. Les parents à bas revenus seraient plus enclins à développer des valeurs, des normes et attitudes qui en font de mauvais modèles pour les enfants. Ils développent des attitudes défaitistes ou cyniques par rapport au travail, et transmettent à leurs enfants ces valeurs déviantes.

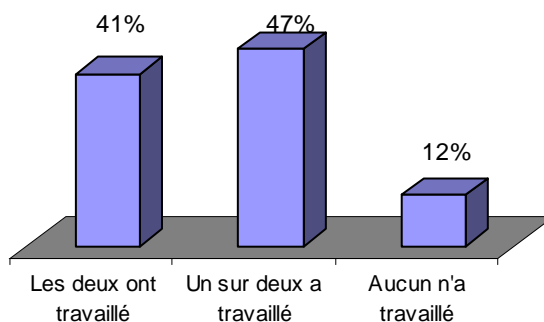
- La dernière théorie considère *l'environnement comme une cause structurelle de l'enfermement dans la pauvreté*. L'état du marché du travail, les changements démographiques, la discrimination raciale sont autant de facteurs qui influencent le phénomène de la pauvreté.

« *Etude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaine et britannique* », *Les Papiers du CERC n°2003-01, juill et 2003*

1.1.4) La pauvreté synonyme de chômage et d'emploi précaire ?

L'inactivité professionnelle touche 34 % des allocataires à « bas revenus », et 31 % des conjoints pour les personnes vivant en couple. Au sein des couples, dans la majorité des cas, au moins un des deux conjoints ne travaillent pas (47 %), voire les deux (12 %). Parmi les personnes n'ayant pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois, 36 % n'ont pas perçu d'indemnités chômage. Il s'agit sans doute de personnes n'ayant jamais travaillé, ou pas assez pour ouvrir des droits à l'assurance chômage.

Graphique 6 : Exercice d'une activité professionnelle dans le couple au cours des douze derniers mois

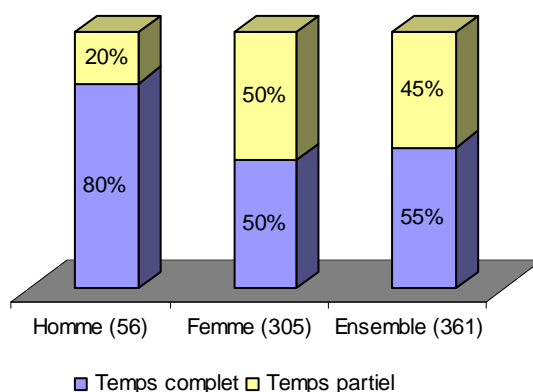


Les allocataires ayant travaillé au cours des douze derniers mois ont occupé un emploi pendant 8,9 mois en moyenne. **L'activité professionnelle est plus fréquente chez les personnes vivant seules (66 %), que chez les couples (34 %)**, nécessité oblige pour qu'il rentre au moins une source de revenu dans le foyer.

D'autre part, **37 % des allocataires ayant travaillé ont occupé un emploi précaire (Contrat à Durée Déterminé, travail intérimaire, stage...)**, un peu plus d'un tiers a effectué des horaires de travail décalés tels que l'ouverture ou la fermeture de magasins, le travail de nuit... (35 %), et près de la moitié a travaillé à temps partiel (46 %) (*« je dois beaucoup travailler, accepter les horaires et les emplois cumulés »*). Par ailleurs, concernant les personnes vivant en couple, dans 50 % des cas, au moins un des deux conjoints a travaillé à temps partiel, et/ou a effectué des horaires de travail décalés, et pour 19 % des couples, les deux conjoints ont travaillé sous un contrat de travail précaire.

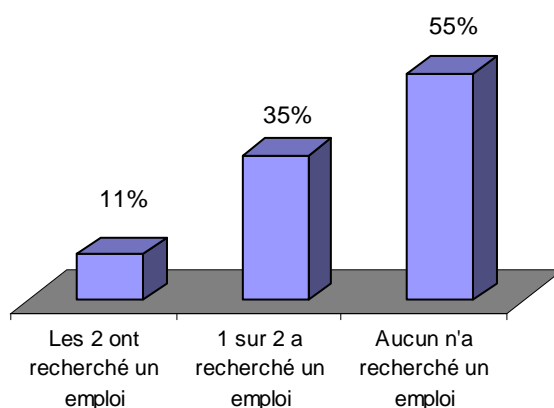
Le travail à temps partiel concerne plus particulièrement les femmes : la moitié des femmes ayant travaillé au cours des douze derniers mois ont occupé un emploi à temps partiel contre seulement 20 % des hommes.

Graphique 7 : Temps de travail en fonction du sexe des allocataires à « bas revenus »



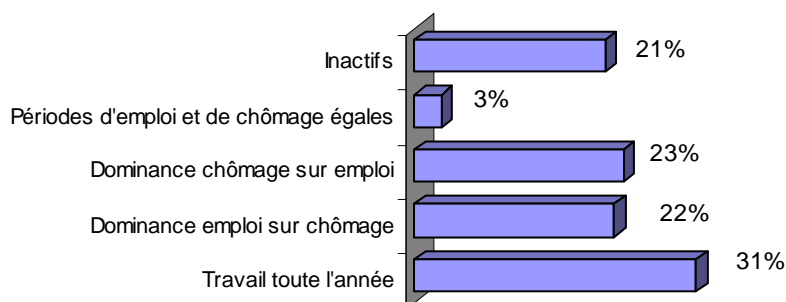
39 % des allocataires « pauvres » ont été à la recherche d'un emploi au cours des douze derniers mois, pendant une durée moyenne de 7,3 mois. La recherche d'un travail concerne également un quart des conjoints des personnes vivant en couple. Ainsi, pour 50 % des couples, au moins un des deux conjoints a été au chômage. On note que 21 % d'allocataires à « bas revenus » n'ont ni travaillé, ni été à la recherche d'un emploi au cours des douze derniers mois. D'autre part, **parmi les personnes ayant recherché un emploi, 32 % sont au chômage de longue durée**, c'est-à-dire à la recherche d'un travail depuis au moins douze mois.

Graphique 8 : Recherche d'un emploi dans le couple au cours des douze derniers mois



Au final, 21 % des personnes sondées sont inactives⁷, 31% ont travaillé toute l'année et 45 % ont connu des périodes d'alternance emploi/chômage au cours des douze derniers mois. Pour 23 %, les périodes de chômage ont prédominé sur les périodes d'emploi, et pour 22 %, à l'inverse, les phases d'emploi ont été supérieures aux phases de recherche de travail. Lorsque les périodes d'emploi ont été supérieures aux périodes de chômage, la durée moyenne de travail a été de 6,8 mois. A l'inverse, les personnes ayant rencontré des phases de chômage supérieures aux périodes d'activité professionnelle, ont occupé un travail pendant seulement 4 mois en moyenne.

Graphique 9 : Répartition de l'alternance des périodes d'emploi et de chômage au cours des douze derniers mois



⁷ Cf. Définitions de l'INSEE p7

Quelques précisions...

Sur l'emploi...

Selon une étude de l'INSEE, en 2003, la moitié des enfants pauvres vit dans un ménage où aucun des parents n'occupe un emploi contre 7 % des autres enfants. A contrario, 12 % des enfants pauvres vivent avec deux parents qui travaillent (contre 51 % dans la population générale).

« *La pauvreté chez les enfants* », INSEE Première n°896, avril 2003

D'après la DREES, en 2002, 48 % des enfants pauvres appartiennent à une famille ne comptant qu'un emploi à temps complet (contre 38 % pour les autres enfants), 31 % à une famille n'ayant aucune activité (contre 8 % pour les autres enfants) et 8 % à une famille ne comptant qu'un emploi à temps partiel (contre 2 % pour les autres enfants).

« *Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe* », Etudes et résultats n°201, DREES, novembre 2002

Les taux de pauvreté varient avec le type d'emploi : 2 % pour les CDI, 10 % pour les CDD (ou missions intérimaires ou emplois saisonniers ou apprentissages), et 19 % pour les stages ou contrats aidés. Le risque de pauvreté est encore plus élevé pour ceux qui alternent chômage et contrats aidés : 24 %, soit autant que ceux qui sont au chômage toute l'année. Plus généralement, 20 % de ceux qui ont été stagiaires entre 6 et 12 mois de l'année ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

« *Enquête sur les revenus fiscaux*, INSEE, 1996

En France, le sous emploi concerne **1,2 millions de personnes**, soit 4,8 % des actifs en emploi. Parmi elles, 64 % souhaiteraient travailler davantage.

« *Le sous emploi touche 1,2 millions de personnes* », INSEE première n°1046, octobre 2005

En Savoie, les offres d'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois) représentaient seulement 1/3 des offres d'emploi de l'ANPE en 2003, selon la Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Et sur le chômage...

D'après une enquête du CREDOC en 1995, 73 % des personnes interrogées en situation de pauvreté n'ont pas eu de travail depuis au moins un an, et ce quel que soit le niveau de qualification et le diplôme.

« *Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté* », Collection des rapports n°159, CREDOC, avril 1995

Près d'1,2 millions de demandeurs d'emploi ne bénéficient d'aucun revenu au titre de l'indemnisation chômage, ni de prestations générales de solidarité. La principale cause est l'insuffisance d'activité avant l'entrée au chômage (63 %). De ce fait, on retrouve parmi les demandeurs d'emploi non bénéficiaires de l'assurance chômage, une majorité de chômeurs de longue durée (49 % sont à la recherche d'un emploi depuis moins de six mois et 72 % depuis moins d'un an), et de jeunes (59 % ont moins de 25 ans).

« *Rapport de l'ONPES 2005-2006* »

En Savoie, selon la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, au 31 décembre 2005, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élevait à **10 536**, et le nombre de chômeurs de longue durée à **2 312**, chiffres relativement stables, voire en légère baisse par rapport à l'année 2004. Ainsi, **le taux de chômage** en Savoie était de **7,4 %** au 31 décembre 2005, contre 8,5 % pour la région Rhône Alpes, et 9,8 % pour l'ensemble du pays.

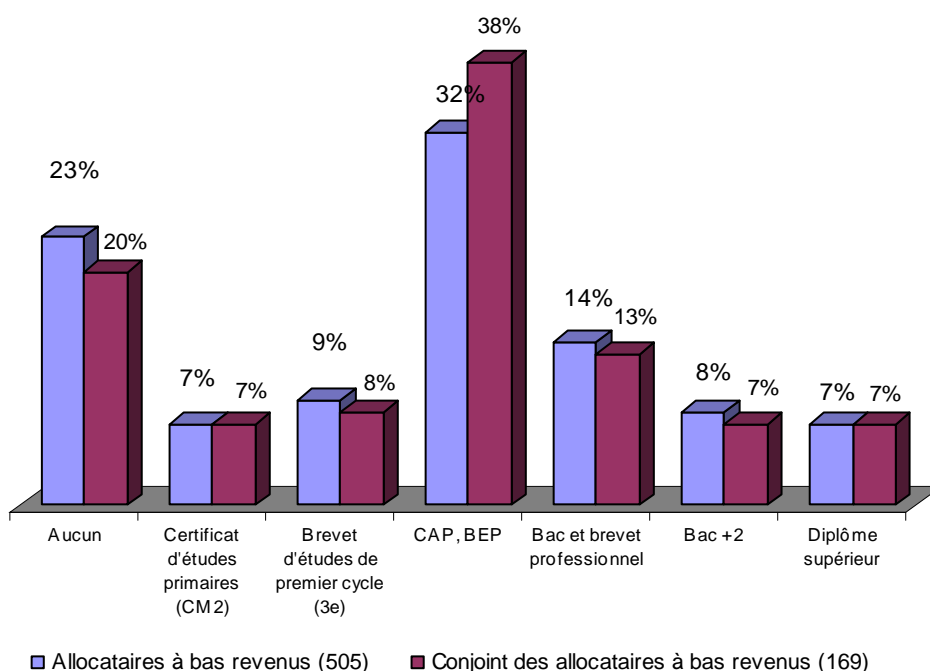
Si une part importante d'allocataires connaît l'instabilité dans le travail (contrat de travail précaire, sous-emploi, alternances chômage/emploi, horaires de travail décalés), la majorité a occupé un emploi stable : 66 % ont travaillé au cours des douze derniers mois, dont 45 % en Contrat de Travail Indéterminé, et 31 % ont occupé un emploi toute l'année (« *J'ai toujours travaillé* »). Ces personnes se retrouvent pourtant dans une situation économique plutôt difficile, parce qu'il ne rentre généralement qu'un seul revenu dans le ménage, et parce que leurs revenus sont, certes faibles, mais suffisants pour ne pas donner droit à certaines aides financières. Ceci illustre une forme émergente de pauvreté, qualifiée de pauvreté laborieuse, détaillée par la suite dans le paragraphe 1.2.4).

1.1.5) Le diplôme comme rempart contre la pauvreté

Les allocataires à « bas revenus » ont un faible niveau de qualification. La plus grande partie n'a, soit aucun diplôme (23 %), soit un BEP ou un CAP (32 %). Il en est de même pour les conjoints de ceux qui vivent en couple. Les personnes de nationalité étrangère sont notablement moins diplômées que les personnes françaises. 44 % des personnes d'origine étrangère n'ont aucun diplôme, contre seulement 20 % des personnes de nationalité française.

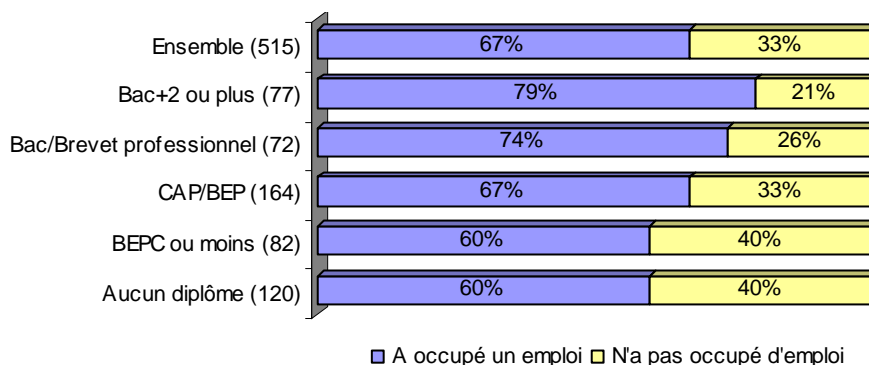
Le nombre d'enfants semble être lié au niveau d'éducation des parents. **Moins les parents sont diplômés, plus on trouve de familles nombreuses.** Ainsi, quand les parents ne possèdent aucun diplôme, 46 % ont trois enfants ou plus, et 48 % lorsque les parents ont le BEPC ou moins. A contrario, lorsque les parents ont réalisé des études supérieures, la majorité n'a qu'un seul enfant (40 %).

Graphique 10 : Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?



Le niveau de qualification influence significativement l'exercice d'une activité professionnelle. Le taux d'emploi croît avec le degré du diplôme. Le taux d'inactivité est de 40 % parmi les personnes ayant au plus le Brevet d'Etudes de Premier Cycle (B.E.P.C), et diminue de moitié lorsqu'elles ont effectué des études supérieures (21 %). Ainsi, **le diplôme constitue un rempart contre la pauvreté dans le sens où il favorise sensiblement l'accès à l'emploi.**

Graphique 11 : Exercice d'une activité professionnelle au cours des douze derniers mois en fonction du niveau d'études



Quelques précisions...

Selon une étude de l'INSEE, on compte 16 % d'enfants pauvres parmi ceux dont les parents n'ont pas fait d'études, contre seulement 2 à 6 %, en fonction du diplôme, pour ceux dont les parents ont fait des études.

« La pauvreté chez les enfants », INSEE première n°896, avril 2003

90 % des parents d'enfants pauvres n'ont pas le bac.

« Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », INSEE, octobre 2003

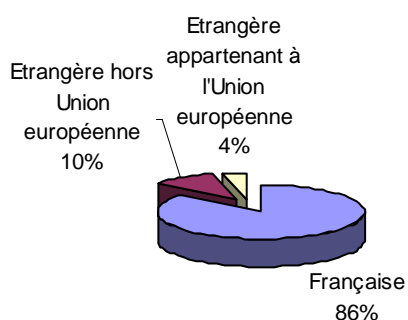
Selon une enquête du CREDOC, 50 % des personnes pauvres n'ont aucun diplôme. Il s'agit surtout de femmes (67 %), de jeunes de moins de 25 ans, et de personnes étrangères (1/5). Le niveau de qualification est largement inférieur à celui de l'ensemble de la population française.

« Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté », Collection des rapports, CREDOC, 1995

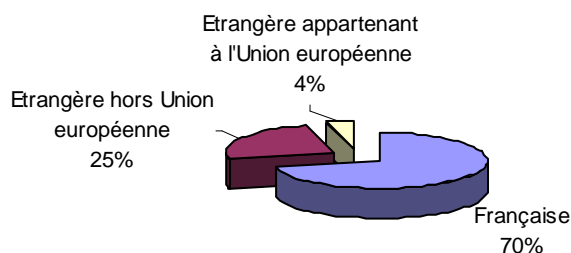
1.1.6) Une sur représentation des personnes d'origine étrangère ?

14 % des allocataires à « bas revenus » en Savoie ayant répondu à cette étude sont de nationalité étrangère, dont 11 % sont non ressortissants de l'Union Européenne. Concernant les conjoints des personnes vivant en couple, 29 % sont de nationalité étrangère, dont 25 % hors Union Européenne. De ce fait, dans près d'un tiers des couples (32 %), au moins un des deux conjoints est de nationalité étrangère. Les personnes de nationalité étrangère sont plus souvent des hommes, vivent plus fréquemment en couple, sont également plus souvent mariées ou pacsées, et constituent majoritairement des familles nombreuses.

Graphique 12 : De quelle nationalité êtes-vous ?



Graphique 13 : De quelle nationalité est votre conjoint ?



Quelques précisions...

D'après l'INSEE, près d'un enfant pauvre sur trois a des parents non ressortissants de l'Union Européenne.
« La pauvreté chez les enfants », INSEE première n°896, avril 2003

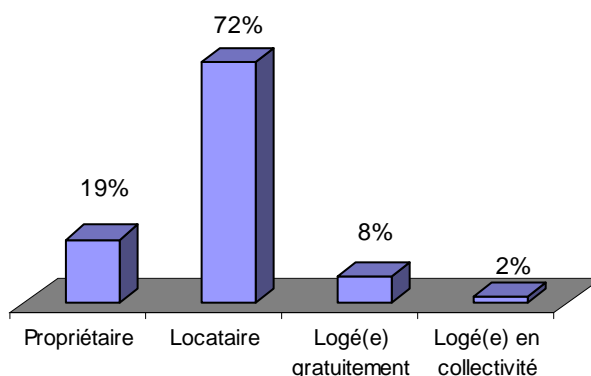
Enfin, 56 % des allocataires étrangers hors CEE se situent en dessous du seuil de bas revenus, affichant un taux de chômage supérieur à la moyenne, un taux d'activité féminine plus faible et occupant des emplois moins qualifiés donc moins rémunérés.

« La population allocataire à bas revenus », Dossier d'études n°23, CNAF, 2001

1.1.7) Des familles plus souvent locataires

La majorité des allocataires à « bas revenus » sont locataires de leur logement (72 %), 19 % sont propriétaires ou en accession à la propriété, et seulement une minorité est logée gratuitement chez de la famille ou des amis (8 %), ou logée en collectivité dans des dispositifs sociaux d'accueil (foyers, centres d'hébergement, ...) (2 %). **71 % des personnes locataires ont bénéficié d'aides au logement (APL, ALS, ALF), et 13 % ont perçu des aides financières du Fonds de Solidarité Logement (FSL), ou du Fonds de Solidarité Energie (FSEN).** Seulement 3 % ont fait l'objet d'une procédure d'expulsion locative au cours des vingt quatre derniers mois.

Graphique 14 : Quel est le statut d'occupation de votre logement ?



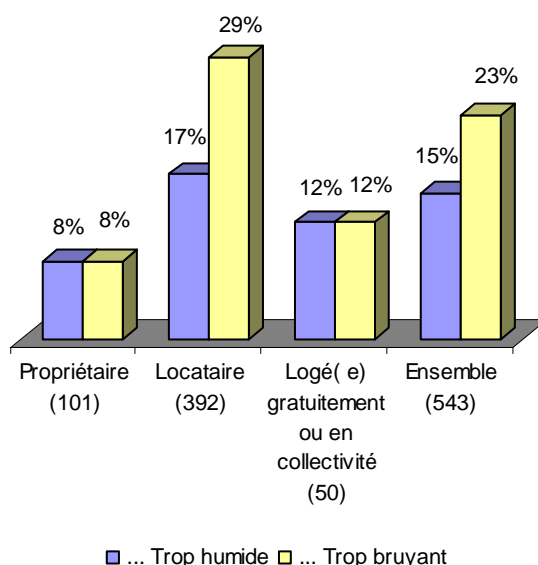
Les personnes locataires de leur logement, logées en collectivité ou gratuitement vivent plus fréquemment seules, et ont plus souvent un enfant unique. A l'inverse, les personnes propriétaires de leur logement sont majoritairement des couples et ont au moins deux enfants. 67 % des locataires, et 62 % des allocataires logés gratuitement ou en collectivité vivent seuls, contre 46 % des propriétaires. Par ailleurs, 31 % des locataires et 42 % des personnes logées gratuitement ou en collectivité ont un seul enfant, contre 11 % des propriétaires.

Par ailleurs, le statut d'occupation du logement des allocataires à « bas revenus » est lié à leur niveau de ressources. En effet, la majorité des propriétaires est située dans la tranche de revenus la plus élevée (39 % perçoivent entre 680 € et 739 € par mois par unité de consommation). A l'opposé, 46 % des personnes logées gratuitement ou en collectivité ont un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 500 €. Quant aux locataires, ils sont

majoritairement situés dans les tranches de revenus intermédiaires, c'est-à-dire entre 500 € et 680 € (27 %).

Si tous les allocataires interrogés possèdent des logements bien équipés (la quasi-totalité, voire la totalité des logements sont pourvus d'une salle de bain ou d'une douche, de toilettes, d'eau chaude courante, et d'un système de chauffage), **les locataires paraissent un peu moins bien lotis quant à la qualité du logement et à son environnement, que les propriétaires. En effet, 28 % des personnes locataires jugent que leur logement est trop bruyant et 17 % estiment qu'il est trop humide, contre 9 % des propriétaires.**

Graphique 15 : Pensez-vous que votre logement est...



Quelques précisions...

Sur le logement...

1/3 des familles à bas revenus sont logées dans le parc social. Il s'agit généralement des logements sociaux les plus anciens (69 % vivent dans un logement antérieur à 1974), situés dans des grands ensembles ou des quartiers souffrant d'un déficit d'image et d'attractivité, d'où la fréquente insatisfaction des locataires quant à l'insonorisation, et à l'insécurité du quartier. Par ailleurs, du fait de leur faible solvabilité, on leur octroie le plus souvent les logements les moins chers, donc les plus petits, ce qui favorise le surpeuplement.

« Les ménages à bas revenus et le logement social », INSEE première n°962, avril 2004

7 % des ménages à bas revenus logés dans le parc social ne bénéficient pas du confort sanitaire minimal (eau courante, toilettes intérieures, douche ou baignoire). Mais ceci est en amélioration car ils étaient 24 % en 1988. De plus, un ménage sur cinq de plus de deux personnes vit dans un logement surpeuplé. Dans le parc privé, le loyer représente 50 % du revenu et 33 % dans le parc social. Ceci est largement amorti par l'aide au logement, avec laquelle les loyers ne représentent plus que 16 % des revenus.

« Les conditions de logement des ménages à bas revenus », INSEE première n°950, février 2004

Dans son onzième rapport sur l'état du « mal logement » en France, la Fondation Abbé Pierre désigne le logement comme un facteur de paupérisation : « une fois le loyer payé, le « reste à vivre » se réduit de plus en plus pour devenir un reste à survivre ».

« Logement. La Fondation Abbé Pierre dénonce la situation des jeunes », la Gazette du 6 février 2006

Sur les aides au logement...

En Savoie, en 2003, on comptait **33 599 ménages allocataires d'aides au logement** dont 14 % percevaient l'ALF (Allocation au Logement Familial), 34 % l'ALS (Allocation au Logement Social), et 52 % l'APL (Aide Personnalisée au logement). Par ailleurs, **10 000 demandes locatives dans le parc social** (soit une hausse de 4 % en un an) ont été formulées pour **3 000 accordées** (soit une diminution de 9 % en un an). 27 % de ces requêtes concernent des mutations internes dans le parc HLM. Enfin, **1 459 dossiers** ont été examinés par le FSL (Fonds de Solidarité Logement) dont **1 314 accords**.

« *Précarité et logement en Savoie en 2003* », Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie, novembre 2005

Sur les expulsions locatives...

En 2004, les jugements d'expulsion locative s'élevaient à 103 000, correspondant à un accroissement de 45 % en cinq ans. Cependant, grâce aux « protocoles BORLOO », le nombre de ménages évincés de leur logement *manu militari* a diminué en 2004 de près de 22 % par rapport à 2003. Rappelons que ce dispositif, lancé en mai 2004 par le ministre de la cohésion sociale, suspend la procédure d'expulsion au profit des locataires HLM s'engageant à reprendre le paiement de leur loyer et à apurer leurs dettes.

« *Les jugements d'expulsion locative sont en forte hausse* », Le Monde du 2 novembre 2005

En Savoie, en 2003, on comptabilisait **231 commandements de quitter les lieux**, soit une hausse de 3 % par rapport à 2002, et de 12 % par rapport à 2000. Parmi ces demandes d'expulsions, **42 %** ont fait l'objet d'un recours à la force publique.

« *Précarité et logement en Savoie en 2003* », Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie, novembre 2005

Sur les dispositifs sociaux d'accueil...

En 1998, 33 500 adultes et enfants, sans logement, étaient accueillis en établissement social.

« *Hébergement social : environ 35 000 adultes et enfants sans logement sont hébergés en établissement* », Etudes et résultats n°10, DRESS, mars 1999

D'après une enquête de la DRASS, en Rhône Alpes, 3 % de personnes sont sans logement et sont hébergées dans des structures ou des dispositifs financés par l'État. Parmi ces 3 % hébergés dans des dispositifs publics, 50 % sont hébergés en CHRS, 35 % dans un logement avec financement ALT (Allocation de Logement Temporaire) et 15 % dans des centres d'hébergement d'urgence.

« *Les personnes hébergées en logement temporaire en Rhône Alpes* », La lettre de la DRASS, mai 2001

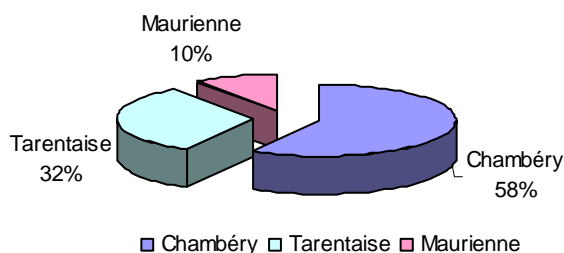
En Savoie, en 2003, **1 907 personnes** ont été hébergées en urgence entre le CHU de Chambéry et le CHU d'Albertville, **198 ménages** ont transité dans l'un des quatre CHRS du département, et **72 ménages** ont été accueillis dans un des deux hôtels sociaux de la Savoie.

« *Précarité et logement en Savoie en 2003* », Direction Départementale de l'Équipement de la Savoie, novembre 2005

1.1.8) Un phénomène plutôt urbain

58 % des allocataires en situation de pauvreté monétaire résident dans l'arrondissement de Chambéry, 32 % dans l'arrondissement d'Albertville, et 10 % dans l'arrondissement de St Jean de Maurienne.

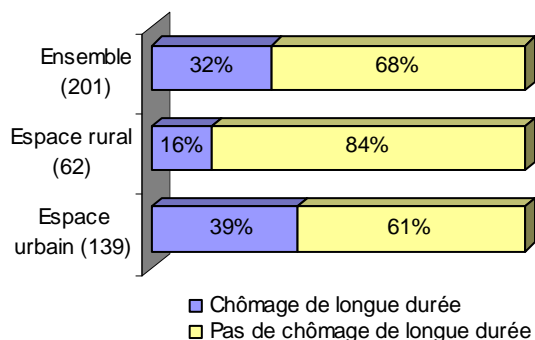
Graphique 16 : Arrondissement de résidence



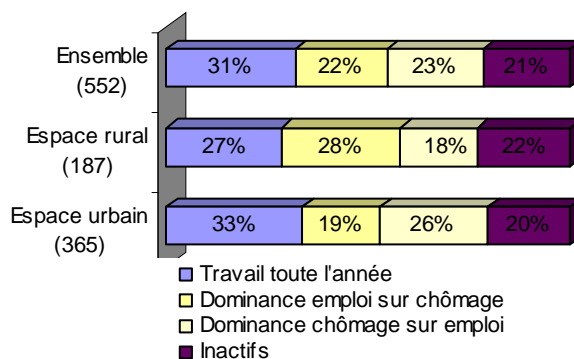
La pauvreté monétaire revêt un caractère plutôt urbain. Deux tiers des allocataires à « bas revenus » vivent dans un espace urbain (66 %). Les espaces urbains sont plus fréquemment peuplés par les allocataires de nationalité étrangère. D'autre part, dans les zones urbaines, les personnes pauvres sont plus souvent locataires de leur logement, et à contrario, le nombre de propriétaires est plus élevé en milieu rural.

Les espaces urbains semblent concentrer l'instabilité et la précarité professionnelle. 39 % des allocataires à « bas revenus » à la recherche d'un emploi et résidant en zone urbaine sont au chômage de longue durée, 26 % ont connu des périodes de chômage supérieures aux périodes d'emploi, et 22% sont inactifs.

Graphique 17 : Chômage de longue durée en fonction du lieu d'habitation



Graphique 18 : Alternance emploi/chômage en fonction du lieu d'habitation



Quelques précisions...

Selon une étude de la CNAF en 2003, la pauvreté a « muté » géographiquement. En 1989, 35 % des ménages pauvres résidaient dans des communes rurales contre 28 % dans des communes de 100 000 à 2 000 000 d'habitants. En 1994, la tendance s'inverse, les ménages pauvres sont plus nombreux dans les grandes villes que dans les communes rurales. Cette évolution est liée à celle du profil de la population pauvre. Dans le passé, la pauvreté touchait essentiellement les personnes âgées et les agriculteurs, généralement localisés en milieu rural. Aujourd'hui, elle touche plutôt les jeunes ménages, les ouvriers, les employés, les familles monoparentales, souvent implantés en ville. La concentration des populations pauvres en zones urbaines est liée aux facilités offertes sur ce type de territoire. Par exemple, il est plus facile pour un allocataire du RMI vivant en milieu urbain de trouver les informations nécessaires sur les démarches à suivre pour sa réinsertion.

« Analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté », Dossiers études n°55, CNAF, avril 2004

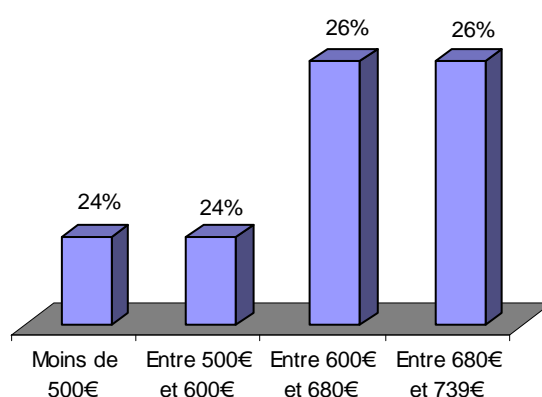
En Rhône Alpes, la pauvreté a tendance à diminuer dans les petits cantons ruraux, et inversement à augmenter dans les cantons les plus habités.

« La précarité des ménages s'étend et se concentre en milieu urbain », Note de conjoncture sociale n°8, DRASS, 2ème semestre 2005

1.1.9) Une pauvreté persistante

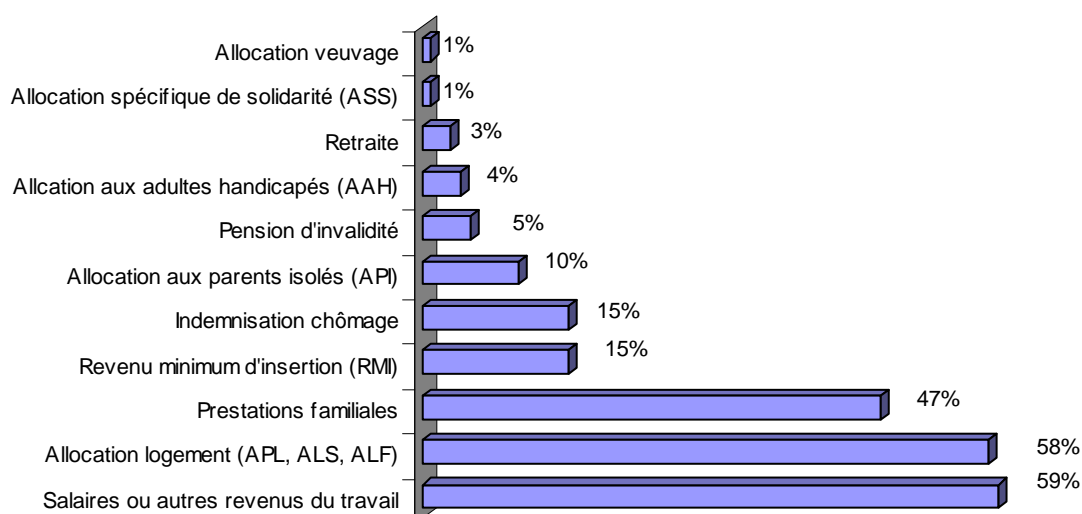
La répartition du revenu des allocataires situés en dessous du seuil de pauvreté est assez homogène : 24 % perçoivent moins de 500 € par mois et par unité de consommation, 24 % entre 500 € et 600 €, 26 % entre 600 € et 680 € et 26 % entre 680 € et 739 €. Toutefois, **près d'un quart des allocataires à « bas revenus » disposent de moins de 500 € par unité de consommation, par mois, ce qui représente à peine 34 % du seuil de pauvreté⁸.**

Graphique 19 : Tranche de revenu mensuel par unité de consommation



Les ressources des allocataires à « bas revenus » sont essentiellement constituées des salaires ou autres revenus du travail (59 %), des allocations de logement (58 %), et des prestations familiales (47 %). En général, les allocataires interrogés perçoivent généralement deux ou trois sources de revenus différentes (72 %), constituées des éléments cités précédemment. Toutefois, ils sont 11 % à déclarer percevoir uniquement des revenus du travail.

Graphique 20 : Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint actuellement ? (Question multiple)



⁸ Rappelons qu'en 2005, le seuil de pauvreté était de 739 € par unité de consommation, valeur utilisée pour cette étude.

Globalement, **les situations de pauvreté sont plutôt durables. 88 % des allocataires considérés font face à une pauvreté persistante.** En outre, 46 % estiment que leur situation financière est restée stable depuis le 31 décembre 2004, et 42 % estiment qu'elle s'est dégradée. Les personnes ayant connu une amélioration de leur situation financière ont plus souvent deux enfants, un niveau d'études un peu plus élevé, sont plutôt jeunes (entre 25 ans et 34 ans) et ont occupé une activité professionnelle au cours des douze derniers mois.

Quelques précisions...

Les ménages les plus modestes disposent d'un revenu initial très faible : 550 € par mois en moyenne pour le 1^{er} décile, et 990 € pour le second. Les prestations sociales viennent améliorer ces situations et représentent 36 % du revenu avant impôts du 1^{er} décile.

« Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », Insee Première n°916, août 2003

En 1997, l'intensité de la pauvreté était de 18 % et 40 % des ménages pauvres en 1996 l'étaient déjà en 1994.

« Comment mesurer la pauvreté ? », Alternatives Economiques n°203, mai 2002

La population des ménages pauvres se renouvelle environ de moitié tous les ans. En effet, 1/3 des ménages pauvres ne le sont plus l'année suivante, et à l'inverse, 6 % de ménages non pauvres le deviennent. Pour ceux qui sortent de la pauvreté, 1/4 redeviennent pauvres l'année suivante, et la moitié en deux ans.

« La dynamique des bas revenus : une analyse des entrées-sorties de la pauvreté », Insee, septembre 2002

D'après l'INSEE, les actifs sortis de la pauvreté en 1997 sont en moyenne plus souvent jeunes et plutôt mieux dotés scolairement que ceux restés pauvres. Ce sont, par ailleurs, plus souvent des personnes de nationalité française, des femmes et des personnes qui vivent seules ou en couple sans enfant.

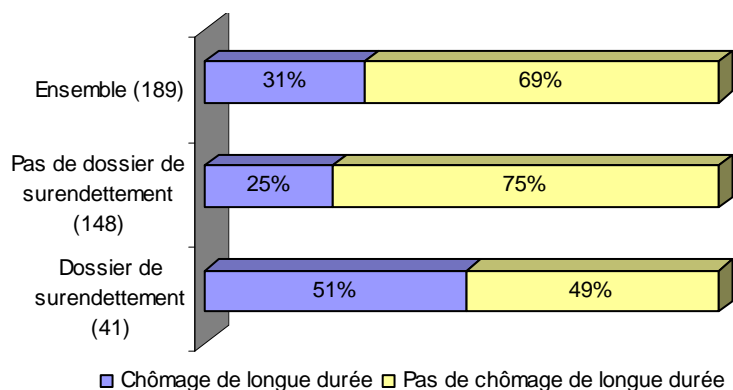
« Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », Economie et statistique n°349-350, INSEE, 2001

1.1.10) Les ménages pauvres plus enclins au surendettement

Les personnes pauvres paraissent plus vulnérables au surendettement. Si, selon la Banque de France, les crédits à la consommation et plus particulièrement les crédits « revolving » sont à l'origine de nombreux dossiers de surendettement, **les ménages pauvres peuvent être contraints à s'endetter pour faire face à l'ensemble de leurs dépenses courantes.**

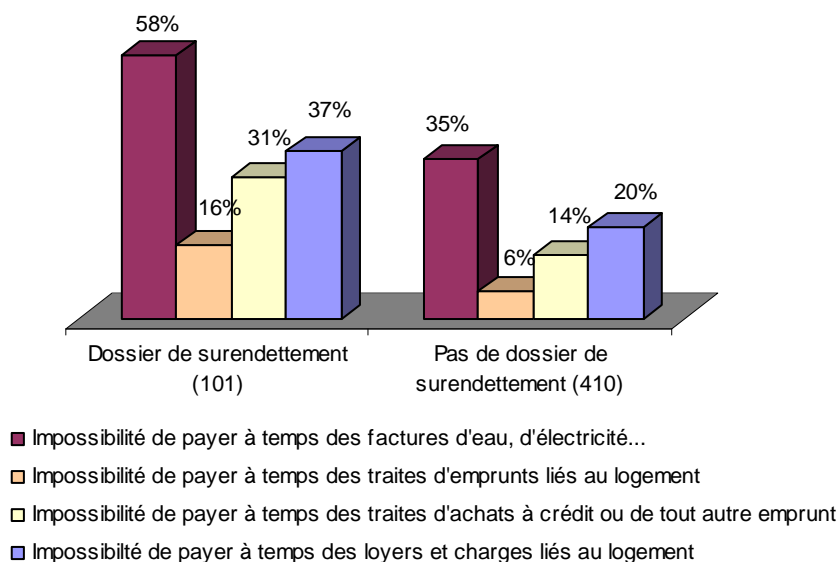
Près de 20 % des allocataires interrogés ont déjà constitué un dossier de surendettement. Les allocataires ayant constitué un dossier de surendettement sont plus souvent des familles nombreuses et ont plus souvent été au chômage de longue durée.

Graphique 21 : Constitution d'un dossier de surendettement et chômage de longue durée



Les allocataires ayant déjà constitué un dossier de surendettement semblent faire face à des difficultés financières encore plus importantes que l'ensemble des allocataires à « bas revenus ». En effet, **les personnes surendettées sont plus nombreuses à rencontrer des difficultés financières les contraignant à restreindre certains postes de consommation** tels que l'achat de vêtements neufs, l'achat de chaussures en nombre suffisant pour chaque adulte, ou encore les vacances. D'autre part, **ils rencontrent également plus fréquemment des retards de paiement, évidemment relativement aux traites d'emprunts, mais aussi concernant les charges usuelles**. 58 % des personnes ayant constitué un dossier de surendettement ont été dans l'impossibilité de payer à temps des factures d'eau, d'électricité, de gaz... (contre 35 % pour les non surendettés), et 37 % d'honorer à temps leurs loyers ou autres charges liées au logement (contre 20 % pour les non surendettés). Enfin, ils ont également été plus souvent en découvert bancaire. 54 % des personnes ayant constitué un dossier de surendettement ont été en découvert bancaire au moins une fois par mois au cours des douze derniers mois, contre 38 % des personnes n'ayant jamais constitué de dossier de surendettement.

Graphique 22 : Constitution d'un dossier de surendettement et retards de paiement



Quelques précisions...

Selon l'INSEE, en 2003, **3,8 % des français** sont dans une situation de surendettement. Selon la Banque de France, **en Savoie**, en 2003, **933 dossiers** ont été examinés en commission de surendettement. Ceci correspond à une hausse de 1,5 % par rapport à 2003.

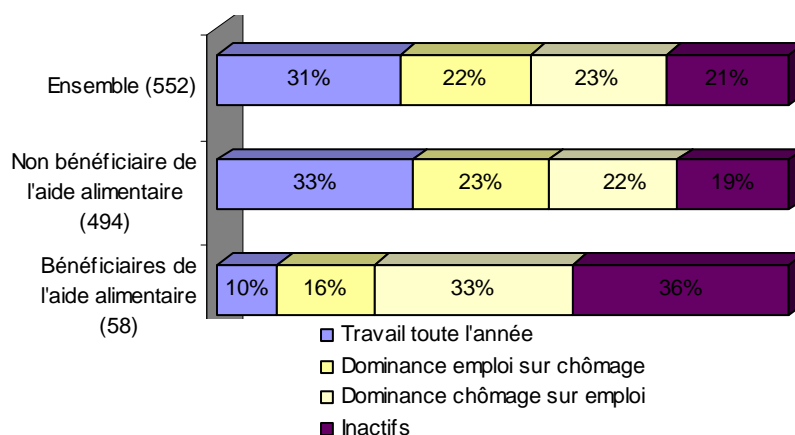
Selon une enquête menée par la Banque de France en 2004, 3 % des allocataires des minima sociaux ont déposé un dossier en commission de surendettement. Les crédits revolving sont présents dans 80 % des dossiers de surendettement avec une moyenne de quatre crédits par dossier. Les facteurs de risque du surendettement seraient liés à la perte d'un emploi, à un divorce, une séparation ou le décès du conjoint.

« *Enquête typologique 2004 sur le surendettement* », Banque de France, septembre 2005

1.1.11) L'aide alimentaire indispensable

11 % des allocataires déclarent avoir bénéficié de colis alimentaires au cours des douze derniers mois. On retrouve une légère sur représentation de femmes parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire. En effet, 12 % des femmes interrogées ont bénéficié de colis alimentaires au cours des douze derniers mois contre seulement 4 % des hommes. Par ailleurs, **les personnes tributaires de l'aide alimentaire sont dans une situation très précaire face à l'emploi.** 59 % d'entre elles n'ont exercé aucune activité professionnelle au cours de douze mois (contre 31 % pour les non bénéficiaires de colis alimentaires), 62 % ont travaillé sous un Contrat de Travail à Durée Déterminée ou en intérimaire (contre 43 % pour les non bénéficiaires de l'aide alimentaire), 33 % ont connu des périodes de chômage supérieures aux périodes d'emploi (contre 22 % pour les non bénéficiaires de l'aide alimentaire), et 36% sont inactifs (contre 19%).

Graphique 23 : Bénéficiaire de l'aide alimentaire et alternance emploi/chômage



Quelques précisions...

Aujourd'hui en France, près de 2,5 à 3 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire via des associations et des organismes sociaux de proximité qui reçoivent l'appui de 79 banques alimentaires.

« *L'aide alimentaire tristement indispensable* », 60 millions de consommateurs, décembre 2004

D'après une enquête de la Fédération Française des Banques Alimentaires, les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont essentiellement des femmes (64 %) avec enfants, des personnes de nationalité française (77 %), issues d'un milieu modestes (employés ou ouvriers). L'environnement familial et relationnel, et surtout sa faiblesse jouent un rôle prépondérant dans le recours à l'aide alimentaire.

« *Qui sont les personnes accueillies par les associations d'aide alimentaire* », Une enquête sociologique de la Fédération Française des Banques alimentaires, Alimentation et Précarité n°30, juillet 2005.

Pour les personnes à faible niveau socio économique, l'aide alimentaire constitue bien souvent le premier lieu d'approvisionnement pour la quasi-totalité des denrées alimentaires alors qu'elle n'est pas conçue pour subvenir à l'ensemble des besoins nutritionnels. La situation sanitaire des personnes recourant à l'aide alimentaire est plutôt défavorable, surtout quant à l'obésité. La prévalence du surpoids parmi les femmes ayant recours à l'aide alimentaire est deux à trois fois supérieure à celle de la population générale. Les carences nutritionnelles sont liées à la faible consommation de fruits et légumes et de poisson et de viande.

« *Surveillance nutritionnelle des populations défavorisées : premiers résultats de l'étude Abena* », BEH n°11-12, INVS, mars 2006

1.2) Les autres formes de pauvreté

Le seul critère monétaire ne suffit pas à aborder de manière précise les différentes facettes de la réalité des situations de pauvreté en Savoie. Pour cela, il est essentiel d'intégrer également la dépendance face aux organismes d'aide, (notamment lorsque sans eux, des familles ne disposeraient pas d'un minimum social de ressources), mais aussi la dégradation des conditions de vie, relativement à la problématique du logement, mais également concernant la consommation et l'équipement en bien durables. Il est tout aussi intéressant de prendre en compte le ressenti des personnes pauvres face à leur situation, et d'identifier les éléments qui contribuent au sentiment de pauvreté.

1.2.1) Les familles en situation de pauvreté administrative (ou institutionnelle)

Sont considérées comme « pauvres administratifs » les personnes percevant au moins l'un des neufs minima sociaux : Revenu Minimum d'Insertion (RMI), Allocation Adultes Handicapés (AAH), Allocation Parents Isolés (API), Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), Allocation d'Insertion, Allocation Supplémentaire Vieillesse, Allocation Supplémentaire Invalidité, Allocation Equivalent Retraite, Allocation Veuvage.

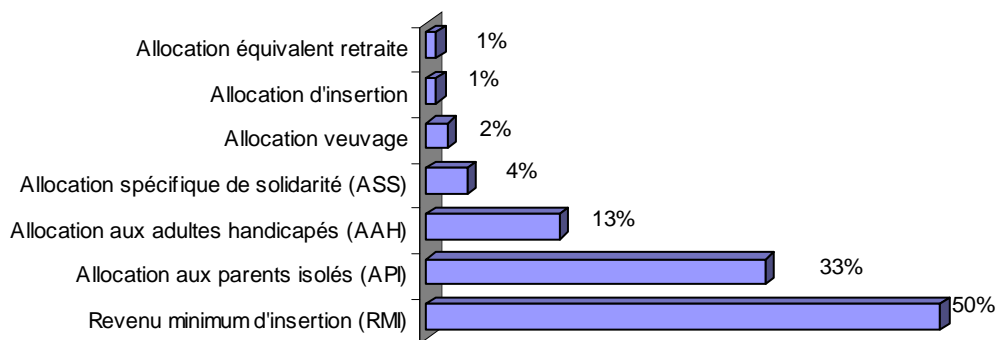
La notion de pauvreté institutionnelle est restrictive et exclut certains pauvres. Ne sont pas prises en compte les personnes éligibles à certaines aides mais n'en bénéficiant pas pour diverses raisons (méconnaissance de leurs droits, choix délibéré...). D'autre part, cette notion étant très sensible à la législation, toute évolution de la Loi concernant l'éligibilité à certaines prestations conduit soit à une augmentation, soit à une diminution du nombre de personnes pauvres, et rend impossible les comparaisons dans le temps et l'espace.

31 % des allocataires à « bas revenus » sont également pauvres administrativement. Ainsi, c'est un peu moins d'un tiers des allocataires à « bas revenus » qui perçoivent un minimum social. Les principaux minima sociaux perçus par les personnes touchées par la pauvreté administrative sont le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) (50 %),

Observatoire de la Famille – « Les Familles face à la pauvreté en Savoie » – Décembre 2006 © 28

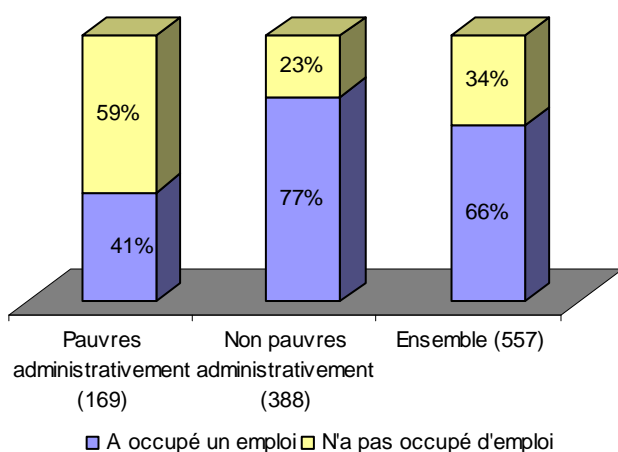
l'Allocation aux Parents Isolés (API) (33 %), et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) (13 %). Les familles monoparentales avec un seul enfant à charge, les allocataires âgés de moins de 34 ans, et vivant dans un espace urbain sont plus fréquemment touchés par la pauvreté administrative.

Graphique 24 : Répartition des minima sociaux perçus (Question multiple)

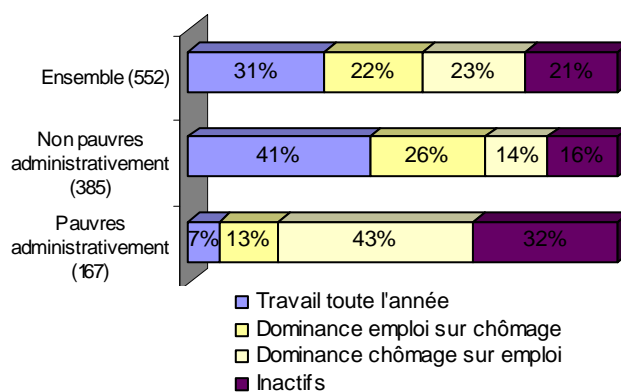


La pauvreté administrative est fortement liée à la situation face à l'emploi. 60 % des allocataires pauvres administrativement n'ont pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois, tandis que les personnes n'ayant pas bénéficié de minima sociaux ont majoritairement travaillé (77 %). **Quant à ceux qui ont exercé une activité professionnelle au cours des douze derniers mois, ils ont principalement connu l'instabilité dans le travail** : 59% ont travaillé à temps partiel (contre 42 % pour les non bénéficiaires de minima sociaux), 74 % ont été employé avec un Contrat de Travail à Durée Déterminé, ou en travail intérimaire (contre 39 % des non bénéficiaires de minima sociaux), et 64 % ont connu des périodes de chômage supérieures aux périodes d'emploi. Inversement, la majorité des personnes non bénéficiaires de minima sociaux ont travaillé toute l'année ou plus souvent en situation de travail qu'à la recherche d'un emploi.

Graphique 25 : Pauvreté administrative et exercice d'une activité professionnelle



Graphique 26 : Pauvreté administrative et alternance emploi/chômage



Quelques précisions...

Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a augmenté de 3,4 % entre 2003 et 2004 pour atteindre **3,4 millions de personnes**. Cela représente un peu plus de **6 millions de personnes couvertes** en comptant les ayants droit. Cette hausse concerne en premier lieu le RMI dont le nombre d'allocataires a progressé de 4,7 % sur un an, pour atteindre en décembre 2005 un nombre record de **1,2 millions de personnes**.

« *Les allocataires des minima sociaux en 2004* », *Etudes et résultats n°447, DRESS, novembre 2005* et
« *Le nombre d'allocataire du RMI au 31 décembre 2005* », *L'essentiel n°47, CNAF, mars 2006*

Au 31 décembre 2004, **la Savoie** comptait **3 477 allocataires bénéficiaires du RMI** (soit 6 458 personnes couvertes), **4 513 allocataires bénéficiaires de l'AAH** (soit 7 073 personnes couvertes), et **689 allocataires bénéficiaires de l'API** (soit 1 944 personnes couvertes). Ils représentent respectivement 3,4 %, 4,4 %, et 0,7 % des ménages savoyards dont la personne de référence a entre 20 et 59 ans.

« *La précarité des ménages s'étend et se concentre en milieu urbain* », *Note de conjoncture sociale n°8, DRASS, 2^{ème} semestre 2005*

D'après une étude de la CNAF en 2001, **50 % des allocataires à bas revenus ne perçoivent pas de minimum social**. Toutefois, la quasi-totalité des bénéficiaires du RMI se trouve sous le seuil de pauvreté, ainsi que 92 % des allocataires de l'API, et 39 % des bénéficiaires de l'AAH. Par ailleurs, les allocataires à bas revenus dépendent à 60 % des prestations versées par la CAF contre 20 % pour l'ensemble des allocataires.

« *La population allocataire à bas revenus* », *Dossier d'études n°23, CNAF, 2001*

1.2.2) Les familles en situation de pauvreté en conditions de vie (ou pauvreté existentielle)

Une autre approche, définie par l'Insee, consiste à évaluer la pauvreté en fonction de la dégradation des conditions de vie à partir des manques en éléments de bien-être matériel. Elle est appréciée à partir d'une batterie de vingt et un indicateurs relatifs à l'équipement du logement (salle de bain, toilettes, eau chaude, surpeuplement), à la possession de biens durables (télévision, téléphone, magnétoscope, réfrigérateur...), à la consommation courante (chauffage, vêtements, nourriture, vacances...), et à la situation financière (budgets équilibrés, découverts bancaires, retards de paiement...). Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle cumule au moins huit manques parmi les vingt et un recensés. La pauvreté en conditions de vie peut se décomposer en quatre postes : les restrictions de consommation, les manques en biens d'équipement, les difficultés liées au logement et les difficultés financières.

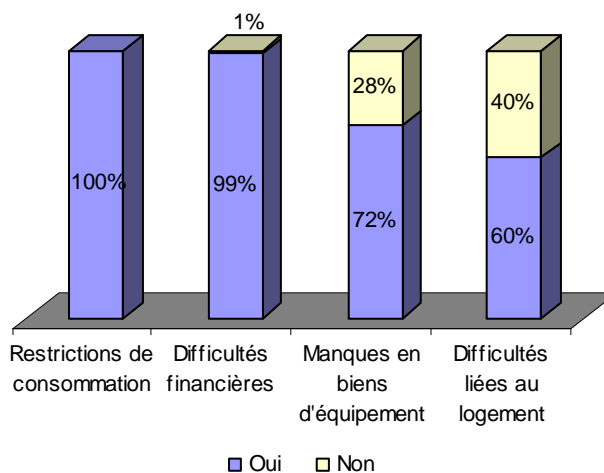
Cette notion nécessite des jugements de valeurs sur ce qui est indispensable dans une société donnée, non pas pour survivre, mais pour mener une vie jugée décente. De ce fait, cette approche ne permet ni de faire des comparaisons dans le temps, ni dans l'espace.

29 % des allocataires à « bas revenus » interrogés sont également touchés par la pauvreté en conditions de vie. La pauvreté existentielle affecte plus particulièrement les personnes vivant seules avec un seul enfant à charge, et des locataires résidant en zone urbaine. **La persistance de la pauvreté dans le temps semble favoriser la dégradation des conditions de vie.** Les allocataires à « bas revenus » sont plus souvent pauvres en conditions de vie lorsqu'ils

sont installés dans une situation durable de la pauvreté (96 %) que lorsqu'ils ont connu une amélioration de leur situation financière (83 %).

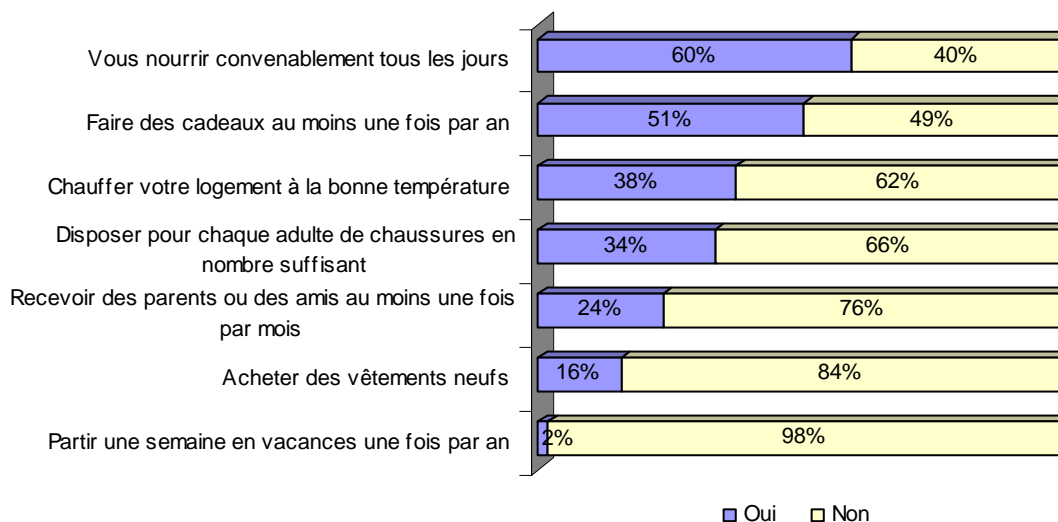
La pauvreté existentielle se caractérise principalement par des difficultés financières et des restrictions de consommation. En effet, la quasi-totalité, voire l'intégralité des personnes concernées par la pauvreté en conditions de vie, éprouve des difficultés financières et doit faire face à des restrictions de consommation.

Graphique 27 : Déclinaisons des différents postes de la pauvreté en conditions de vie



1.2.2.1) Restrictions de consommation

Graphique 28 : Avez-vous les moyens financiers permettant, si vous le souhaitez, de ...



Les restrictions de consommation touchent de manière importante certains besoins existentiels fondamentaux tels se nourrir, se chauffer, et se vêtir. 40 % des personnes touchées par la pauvreté en conditions de vie ne se nourrissent pas convenablement

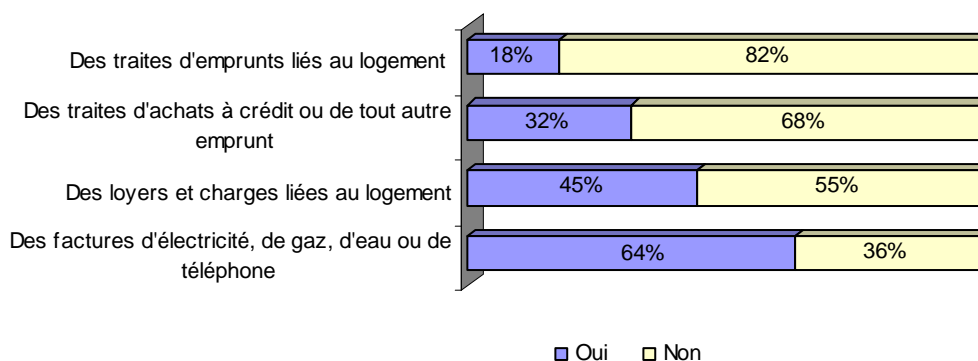
Observatoire de la Famille –« Les Familles face à la pauvreté en Savoie » – Décembre 2006 ©

tous les jours, 62 % ne chauffent pas leur logement à bonne température, et 84 % n'achètent pas de vêtements neufs en raison de leur situation financière. (*« On a passé cette année sans chauffage »*). Certains besoins, moins fondamentaux, mais toutefois nécessaires pour le développement personnel ne sont pas non plus contentés. Seulement 2 % des allocataires à « bas revenus » dont les conditions de vie sont dégradées ont les moyens financiers suffisants pour partir en vacances au moins une fois par an. (*« Je ne suis jamais partie en vacances avec ma fille autre que dans la famille »*)

1.2.2.2) Difficultés financières

Pour de 89 % des allocataires « à bas revenus » pauvres existentiellement, leurs revenus ne suffisent pas à couvrir l'ensemble de leurs dépenses courantes. Ainsi, 64 % ont été, au cours des douze derniers mois, dans l'impossibilité de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau..., et près de la moitié n'a pas pu honorer des loyers ou charges liées au logement (45 %). Par ailleurs, les deux tiers ont été en découvert bancaire au moins une fois par mois, au cours des douze derniers mois, et la quasi-totalité (97 %) n'a pas pu épargner au cours des douze derniers mois.

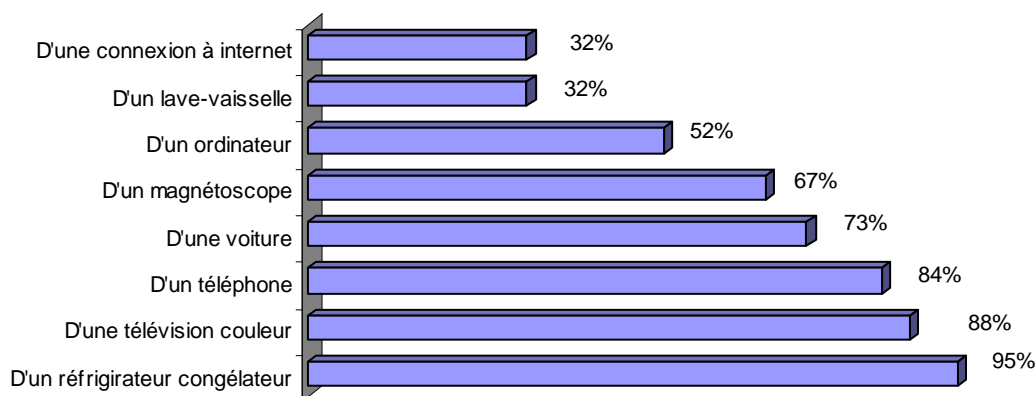
Graphique 29 : En raison de problèmes d'argent, avez-vous été, vous ou votre conjoint, ces douze derniers mois dans l'impossibilité de payer à temps...



1.2.2.3) Manques en biens d'équipement

Le taux de possession de biens d'équipements primaires (réfrigérateur, congélateur) est plutôt bon, à l'exception du téléphone et de la voiture. Un quart ne possède pas de téléphone, et plus d'un tiers n'a aucun véhicule personnel. Les manques les plus importants apparaissent essentiellement au niveau de biens moins indispensables au quotidien. Seuls 52 % disposent d'un ordinateur, et 32% sont équipés d'un lave-vaisselle et d'une connexion à internet.

Graphique 30 : Actuellement, disposez-vous...



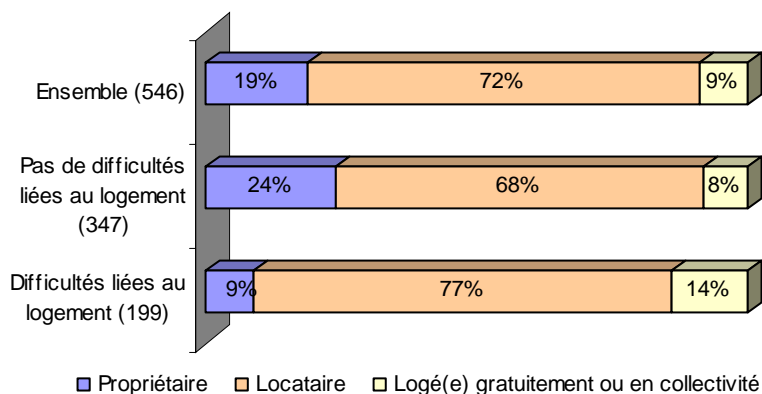
Le sous-équipement en biens matériels durables est plutôt le lot des personnes les plus jeunes, n'ayant pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois, et de personnes locataires. C'est entre 15 ans et 24 ans que les carences en biens d'équipement sont les plus importantes, concernant quasiment les trois quarts des personnes de cette tranche d'âge (73 %). De plus, parmi les personnes les moins bien équipées en biens matériels, près de la moitié n'a pas exercé d'activité professionnelle (47 %) au cours des douze derniers mois. A l'inverse, parmi celles étant correctement équipées, les trois quarts ont occupé un emploi. 81 % des personnes sous-équipées sont locataires, contre 64 % parmi les personnes non concernées par les manques en biens d'équipement.

1.2.2.4) Difficultés liées au logement

Les difficultés liées au logement constituent le poste où les carences sont les plus faibles, bien que tout de même importantes. **De manière générale, le logement des personnes en situation de pauvreté existentielle est plutôt bien équipé** ; la quasi-totalité, voire la totalité des logements, dispose d'une salle de bain ou d'une douche, de toilettes, d'eau chaude courante, et d'un système de chauffage.

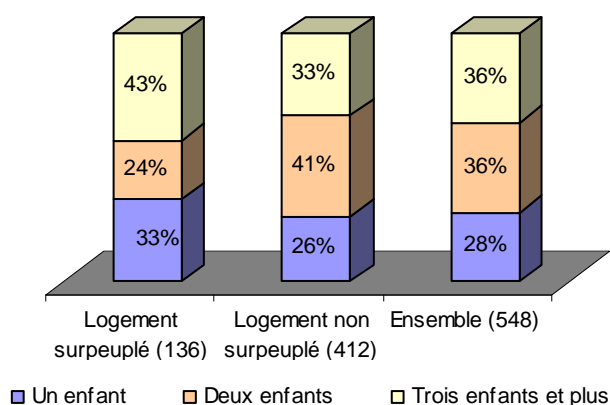
Les difficultés se situent plutôt au niveau de l'agencement et l'environnement du logement. En outre, 58 % des personnes pauvres existentiellement jugent leur logement trop difficile ou trop coûteux à bien chauffer, 41 % estiment que leur logement est trop bruyant, et 26 % qu'il est trop humide. (*« Appartement très humide, toutes les fenêtres ferment mal donc le froid rentre »*). Les personnes locataires et les personnes logées gratuitement ou en collectivités, les personnes de nationalité étrangère, vivant en milieu urbain rencontrent plus fréquemment des difficultés avec leur logement.

Graphique 31 : Difficultés liées au logement en fonction du statut d'occupation



D'autre part, la pauvreté existentielle se manifeste également par le surpeuplement du logement⁹. **Un peu plus d'un tiers des allocataires pauvres en conditions de vie se retrouvent dans une situation de surpeuplement de leur logement, dont 38% en surpeuplement accentué, c'est-à-dire en manque de deux pièces ou plus.** Les logements surpeuplés comptent en moyenne 2,5 pièces, tandis que la taille moyenne des logements non surpeuplés est de 4 pièces. (*« Trop petit, trop cher »*). Le surpeuplement du logement touche plus particulièrement les familles nombreuses, les personnes de nationalité étrangère, et celles qui vivent en ville.

Graphique 32 : Surpeuplement du logement en fonction de la taille de la famille



⁹ Cf. Définitions de l'INSEE p7

Quelques précisions...

Sur la pauvreté existentielle...

9 % des ménages étaient identifiés comme pauvres en termes de conditions de vie par l'INSEE en 2001.

La pauvreté en conditions de vie affecte plus souvent des personnes qui ne sont pas en couple et se traduit par des restrictions de consommation. Plus particulièrement, les manques d'ordre structurel (logement, biens d'équipement) sont le lot des personnes les plus âgées, pas en couple, à la retraite ou inactives. Les difficultés financières concernent surtout les couples et les familles monoparentales, plutôt jeunes avec enfants, actifs en emploi et se déclarant pauvres. Les privations de consommation touchent les personnes sans enfant vivant en zone rurale, en emploi non salarié. Enfin, ce sont essentiellement les personnes seules, faiblement insérées dans l'emploi (chômage ou inactif), vivant dans de grandes agglomérations, caractérisées par la pauvreté monétaire et subjective, qui cumulent le plus toutes ces difficultés.

« *La pauvreté en termes de conditions de vie : quatre profils de ménages* », Sophie PONTHEUX, *Données sociales : la société française, novembre 2002*

Sur les conditions de logement...

Selon le dernier recensement de l'INSEE, **en Savoie, 2,73 % des logements sont « sans confort »**. Ce taux figure parmi les plus élevés de la région Rhône Alpes, la moyenne régionale étant à 1,53 %.

Dossier annuel de la MRIE 2003

7 % des ménages à bas revenus ne dispose pas du confort sanitaire minimum (eau chaude, WC intérieurs, douche ou baignoire), contre 24 % en 1988.

« *Les conditions de logements des ménages à bas revenus* », INSEE Première n°950, février 2004

D'autre part, selon l'INSEE, le phénomène de surpeuplement touche plus particulièrement les locataires. En 2003, 28 % des ménages à bas revenus ne vivaient pas dans un logement comportant un nombre suffisant de pièces compte tenu de la composition du ménage. Alors que de manière générale, le surpeuplement touche 7 % de la population. De même, 28 % des ménages à bas revenus considèrent que leur logement est humide, 26 % estiment qu'il est mal chauffé, 32 % sont gênés par le bruit, et 25 % qualifient de « mauvais » son état général. De manière générale, les personnes logées dans le privé ont des conditions de logement moins favorables que les personnes logées en HLM, en foyer, en centre d'hébergement.

« *Le cadre de vie des ménages les plus pauvres* », INSEE Première n°926, octobre 2003

Sur les restrictions de consommation...

5 % de la population française n'ont pas les moyens financiers de manger de la viande rouge, du poulet ou du poisson tous les deux jours. Par ailleurs, il arrive à 3 % des français de sauter des repas complets en raison d'un manque d'argent.

« *Rapport 2005-2006 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale* », février 2006

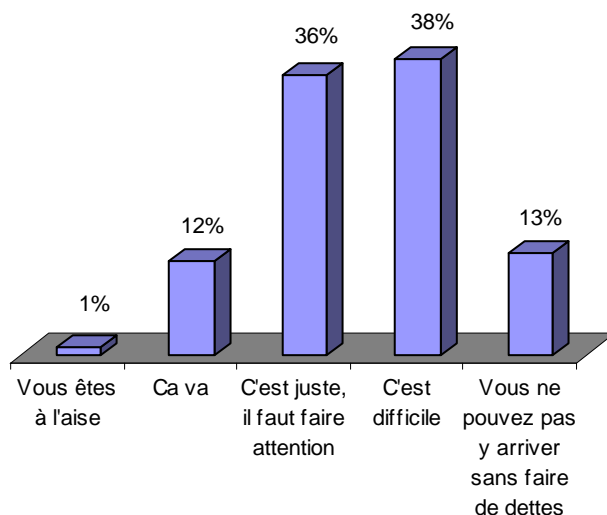
1.2.3) Les familles en situation de pauvreté subjective

La dimension subjective de la pauvreté consiste à interroger les personnes sur leur ressenti général face à leur situation financière. Cette approche permet de tenir compte du fait que deux personnes, bénéficiant d'un même niveau de revenus, peuvent avoir un rapport différent avec la pauvreté selon l'environnement dans lequel elles évoluent, et leur style de vie. A revenus identiques, des personnes aux goûts modestes ne se considéreront pas comme pauvres, tandis que celles aux goûts plus dispendieux auront du mal à les satisfaire avec ces revenus modestes. Cependant, le caractère justement subjectif de cette approche peut induire des biais dans les réponses. Les réponses sont susceptibles de dépendre de la manière dont la question est formulée, et de l'état d'esprit de la personne au moment de l'enquête, si elle est plutôt optimiste ou bien pessimiste.

Près de la moitié des allocataires à « bas revenus » considérés est concernée par la pauvreté subjective (51 %). 13 % des répondants estiment que leur situation financière est

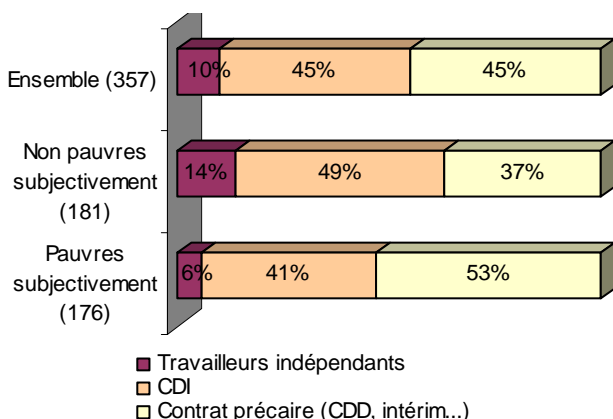
difficile, et 38 % déclarent ne pas y arriver sans faire de dettes (« *Je m'en sors difficilement, mais j'y arrive quand même* »). On remarque, toutefois, que 13 % des allocataires, identifiés comme pauvres monétairement, ne sont pas incommodés de leur situation financière bien qu'ils soient situés en dessous du seuil de bas revenus. Les personnes vivant en couple sont significativement plus à l'aise financièrement que les familles monoparentales.

Graphique 33 : Actuellement, diriez-vous plutôt que financièrement ?

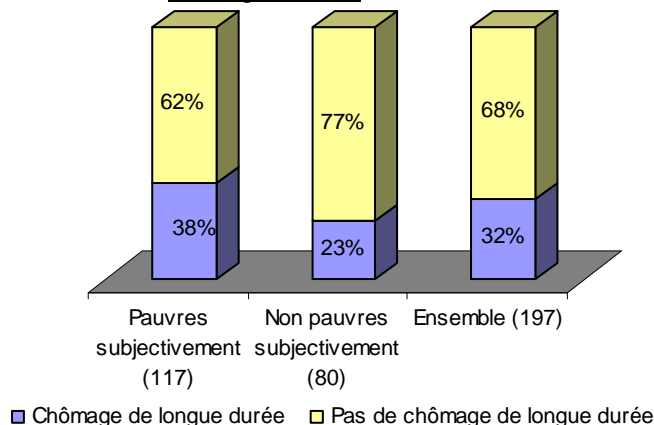


La précarité et l'instabilité dans le travail paraissent induire le sentiment de pauvreté chez les allocataires à « bas revenus ». Plus de la moitié des personnes pauvres subjectivement ayant occupé un emploi ont travaillé en intérimaire ou sous un Contrat de Travail à Durée Déterminée (53 %). La recherche d'un emploi s'avère également influencer le sentiment de pauvreté, et ce d'autant plus que cette période est longue. 45 % des allocataires ressentant la pauvreté sont au chômage, dont 38 % depuis au moins douze mois. Enfin, l'alternance de périodes d'activité professionnelle et de périodes de recherche d'emploi paraît aussi favoriser l'apparition du sentiment de pauvreté, particulièrement lorsque les phases de chômage dominant sur les phases d'emploi. Ainsi, 36 % des allocataires éprouvant un sentiment de pauvreté ont connu des périodes de chômage supérieures aux périodes de travail, contre 21 % de ceux n'étant pas concernés par la pauvreté subjective.

Graphique 34 : Pauvreté subjective et type de contrat de travail

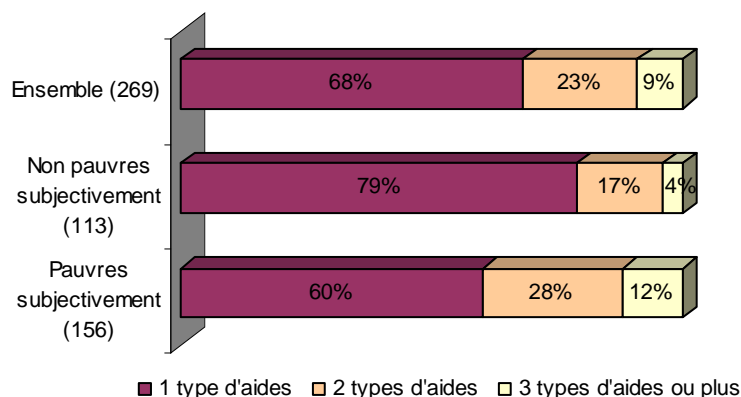


Graphique 35 : Pauvreté subjective et chômage de longue durée



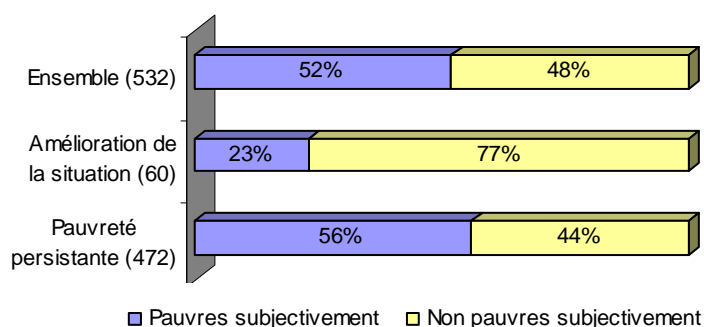
Sans doute, la dépendance face aux organismes d'aides financières induit-elle également un sentiment de pauvreté. 61 % des bénéficiaires de minima sociaux sont concernés par la pauvreté subjective, contre 48 % pour les non bénéficiaires de minima sociaux. Les allocataires pauvres subjectivement bénéficient plus fréquemment de deux voire de plus de trois sources d'aides financières (40 %), et inversement sont moins nombreux à ne percevoir qu'un seul type d'aide.

Graphique 36 : Pauvreté subjective en fonction du nombre d'aides perçues



Par ailleurs, les personnes installées dans une situation de pauvreté durable paraissent plus fréquemment éprouver la sensation d'être pauvres. 56 % des allocataires qui n'ont connu aucune amélioration de leur situation financière, voire même une dégradation, sont pauvres subjectivement, contre 23 % de ceux ayant perçu une amélioration.

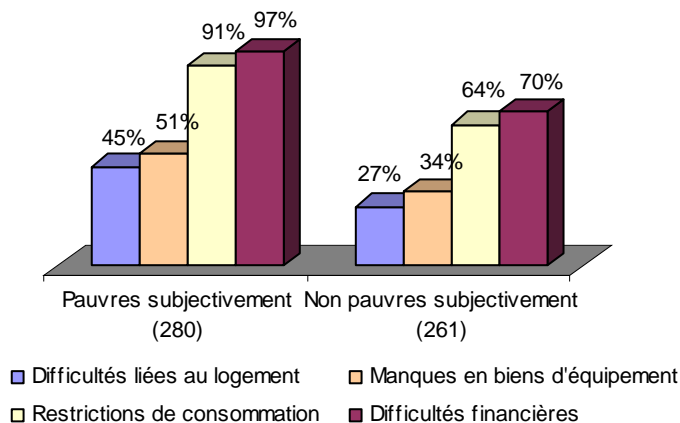
Graphique 37 : Pauvreté subjective en fonction de la persistance de la pauvreté



Enfin, le sentiment de pauvreté semble également être induit par des conditions de vie difficiles voire dégradées. 48 % des allocataires pauvres subjectivement le sont également en conditions de vie (contre 10 % pour les non pauvres subjectivement). Ainsi, les difficultés liées au logement (logement humide, bruyant...), les manques en biens d'équipements (téléphone, voiture...), les restrictions de consommation (chauffage, vêtements...),

et les difficultés financières (retards de paiements, découvert bancaire...) favorisent le sentiment de pauvreté.

Graphique 38 : Pauvreté subjective en fonction des différents postes de pauvreté en conditions de vie



Quelques précisions...

En 2001, l'INSEE estimait que **15,7 % des ménages** étaient pauvres en termes subjectifs.

La pauvreté subjective affecte surtout les couples avec trois enfants ou plus âgés de 30 à 50 ans.

« La pauvreté en termes de conditions de vie : quatre profils de ménages », Sophie PONTHEUX, Données sociales : la société française, novembre 2002

Les personnes âgées sont plus touchées par la pauvreté. On peut penser que, par effet de génération, ayant vécu leur jeunesse à une époque où le niveau de vie était moindre, elles ne désirent pas des biens qu'elles n'ont jamais eus et auxquels elles n'ont jamais eu l'occasion de s'accoutumer, et par conséquent elles se contentent de ce qu'elles ont, sans avoir le sentiment de ne pas pouvoir faire face à leurs dépenses.

« Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », INSEE, avril 2005

1.2.4) Les travailleurs pauvres

Contrairement aux idées reçues, la pauvreté monétaire ne concerne pas uniquement des personnes faiblement insérées dans l'emploi. Aujourd'hui, de nombreuses personnes se retrouvent dans une situation économique précaire en dépit de l'exercice d'une activité professionnelle. La faible rémunération est évidemment un facteur déterminant de la pauvreté laborieuse, mais entre en compte également la situation familiale. Un travailleur pauvre peut tout autant être une personne ayant un emploi précaire (alternant des périodes d'emploi et de chômage, travaillant à temps partiel), qu'une personne avec un emploi stable, mais ayant une famille nombreuse à charge et étant le seul apporteur de ressources dans le ménage.

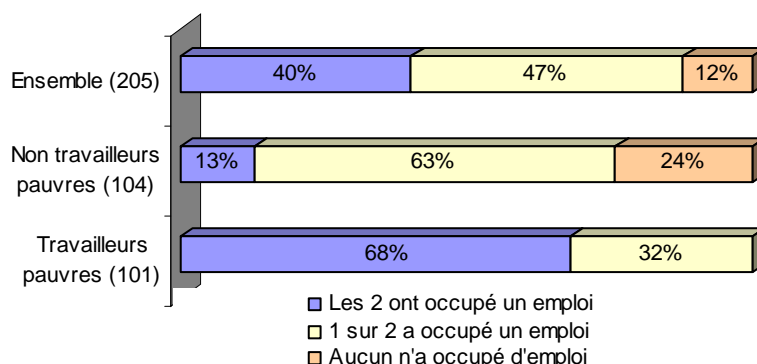
Ainsi, la pauvreté laborieuse regroupe l'ensemble des actifs (c'est-à-dire en emploi ou à sa recherche) au moins six mois dans l'année, dont au moins un mois en emploi, et vivant

dans un ménage pauvre monétairement. Les étudiants et les chômeurs de longue durée ne sont pas pris en compte.

Près de la moitié des allocataires interrogés sont des travailleurs pauvres (55 %). La pauvreté laborieuse concerne également 60 % des conjoints des personnes vivant en couple. Ainsi, parmi les personnes vivant en couple, dans 30 % des cas, les deux conjoints sont des travailleurs pauvres, et dans près de la moitié des cas un des deux conjoints est un travailleur pauvre (49 %).

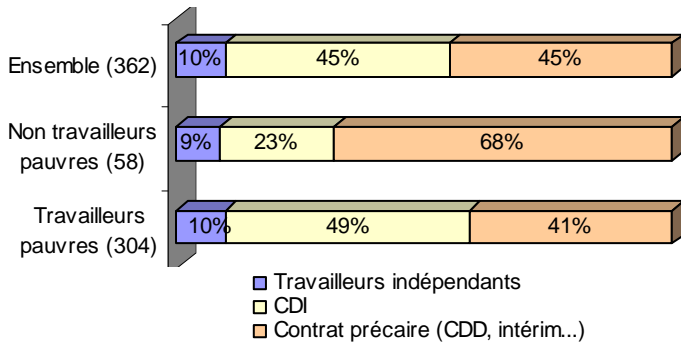
On note une sur représentation des familles monoparentales parmi les travailleurs pauvres. En effet, les personnes pauvres laborieusement comptent 67 % de personnes vivant seules, contre 58 % parmi les non travailleurs pauvres. **Si la pauvreté laborieuse semble s'associer au fait qu'il ne rentre qu'un seul revenu au sein du ménage, la part de couples où les deux conjoints travaillent n'est pas négligeable.** Ainsi, pour 68 % des travailleurs pauvres vivant en couple, les deux conjoints ont occupé un emploi au cours des douze derniers mois.

Graphique 39 : Activité professionnelle dans le couple chez les travailleurs pauvres

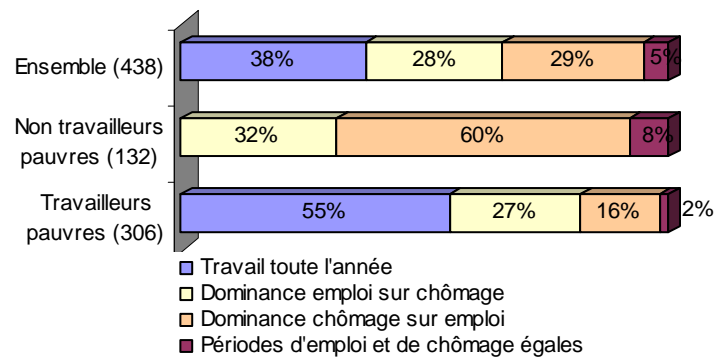


Contrairement aux conclusions de certaines études, la pauvreté laborieuse n'est pas nécessairement synonyme d'emplois précaires (contrat de travail précaire, alternance chômage/emploi...). En effet, la moitié des travailleurs pauvres ont exercé une activité professionnelle toute l'année (56 %) (il en est de même pour 69 % des conjoints travailleurs pauvres pour les personnes vivant en couple), et ont occupé un CDI (49 %). **Les travailleurs pauvres sont même significativement plus diplômés et plus qualifiés que l'ensemble des allocataires à « bas revenus ».** 81 % d'entre eux possèdent au moins un diplôme, dont 19 % un diplôme d'études supérieures, pour respectivement 71 % et 10 % des non travailleurs pauvres.

Graphique 40 : Pauvreté laborieuse et type de contrat de travail



Graphique 41 : Pauvreté laborieuse et alternance emploi/chômage

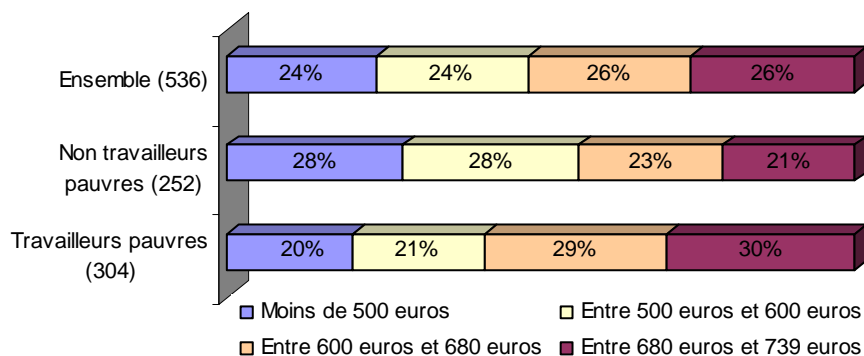


Les travailleurs pauvres apparaissent comme des personnes bénéficiant de ressources économiques modestes, mais suffisantes pour ne pas donner droit à certaines aides financières. (« Avec un travail, mon salaire a augmenté, donc les aides ont diminuées, mais comme c'est un emploi précaire, l'instabilité financière s'est installée, et au final mes revenus ont diminué »).

Les travailleurs pauvres sont significativement moins nombreux à percevoir un minimum social. Parmi les travailleurs pauvres, 16 % sont également pauvres administrativement, contre 47 % parmi les non travailleurs pauvres. Ils semblent aussi percevoir de façon moindre tout autre type d'aide financière : 45 % sont bénéficiaires d'un seul type d'aide (contre 36 % parmi les non travailleurs pauvres), et seulement 12 % jouissent de trois types d'aide (contre 20 % parmi les non travailleurs pauvres). D'autre part, plus de la moitié des travailleurs pauvres déclare ne percevoir aucun autre type d'aide spécifique (aides financières du Conseil Général, de la mairie, du FSL ou FSEN, colis alimentaires...) (57 %).

Parallèlement à ce constat, **les travailleurs pauvres sont un peu plus fréquemment situés juste en dessous du seuil de bas revenus.** Ils sont plus présents dans les tranches de revenus les plus élevées, et inversement, moins nombreux dans les tranches de revenus les plus faibles.

Graphique 42 : Pauvreté laborieuse en fonction de la tranche de revenu



Quelques précisions...

Selon une étude de l'INSEE en 2001, la France comptait près de **1 million de travailleurs pauvres**. Ils sont généralement peu qualifiés (34 % sans diplôme et 1/3 d'entre eux sont ouvriers) et occupent des emplois précaires (CDD, travail intérimaire...). Ils constituent souvent le seul apporteur de ressources dans leur famille.

« *Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux* », *Economie et statistique n°335, INSEE, 2001*

En **Rhône Alpes**, on compte près de **48 416 allocataires travailleurs pauvres**. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les ¾ ont travaillé toute l'année, ou ont travaillé plus que n'ont été au chômage. Dans la plupart des cas, il ne rentre qu'un seul revenu dans la famille, toutefois, la part de foyers ou les deux conjoints travaillent n'est pas négligeable (17 %).

« *Exclusions, pauvretés, précarités* », *Dossier annuel de la MRIE, 2005*

L'amalgame est souvent fait entre pauvreté et manque de travail. Selon une enquête d'opinion de l'ONPES, en 2001, 53 % des personnes interrogées pensent que la pauvreté peut même s'expliquer par le fait que les gens ne veulent pas travailler. Certes, on retrouve une proportion plus élevée de pauvres parmi les personnes sans emploi que parmi celles qui travaillent, mais le travail n'en demeure pas moins une condition nécessaire mais non suffisante pour échapper à la pauvreté

« *Quand travail rime avec pauvreté* », *Sciences Humaines HS n°50, septembre-octobre 2005*

Parmi les 1 305 000 pauvres, les deux tiers ont travaillé toute l'année en tant que salariés (510 000) ou indépendants (350 000). D'autres, bien que présents sur le marché du travail au cours des douze mois, ont connu à la fois l'emploi et le chômage (354 000). Le reste (91 000) a quitté le marché du travail temporairement ou définitivement ou bien plutôt vient d'y entrer puisque 60 % ont moins de 25 ans.

« *Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux* » *Economie et Statistiques n°335, INSEE, 2000*

Le travailleur n'est pas exposé au même risque de pauvreté quand il vit seul ou en famille. S'il vit seul, son risque de pauvreté est de 8 %. Lorsqu'il vit en couple, son risque de pauvreté dépend de l'activité de son conjoint : 2 % si son conjoint travaille, 16 % sinon. Les travailleurs pauvres de famille monoparentale ont un taux de pauvreté de 10 %.

« *Les travailleurs pauvres* », *INSEE Première n°745, octobre 2000*

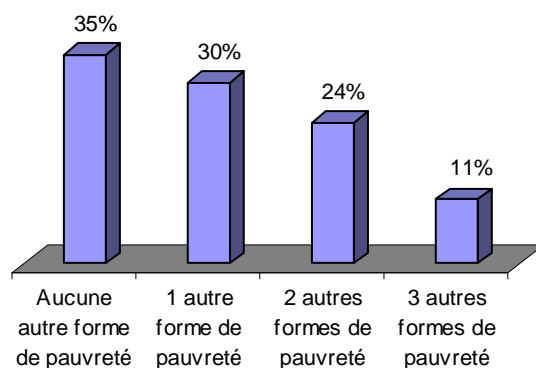
Selon un article de l'ASH Magazine en 2005, les travailleurs pauvres sont souvent des femmes seules avec enfants qui occupent des emplois en grande surface, de nettoyage ou dans la restauration et qui ont des frais de garde d'enfants. Ils se tournent surtout vers des aides exceptionnelles (secours d'urgence du Conseil Général, Fonds Solidarité Energie, prestations de protection de l'enfance, aide alimentaire du CCAS ou d'organismes caritatifs).

« *Travailleurs pauvres : les oubliés du social ?* », *ASH Magazine, mars / avril 2005*

1.2.5) Recouvrement des différentes formes de la pauvreté

Les différentes formes de pauvreté ne se confondent pas forcément. **Au final, parmi les allocataires identifiés comme pauvres monétairement, 31 % le sont également administrativement, 29 % en conditions de vie, et 51 % le sont subjectivement.** 35 % des allocataires à « bas revenus » interrogés ne sont concernés par aucune autre forme de pauvreté que la pauvreté monétaire. De plus, 30 % cumulent une autre forme de pauvreté avec la pauvreté monétaire, 24 % sont touchés par trois types de pauvreté dont la pauvreté monétaire. Enfin, **11 % sont touchés à la fois par la pauvreté monétaire, existentielle, administrative et subjective.**

Graphique 43 : Cumul des différentes formes de pauvreté



Quelques précisions...

En 2001, parmi les personnes identifiées comme pauvres monétairement au niveau national, 36 % l'étaient aussi en conditions de vie et 47 % se considéraient comme pauvres.

2 % des individus sont concernés par les trois formes de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté subjective et pauvreté existentielle. 6,3 % sont concernés par deux de ces formes de pauvreté exactement, et 17 % par un seul type de pauvreté. La corrélation entre ces trois formes de pauvreté est très faible, et concerne, donc, des populations différentes.

« Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », INSEE, avril 2005

II. IMPACT DE LA PAUVRETE MONETAIRE SUR LA PARENTALITE ET LA VIE SOCIALE

Peu d'études se sont attardées à quantifier les conséquences de la pauvreté monétaire sur la vie de familles et les interactions sociales. Il s'avère pourtant que la précarité financière peut parfois nuire à l'exercice de la parentalité, au développement social et scolaire des enfants, et peut entraîner le repli des familles sur elles-mêmes.

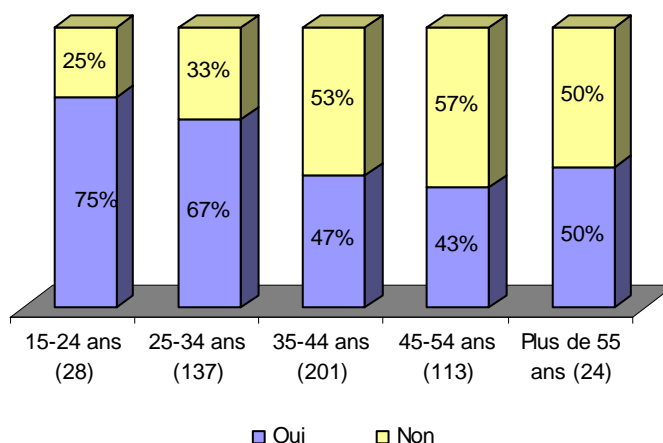
2.1) Education et parentalité

La flexibilité du travail (horaires décalés, temps partiel...), associée à la monoparentalité et à une situation économique précaire peut compliquer l'exercice du rôle de parents, et entraver l'éducation des enfants. La pauvreté monétaire semble même, parfois, inciter certaines familles à renoncer à leur projet de parentalité, dans le sens où elles n'ont pas eu autant d'enfants qu'elles le désiraient.

2.1.1) La pauvreté monétaire comme frein au projet parental

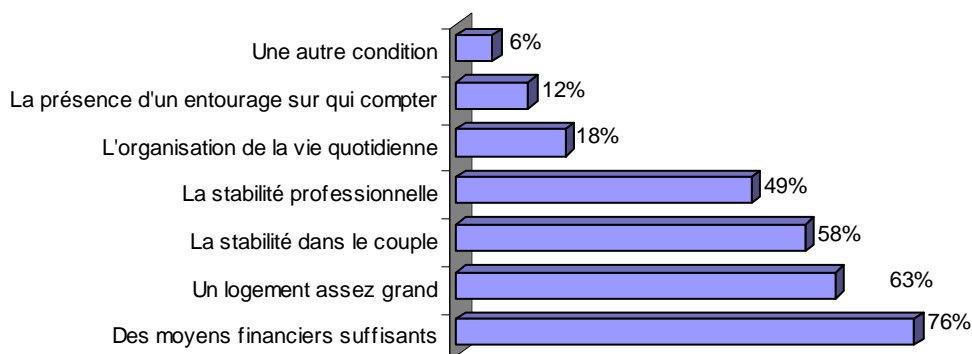
L'absence de ressources financières suffisantes apparaît, ici, comme un obstacle au projet parental. Plus de la moitié des allocataires à « bas revenus » sondés n'ont pas eu autant d'enfants qu'ils le souhaitaient (53 %). Toutefois, ce résultat est à interpréter avec prudence, et à mettre en relation avec l'âge des personnes interrogées. Pour les tranches d'âge les plus jeunes, le fait de ne pas avoir autant d'enfants que désirés, ne peut réellement s'apparenter à un renoncement au projet parental, ayant encore la possibilité de le faire aboutir. Pour les personnes âgées de plus de 35 ans, la probabilité de cette alternative étant moindre, il est plus juste d'associer le fait de ne pas avoir atteint le nombre idéal d'enfants à un renoncement. **Ainsi, 47 % des personnes entre 35 ans et 44 ans ont abandonné leur projet de parentalité, 43 % des personnes entre 45 ans et 54 ans, et 50 % des personnes âgées de plus de 55 ans.**

Graphique 44 : Renoncement au projet parental en fonction de la tranche d'âge



Si l'aspect financier constitue un frein au projet parental, il apparaît également comme une condition sine qua non. 76 % des allocataires à « bas revenus » jugent indispensable de disposer de moyens financiers suffisants lorsque l'on veut avoir des enfants. **Les autres conditions jugées comme nécessaires à la réalisation du projet de parentalité sont le fait de posséder un logement assez grand (63 %), la stabilité dans le couple (58 %), et la stabilité professionnelle (49 %).** Cette dernière condition peut s'illustrer par le fait que les renoncements au projet familial sont plus fréquents lorsque les parents ont connu la précarité dans le travail. 43 % des parents n'ayant pas eu autant d'enfants que désirés ont pratiqué des horaires de travail décalés (contre 28 % pour ceux qui n'ont pas renoncé à leur projet parental), 47 % ont été à la recherche d'un emploi au cours des douze mois (contre 31 % pour ceux n'ayant pas renoncé à leur projet parental), et 36 % ont connu des périodes de chômage supérieures aux périodes de travail (contre 22 % pour ceux n'ayant pas renoncé à leur projet parental).

Graphique 45 : Selon vous, quelles sont les trois conditions les plus importantes à réunir quand on souhaite avoir des enfants ? (Question multiple)

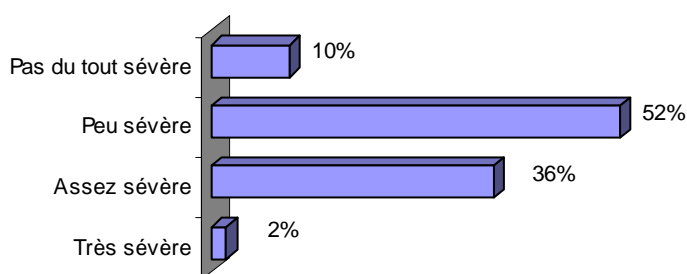


2.1.2) La pauvreté monétaire semble fragiliser l'autorité parentale

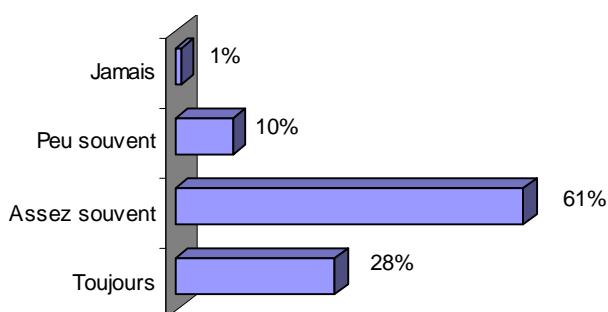
En plus du contexte économique difficile, un grand nombre de personnes en situation de pauvreté sont seules pour faire face à l'éducation de leurs enfants. **En effet, pour 81 % des familles monoparentales, les mères sont seules à prendre l'ensemble des décisions concernant leurs enfants. Dans seulement 13 % des cas le père intervient dans l'éducation des enfants.** (« *Mon enfant voit peu son père* » ; « *je l'éleve seule* » ; « *être maman câlin, maman autorité, maman travail...cumuler plusieurs rôles dans une journée* »). Dans un tel contexte, la pauvreté monétaire, conjuguée à la monoparentalité est susceptible d'engendrer des problèmes d'éducation des enfants par une difficulté d'exercice de l'autorité parentale.

La moitié des allocataires situés en dessous du seuil de bas revenus déclare donner une éducation peu sévère à leurs enfants (52 %), voire pas du tout sévère (10 %). Face à une éducation plutôt peu stricte, 61 % des parents affirment pourtant que leurs enfants leur obéissent assez souvent, et 28 % qu'ils obéissent toujours quand il s'agit de faire leurs devoirs, éteindre la télévision, mettre la table... Cependant, **un peu moins de la moitié des allocataires estime que leurs enfants ont moins de respect pour eux qu'ils en avaient pour leurs propres parents (46 %).** A noter que les questions sur l'exercice de l'autorité parentale ont fait l'objet de nombreuses non-réponses (environ 10 %). Ces non-réponses sont essentiellement le fait de parents ayant des enfants en bas âge, trop jeunes pour pouvoir évaluer si leurs enfants leur obéissent, ou s'ils sont plus ou moins de respect pour leurs parents.

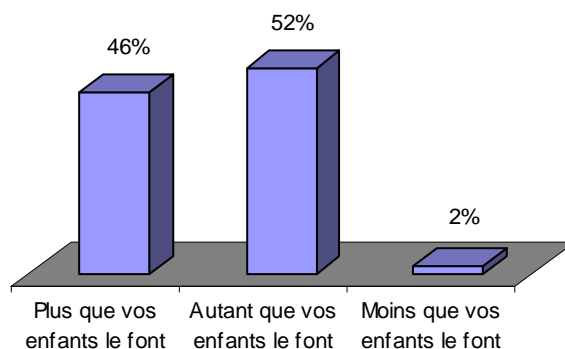
Graphique 46 : Diriez-vous que vous donnez à vos enfants une éducation ?



Graphique 47 : D'une manière générale, est-ce que vos enfants vous obéissent ?

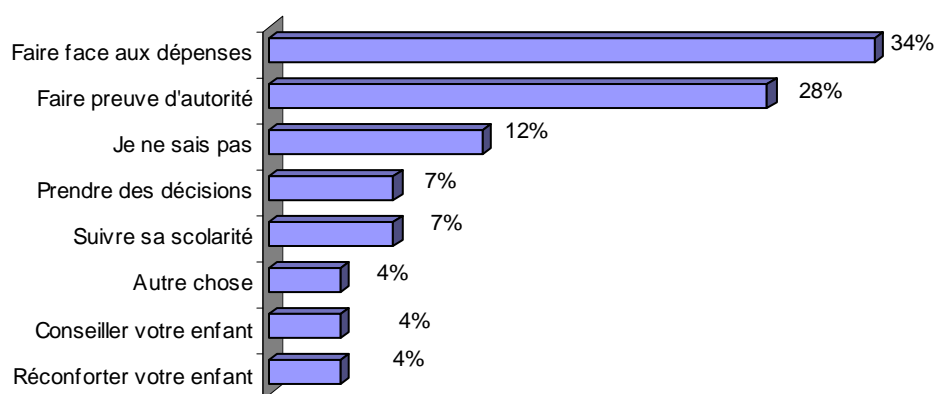


Graphique 48 : A leur âge, vous pensez que vous respectiez vos parents...



Si l'aspect financier est très présent dans l'éducation des enfants des allocataires à « bas revenus » (un tiers estime que le plus difficile dans leur rôle de parents est de faire face aux dépenses), **un peu plus d'un quart des parents affirme rencontrer des difficultés pour faire preuve d'autorité (28 %)**. Les femmes éprouvent plus souvent des difficultés à faire preuve d'autorité (29 % des femmes déclarent avoir des difficultés à faire preuve d'autorité, contre 15 % des hommes). **Le manque d'autorité des parents a des répercussions sur le degré d'obéissance et le respect des enfants envers les parents**. Lorsque les parents rencontrent des difficultés pour faire preuve d'autorité, les enfants obéissent moins fréquemment (seulement 9 % obéissent toujours contre 35 % lorsque les parents sont plus facilement autoritaires), et paraissent moins respecter leurs parents (66 % affirment respecter plus leurs parents que leurs enfants le font).

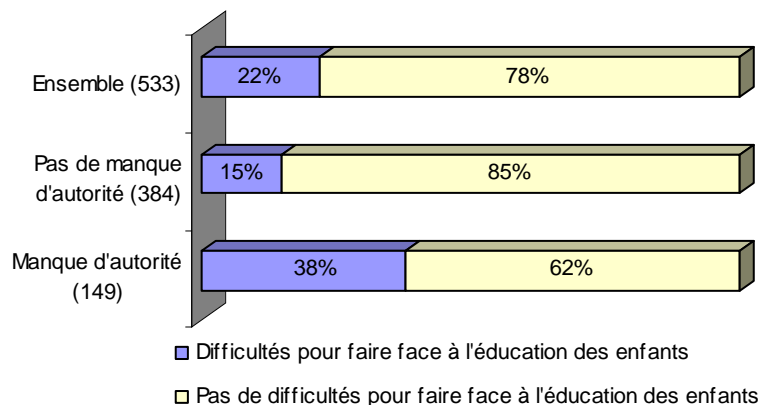
Graphique 49 : Qu'y a-t-il de plus difficile dans votre rôle de parents ?



Par ailleurs, 22 % disent rencontrer des difficultés pour faire face à l'éducation de leurs enfants. Pour 34 % de ces personnes, ces difficultés les ont amenées à rencontrer un éducateur spécialisé, et pour 28 % à rencontrer un juge des enfants. Les familles monoparentales sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés pour faire face à l'éducation de leurs enfants

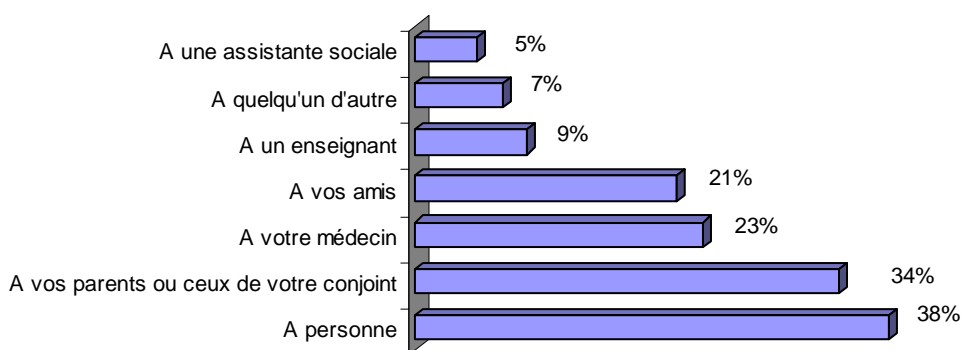
(70 % des allocataires présentant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants sont des monoparents). **Les problèmes éducatifs sont significativement liés au manque d'autorité des parents.** 38 % des parents faisant preuve d'un manque d'autorité font face à des difficultés pour éduquer leurs enfants, contre 15 % des parents faisant naturellement preuve d'autorité.

Graphique 50 : Manque d'autorité des parents et difficultés pour faire face à l'éducation des enfants



Malgré des difficultés apparentes pour assumer l'éducation des enfants dans une situation économique défavorable, seulement 11 % des parents ont connaissance du Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de la Savoie. De même, si la majorité des parents demande des conseils concernant leurs enfants à leurs parents ou à ceux de leur conjoint (34 %), à leurs amis (21 %), ou encore à leur médecin (23 %), **une part importante (38 %) ne recourt à personne.** Les allocataires à « bas revenus » rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants demandent moins souvent des conseils que les autres, et ce peu importe à qui (parents, amis, enseignants...). Ainsi, les parents pauvres ont-ils une méconnaissance de leurs droits et des professionnels vers qui se tourner ? Ou n'osent-ils pas confier leurs difficultés tant à leur entourage qu'à des professionnels ?

Graphique 51 : Spontanément, à qui demandez-vous conseil concernant vos enfants ? (Question multiple)



Quelques précisions...

Le stress que provoquent chez les parents leurs conditions économiques difficiles peut provoquer un comportement parental inadéquat. En effet, l'incertitude des ressources peut entraîner des conflits entre les parents, voire des ruptures familiales. Ces conflits peuvent altérer le comportement des parents, qui deviennent trop durs, ou au contraire trop laxistes, ou incohérents vis-à-vis de l'enfant. (La théorie du « bon parent »).

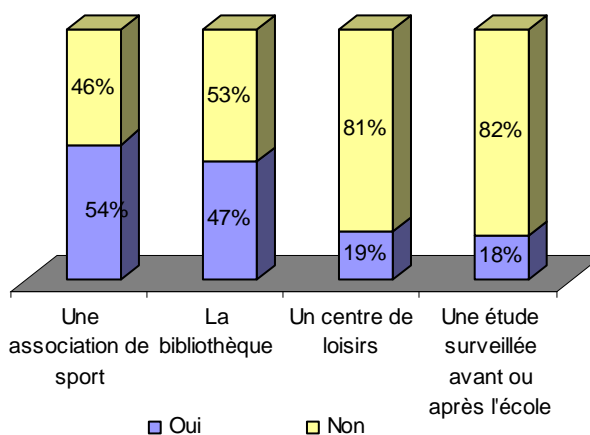
Pour les familles monoparentales, le fait de travailler ne réduit pas forcément leur pauvreté, car cela peut poser des problèmes de garde du fait du coût élevé du service. Cela peut même avoir des conséquences défavorables sur la manière dont les mères élèvent leurs enfants en réduisant le temps passé avec eux, et en augmentant leur stress.

La théorie du « bon parent », « *L'étude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaine et britannique* », CERC, juillet 2003

2.1.3) La pauvreté monétaire paraît restreindre l'accès à la culture et aux loisirs des enfants ?

Parmi les enfants âgés de 6 à 15 ans, la moitié ne fait pas partie d'une association de sport, musique ou autre (46 %), et n'est pas inscrite auprès d'une bibliothèque (53 %). De même, seulement 19 % fréquentent un centre de loisirs pendant les vacances ou le mercredi après-midi, et 18 % fréquentent une étude surveillée avant ou après l'école. **Le niveau d'études des parents semble influencer sur l'accès aux loisirs et à la culture des enfants**, et plus spécifiquement concernant la fréquentation des associations de sport, de musique, ou autre type d'association. Lorsque les parents ne sont pas diplômés, 41 % des enfants de 6 à 15 ans fréquentent ce type d'associations. Cette proportion passe à 68 % lorsque les parents ont réalisé des études supérieures. Cependant, pour pouvoir affirmer que la pauvreté monétaire restreint l'accès à la culture et aux loisirs des enfants, il serait nécessaire de comparer ces chiffres avec des données sur les activités extrascolaires des enfants non pauvres.

Graphique 52 : Parmi vos enfants âgés de 6 à 15 ans, y en a-t-il qui fréquentent ?



Quelques précisions...

Dans les familles où aucun des parents n'est diplômé, 52 % des jeunes pratiquent un sport en dehors des cours d'éducation physique et sportive dispensés à l'école, contre 83 % quand un des deux parents est diplômé du supérieur. Par ailleurs, dans les foyers aux niveaux de revenus les plus élevés, 80 % des jeunes font du sport, contre 60 % dans les foyers les moins favorisés.

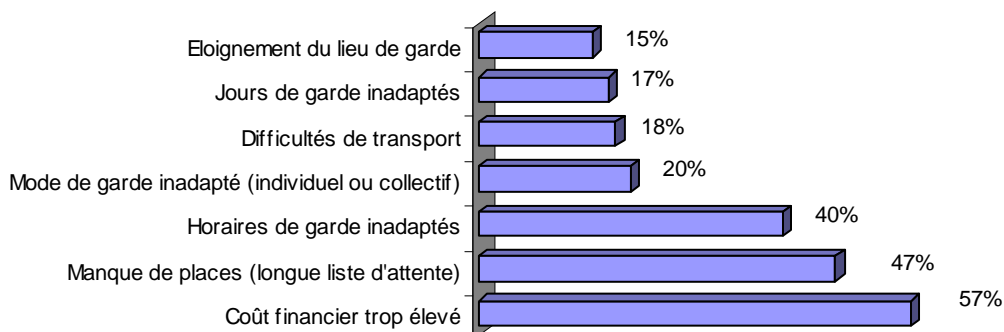
« *La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socio culturel* », Insee Première n°932, novembre 2003

2.2) Modes de garde et scolarité des enfants

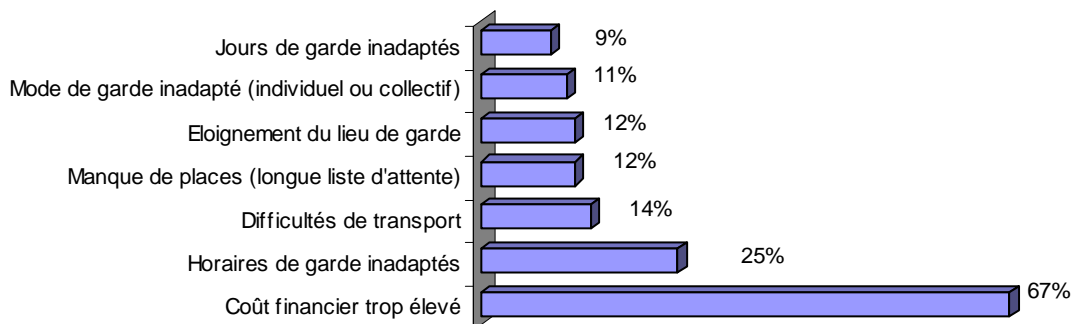
2.2.1) Des contraintes supplémentaires pour la garde des enfants

De manière générale, un tiers des parents « pauvres » rencontre des difficultés pour la garde de leurs enfants. Ces difficultés sont plus présentes lorsque les enfants sont en bas âge : quand les enfants sont âgés de moins de 6 ans, 43 % des parents font face à des difficultés de garde contre seulement 18 % pour les enfants entre 6 ans et 15 ans. Par ailleurs, les parents d'enfants de moins de 6 ans déplorent le coût financier trop élevé (57 %), le manque de places et les listes d'attente trop longues (47 %), et les horaires de garde inadaptés (40 %). Près de 30 % cumulent ces trois difficultés à la fois. Pour les enfants âgés de 6 ans à 15 ans, les parents rencontrent, généralement, un seul type de difficulté relatif au coût financier (67 %). (*« Salaires trop bas, attends que les deux enfants entrent à l'école » ; « c'est souvent mes parents qui me dépannent, la difficulté vient surtout du coût financier » ; « j'ai une nounou mais ça reste cher malgré l'aide de la CAF »*)

Graphique 53 : Nature des difficultés pour la garde des enfants de moins de 6 ans (Question multiple)

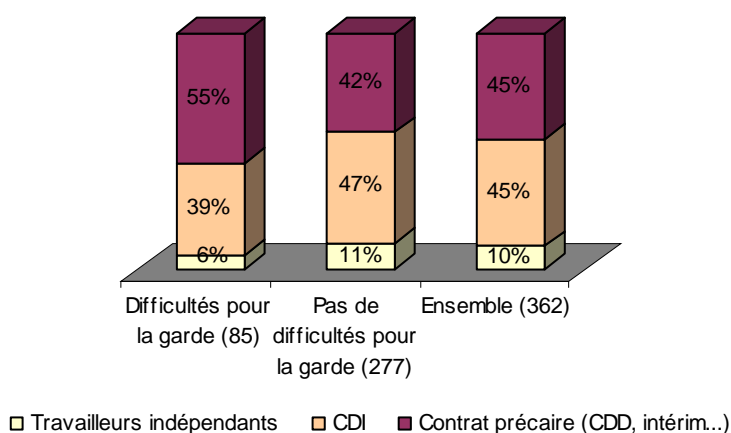


Graphique 54 : Nature des difficultés pour la garde des enfants de moins de 6 à 15 ans (Question multiple)



Contrairement aux idées reçues, ici, la flexibilité et la précarité du travail des parents ne semblent que peu compliquer la garde des enfants. Les personnes qui n'ont pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois n'ont pas rencontré moins de difficultés pour la garde de leurs enfants. A contrario, les allocataires employés à temps partiel, ou avec des horaires de travail décalés ne font pas face à des difficultés supplémentaires pour la garde de leurs enfants. **Seul le type de contrat de travail semble peser sur les difficultés pour la garde.** En effet, un peu plus de la moitié des allocataires rencontrant des difficultés pour la garde de leurs enfants ont occupé un emploi précaire (CDD, travail intérimaire) (55 %), contre 42 % parmi ceux n'ayant pas de problèmes de garde.

Graphique 55 : Difficultés en matière de garde des enfants en fonction du type de contrat de travail



Quelques précisions...

Selon des estimations de la CNAF, dans 2/3 des ménages à faibles revenus, les enfants en bas âge sont gardés par l'un des deux parents inactifs, contre 36 % pour les ménages à revenus médians, et 15 % pour les ménages à revenus aisés. De même, seulement 14 % des ménages à faibles revenus ont recours à des modes de garde payants, versus 37 % pour les ménages à revenus médians, et 44 % pour les ménages aisés.

« Les enfants pauvres en France », Rapport CERC n°4, 2004

Une enquête de la DRESS a montré que les modes de garde choisis dépendent fortement du niveau de revenus, et ce non seulement pour des questions de coût de la garde, mais également en raison de la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle pour les familles les plus modestes (qui ont souvent des horaires de travail décalés). Les familles modestes ont donc moins fréquemment recours à des modes de garde payants (56 % des enfants des familles modestes contre 91 % des enfants de familles plus aisées). De même, les modes de garde informelle sont plus répandus pour les enfants de familles modestes (43 % dont ¼ ayant recours exclusivement à ce mode de garde) que pour les enfants de familles plus aisées (14 %). Malgré l'exercice d'une activité professionnelle, les parents au niveau de vie plus modeste sont plus impliqués dans la garde de leurs enfants. Ils organisent leur temps de travail de telle sorte à pouvoir assurer la plus grande partie de la garde eux-mêmes.

« La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie », Etudes et résultats n°465, DRESS, février 2006

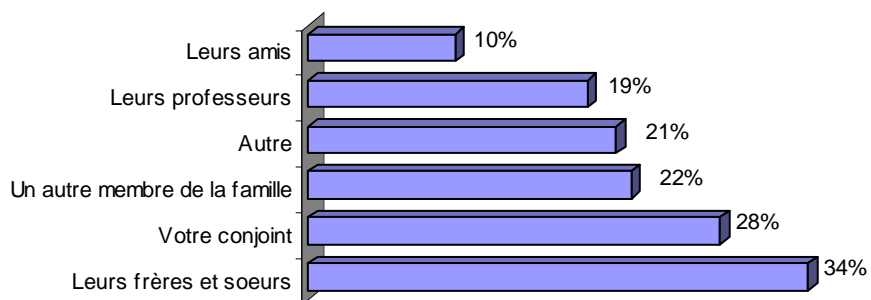
Selon l'INSEE, les parents situés dans le 1^{er} quartile des niveaux de vie, font moins fréquemment appel à une assistante maternelle agréée pour la garde de leurs enfants (30% contre 48% pour le 4^{ème} quartile), constituant le mode d'accueil le plus onéreux pour eux. En revanche, ils ont plus souvent recours aux crèches, et à leur famille, plus particulièrement aux grands parents (21% contre 8% pour le 4^{ème} quartile), d'autant plus que, bien souvent, ils sont moins éloignés géographiquement de leur famille.

« Garder et faire garder son enfant », Données sociales : la société française, INSEE, 2006

2.2.2) Des parents relativement présents dans la scolarité de leurs enfants

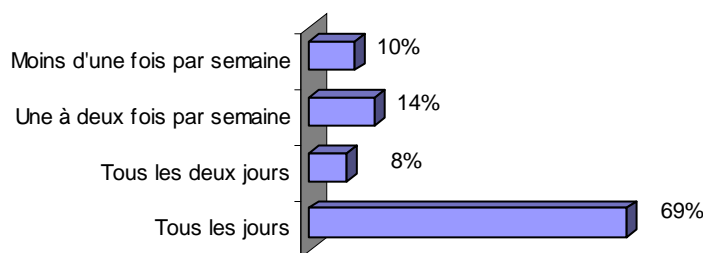
80 % des enfants de 6 à 15 ans demandent de l'aide à leurs parents pour leurs devoirs scolaires. Dans près de la moitié des cas, les parents les orientent vers quelqu'un d'autre (52 %). Il s'agit généralement d'un membre de la fratrie (34 %) ou du conjoint (28 %). **Les enfants semblent plus enclins à demander de l'aide pour les devoirs à leurs parents lorsque ceux-ci ont un niveau d'études plus élevé.** En effet, lorsque les parents ne possèdent aucun diplôme, 67 % participent à l'aide aux devoirs des enfants, contre 89 % lorsque les parents ont réalisé des études supérieures. De même, les parents orientent d'autant plus leurs enfants vers quelqu'un d'autre pour l'aide aux devoirs, que leur niveau d'études est faible. 59 % des parents sans aucun diplôme orientent leurs enfants vers une autre personne pour les devoirs. Cette proportion passe à 31 % lorsque les parents ont le baccalauréat ou un brevet professionnel. (*« à mon grand regret d'avoir quelqu'un de plus qualifié car c'est parfois difficile car mon niveau scolaire n'est pas élevé » ; « parents illettrés »*)

Graphique 56 : Vers qui orientez-vous vos enfants pour l'aide aux devoirs (question multiple)



De plus, la majorité des parents vérifie tous les jours que les devoirs ont bien été faits (69 %). Ils sont un quart à ne vérifier les devoirs qu'au plus une à deux fois par semaine (14 % vérifient les devoirs une à deux fois par semaine exactement, et 10 % moins d'une fois par semaine). Les parents sollicités par leurs enfants pour l'aide aux devoirs scolaires vérifient plus fréquemment que ces derniers ont bien été faits. De même, les parents n'ayant pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois contrôlent plus souvent que leurs enfants ont bien fait leurs devoirs, peut-être parce qu'ils sont plus facilement disponibles. Enfin, **la quasi-totalité des parents d'enfants âgés de 6 à 15 ans, a rencontré un des professeurs de chacun de leurs enfants au cours des douze derniers mois (91 %).**

Graphique 57 : Est-ce que vous vérifiez si leurs devoirs ont été faits ?



Quelques précisions...

D'après une étude du CREDOC en 1995, un peu moins de la moitié des personnes pauvres rencontrent régulièrement les enseignants. En majorité, les parents semblent prendre au sérieux les rencontres parents/enseignants, et y voient un moyen d'être informés sur le niveau scolaire de leurs enfants. Cependant, 1/4 d'entre eux ne s'y rendent qu'en cas de problèmes ou de convocation.

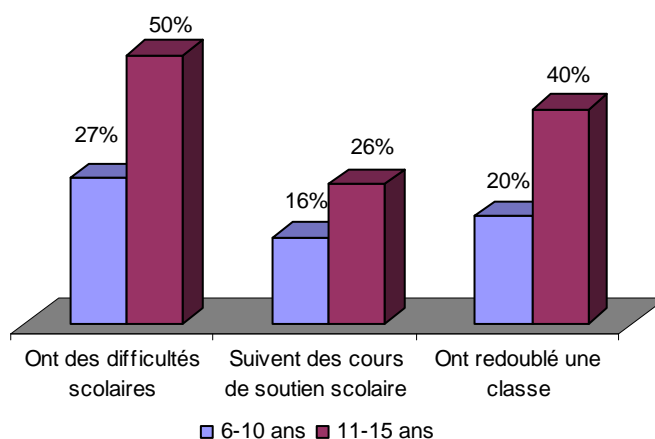
« Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté », Collection des rapports n°159, CREDOC, avril 1995

2.2.3) Des enfants qui réussissent moins bien à l'école ?

Les enfants pauvres semblent faire face à d'importantes difficultés à l'école. Toutefois, pour pouvoir conclure à une réussite scolaire moindre, il serait nécessaire de mettre ces chiffres en relation avec des données générales de l'Education Nationale.

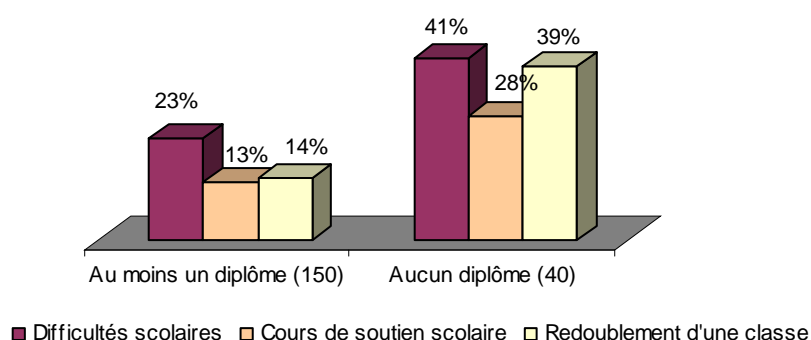
Parmi les enfants âgés de 6 à 10 ans, 27 % rencontrent déjà des difficultés scolaires, 20 % ont déjà redoublé une classe, et 16 % suivent des cours de soutien scolaire. Ces difficultés semblent s'aggraver avec l'âge des enfants et l'élévation du niveau scolaire. Ainsi, entre 10 ans et 15 ans, 50 % ont des difficultés scolaires, 40 % ont redoublé une classe, et un quart suit des cours de soutien scolaire. Parmi les enfants rencontrant des difficultés à l'école, entre 30% et 40% suivent des cours de soutien scolaire.

Graphique 58 : Parmi vos enfants âgés de 6 à 15 ans, y en a-t-il qui...



Contrairement aux conclusions d'autres études, ici, la persistance et l'intensité de la pauvreté, ainsi que le surpeuplement du logement, n'ont aucune conséquence significative sur la réussite scolaire des enfants. A contrario, **le niveau d'études des parents pèse significativement sur la rencontre de difficultés scolaires, le suivi de cours de soutien scolaire des enfants de 6 ans à 10 ans et le redoublement des enfants de 6 à 15 ans.** Ainsi, lorsque les parents n'ont aucun diplôme, 43 % des enfants âgés de 6 ans à 10 ans rencontrent des difficultés scolaires (contre 23 % lorsque les parents ont au moins un diplôme), 29 % suivent des cours de soutien scolaire (contre 12 % quand ils ont au moins un diplôme), et 38 % des 6-10 ans et 53 % des 10-15 ans ont redoublé une classe (contre respectivement 14 % et 39 % quand les parents sont diplômés).

Graphique 59 : Difficultés scolaires des enfants de 6 à 10 ans en fonction du niveau d'études des parents



D'autre part, chez les enfants les plus jeunes, **la nationalité des parents paraît influencer les difficultés scolaires, sans doute relativement à la barrière de la langue et la taille de la famille sur le redoublement.** En effet, près de la moitié des enfants de 6 à 10 ans (50 %) dont les parents sont de nationalité étrangère rencontrent des difficultés à l'école (contre 23 % lorsque les parents sont de nationalité française), et 63 % des enfants de 6 à 10 ans ayant redoublé appartiennent à une famille nombreuse (contre 39 % pour ceux qui n'ont pas redoublé).

Ces constats interrogent sur le devenir des enfants pauvres. Ces difficultés à l'école risquent de nuire à leur avenir professionnel, pouvant conduire à une reproduction des situations de pauvreté à l'âge adulte.

Quelques précisions...

Une étude américaine sur le devenir des enfants des familles défavorisées a montré qu'aux Etats-Unis les enfants pauvres réussissent moins bien que les autres que ce soit à l'école ou sur le marché du travail. Le risque des enfants pauvres de redoubler une classe et de quitter l'enseignement secondaire avant la fin est 2 fois plus élevé que pour les enfants non pauvres, et 1,4 fois plus élevé en ce qui concerne les difficultés d'apprentissage. Ceux qui ont connu une pauvreté persistante effectuent entre ¾ d'année et un an de scolarité en moins par rapport à ceux qui n'ont jamais été pauvres.

« L'étude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaine et britannique », CERC, juillet 2003

Selon le rapport du CERC en 2004, les enfants pauvres rencontrent plus de difficultés à toutes les étapes du parcours scolaire. En effet, dès la primaire, près de la moitié des enfants pauvres connaissent déjà des difficultés scolaires importantes : près de 45 % sont déjà en retard dès la sixième. Le retard scolaire touche plus particulièrement les enfants dont l'un des parents n'a pas de diplôme. Près de 55 % des enfants dont le père ou la mère n'ont pas de diplôme sont en retard scolaire contre 10 % pour les enfants dont les parents ont un diplôme supérieur. L'influence du niveau d'étude de la mère est encore plus grande car c'est en général elle qui est la plus présente pour l'aide aux devoirs. Le surpeuplement du logement pèse également énormément sur le développement des enfants, et notamment sur les résultats scolaires.

Autre fait marquant, les enfants pauvres sortent plus tôt du système scolaire : 17 % des enfants pauvres ont arrêté leurs études à 17 ans contre 1 % pour les enfants appartenant à des ménages aisés. Ces sorties précoces du système scolaire se font le plus souvent sans diplôme, ce qui augmente le risque de pauvreté future. La sortie sans diplôme correspond à un manque à gagner de l'ordre de 40 000 € sur la vie active, soit environ 1 000 € par année d'activité.

« Les enfants pauvres en France », Rapport CERC n°4, 2004

2.3) Vie sociale

Outre l'absence de ressources financières suffisantes et la précarité du travail, la fragilisation du lien social constitue la rupture supplémentaire caractérisant les formes extrêmes de la pauvreté. Celle-ci apparaît lorsque les personnes rompent tout contact avec leur réseau de relations (famille, amis) et les structures qui peuvent leur apporter une aide (associations, travailleurs sociaux...). La moitié des allocataires à bas revenus sont isolés et 20 % paraissent être en rupture totale avec leur famille. S'il est important de conserver des liens plus ou moins proches avec sa famille et ses amis, pouvoir s'adresser à eux en cas de coup dur c'est mieux. Ainsi, la famille apparaît comme le premier recours des ménages pauvres en cas de difficultés financières. Toutefois, nombreux sont les allocataires pauvres qui ne font appel à personne, accentuant l'isolement et le repli sur eux-mêmes.

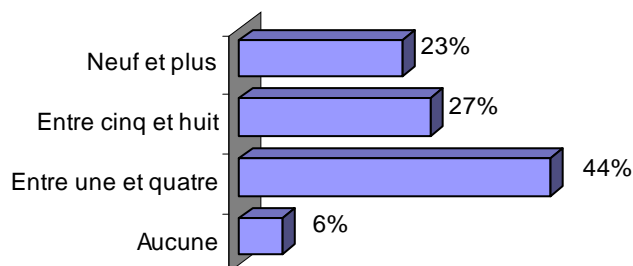
2.3.1) Des personnes isolées

La moitié des allocataires à « bas revenus » sont dans une situation d'isolement relationnel, tel qu'il est défini par l'INSEE¹⁰. 44 % ont rencontré ou eu au téléphone entre une et quatre personnes durant les sept derniers jours, et 6 % n'ont eu aucun contact avec de la famille ou des amis. Les personnes isolées sont plutôt des personnes faiblement diplômées, au chômage et peu implantées dans le département. 57 % des personnes au chômage (contre 46 % des personnes ayant travaillé), 61 % des non diplômés (contre 35 % des allocataires ayant réalisé des études supérieures), 60 % des allocataires qui n'ont aucune famille dans le département (contre 46 % de ceux qui ont de la famille présente dans le département), et 66 % des

¹⁰ Cf. Définitions de l'INSEE p7

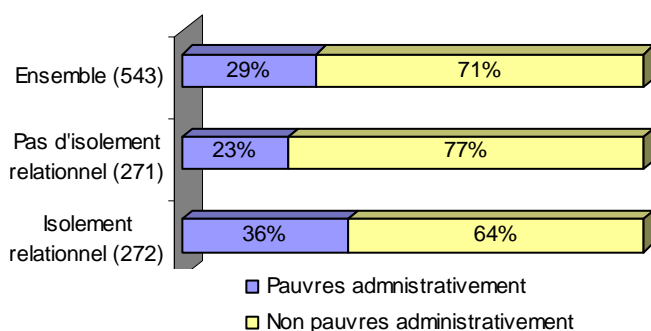
allocataires résidant en Savoie depuis moins de dix ans (contre 41 % de ceux vivant dans le département depuis plus de trente ans) sont isolés.

Graphique 60 : Combien de personnes (famille, amis) avez-vous rencontrées ou eues au téléphone durant les sept derniers jours ?

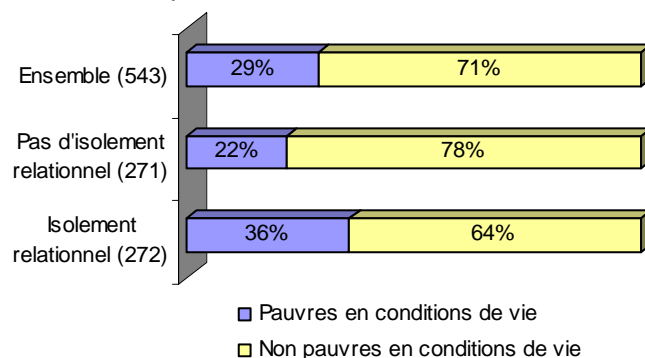


Par ailleurs, **l'isolement relationnel est lié à la dégradation des conditions de vie et à la dépendance aux institutions d'aides financières pour assurer un minimum social.** 36 % des allocataires isolés sont pauvres en conditions de vie (contre 22 % pour les non isolés) et sont pauvres administrativement (contre 23 % pour les non isolés). Cette pauvreté existentielle se manifeste essentiellement par des manques en biens d'équipement et des restrictions de consommation.

Graphique 61 : Isolement relationnel et pauvreté administrative



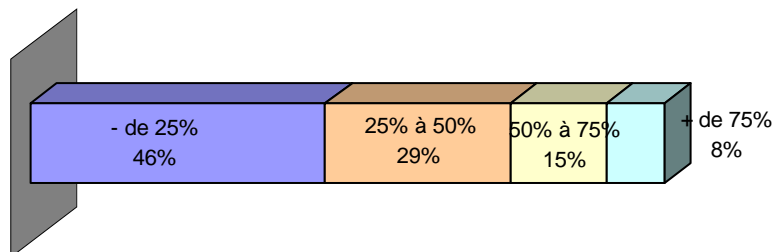
Graphique 62 : Isolement relationnel et pauvreté existentielle



Le niveau d'isolement paraît relativement important. Les allocataires à « bas revenu » ont un réseau familial global, c'est-à-dire la somme des personnes vivantes dans la famille au sens large, composé en moyenne de trente personnes. Leur réseau familial actif, c'est-à-dire le nombre de personnes de la famille rencontrées au moins une fois au cours des douze derniers mois, est, quant à lui, nettement inférieur, et n'est plus qu'en moyenne de dix personnes. Ainsi, **les trois quarts des allocataires ont rencontré moins de 50 % de leur réseau familial au cours des douze derniers mois (77 %).** Plus particulièrement, la moitié a eu des contacts

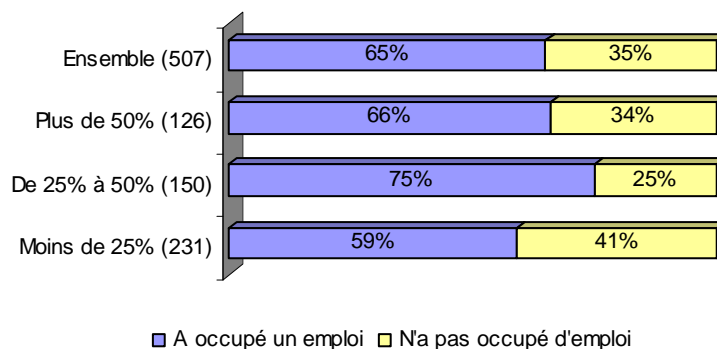
avec moins de 25 % de ce réseau familial. Par ailleurs, 20 % n'ont rencontré aucune personne de leur famille au cours des douze derniers mois. A noter que 31 % des personnes interrogées ne possèdent pas de famille dans le département.

Graphique 63 : Pourcentage de personnes du réseau familial rencontrées au cours des douze derniers mois



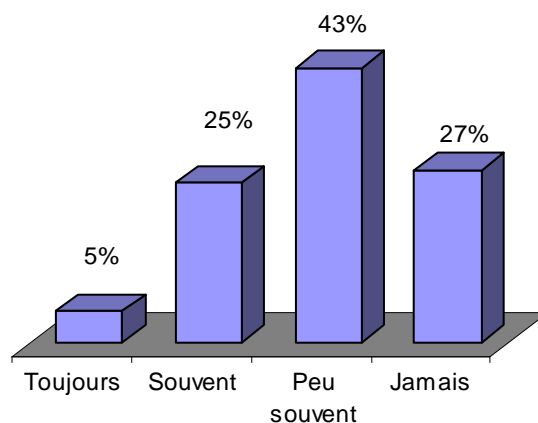
L'exercice d'une activité professionnelle semble réduire le niveau de l'isolement. En effet, 72 % des allocataires ayant rencontré entre 25 % et 50 % de leur réseau familial ont occupé un emploi au cours des douze derniers mois, tandis que 58 % de ceux qui ont rencontré moins d'un quart des membres de leur famille ont travaillé.

Graphique 64 : Proportion de personnes du réseau familial rencontrées en fonction de l'activité professionnelle



D'autre part, 30 % des allocataires éprouvent un sentiment d'isolement. Ils sont 25 % à déclarer se sentir souvent seuls, et 5 % à se sentir toujours seuls. Le sentiment d'isolement ne se confond pas forcément avec l'isolement relationnel effectif. Ainsi, près d'un tiers des allocataires ressent la solitude bien qu'ils ne soient pas réellement dans une situation d'isolement relationnel (36 %). Les familles monoparentales et les personnes au chômage se sentent plus souvent seules. Parmi les allocataires éprouvant un sentiment d'isolement, 80 % vivent seuls et 44 % ont été à la recherche d'un emploi au cours des douze derniers mois.

Graphique 65 : Vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ?



Ce sont la dégradation des conditions de vie, le sentiment de pauvreté, ainsi que l'installation dans une situation persistante de la pauvreté qui paraissent engendrer un sentiment d'isolement chez les allocataires à bas revenus. 46 % des allocataires se sentant seuls sont pauvres en conditions de vie (contre 22 % de ceux qui ne ressentent pas l'isolement), 64 % ressentent également le sentiment de pauvreté (contre 45 % pour ceux qui ne se sentent pas isolés), et 93 % sont installés dans une situation durable de la pauvreté (contre 86 % pour ceux qui ne se sentent pas seuls).

Quelques précisions...

D'après l'INSEE, en 2003, en France, 11 % des personnes sont considérées en situation d'isolement relationnel. Par ailleurs, 18,1 % des personnes réellement isolées éprouvent le sentiment d'isolement.

« Isolement relationnel et mal-être », INSEE Première n°931, novembre 2003

Selon une étude de la DRESS en 2004, la présence d'un entourage familial ou amical n'empêche pas certaines personnes d'éprouver un sentiment d'isolement. 13 % à 22 % des allocataires des minima sociaux éprouvent un sentiment d'isolement. Certains facteurs tels que l'absence de vie de couple ou une situation de chômage peuvent accroître cette sensation.

« La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux », Etudes et résultats n°359, D REES, décembre 2004

En Savoie, en 2004, parmi les allocataires à bas revenus, 22 % d'hommes et 20 % de femmes sont isolés (contre respectivement 24 % et 20 % pour l'ensemble de la région Rhône Alpes).

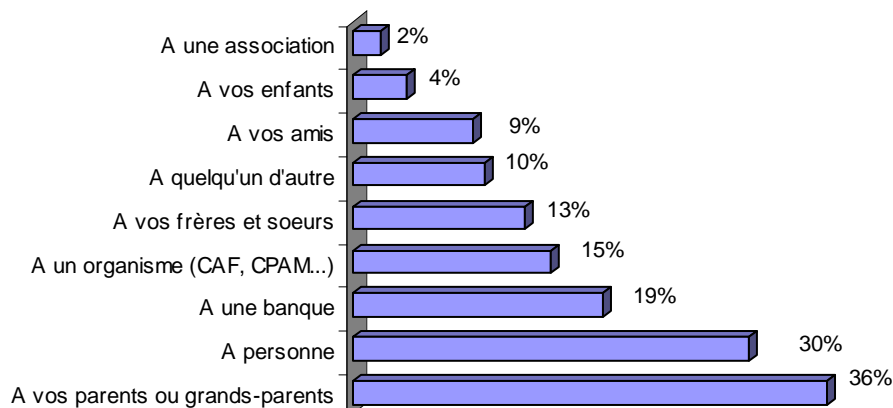
« Personnes seules et fragilités sociales en Rhône Alpes », Note de Conjoncture Sociale n°9, DRASS Rhône Alpes, 1^{er} semestre 2006

2.3.2) La famille, premier lieu de solidarité pour les ménages pauvres

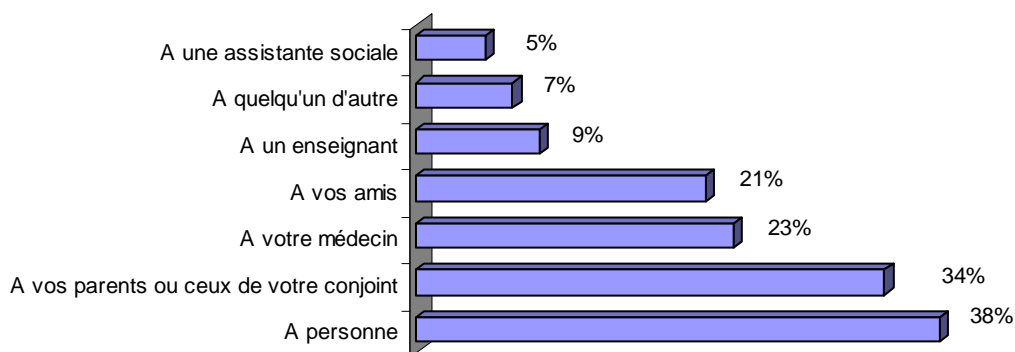
Que ce soit pour des raisons financières ou pour des conseils concernant les enfants, la famille constitue le premier lieu de solidarité des ménages pauvres. **En cas de difficultés financières, les familles pauvres ont le plus souvent recours à un membre de leur famille, et plus particulièrement à leurs parents ou à leurs grands-parents (36 %).** Toutefois, **30 % ne font appel à personne en cas de problèmes financiers.** Il en est de même lorsqu'il

s'agit de demander des conseils concernant les enfants, les personnes pauvres recourent soit à leurs parents ou à ceux de leur conjoint (34 %), soit à personne (38 %).

Graphique 66 : En cas de difficultés financières, à qui vous et votre conjoint faites-vous spontanément appel ? (Question multiple)



Graphique 67 : Spontanément, à qui demandez-vous conseil concernant vos enfants ? (Question multiple)



Les personnes de nationalité étrangère ont plus faiblement recours à un membre de leur famille pour faire face à leurs difficultés financières, et demandent plus rarement de l'aide concernant leurs enfants. En effet, seulement 22 % des personnes de nationalité étrangère font appel à leurs parents ou grands-parents en cas de problèmes financiers (contre 37 % des personnes de nationalité française), et 52 % ne sollicitent personne pour des conseils concernant leurs enfants (contre 36 % des personnes de nationalité française).

Par ailleurs, **l'isolement relationnel favorise significativement le repli sur eux-mêmes des allocataires à « bas revenus ».** 34 % des personnes isolées ne s'adressent à personne en cas de difficultés financières (contre 25 % des personnes non isolées), et 45 % ne demandent conseil à personne concernant leurs enfants (contre 32 % des personnes non isolées).

Quelques précisions...

D'après une étude de la DREES en 2004, la famille reste le premier recours des allocataires de minima sociaux en cas de difficultés même si une aide financière leur paraît plus difficile à solliciter que pour le reste de la population. Elles recourent ainsi plus volontiers à leur entourage pour une aide concrète (hébergement, aide en nature, service), à des associations pour une aide financière mais de nouveau à leur famille plutôt qu'à un organisme bancaire ou à une institution sociale.

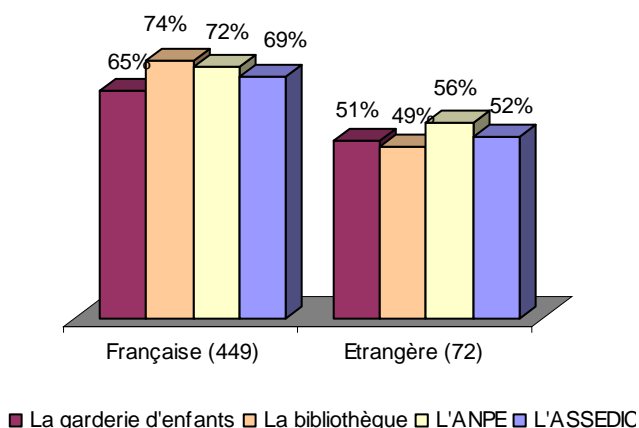
« La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux », *Etudes et résultats n°359, DREES, décembre 2004*

2.3.3) L'information sur les droits semble limitée

Certains publics, qui seraient a priori le plus dans la nécessité de certaines aides, paraissent ne pas y avoir recours. Ce phénomène est le fait de l'ignorance de l'éligibilité à certaines prestations, de la complexité des procédures, de la multiplication des intervenants qui font qu'ils ne savent pas toujours où et à qui s'adresser.

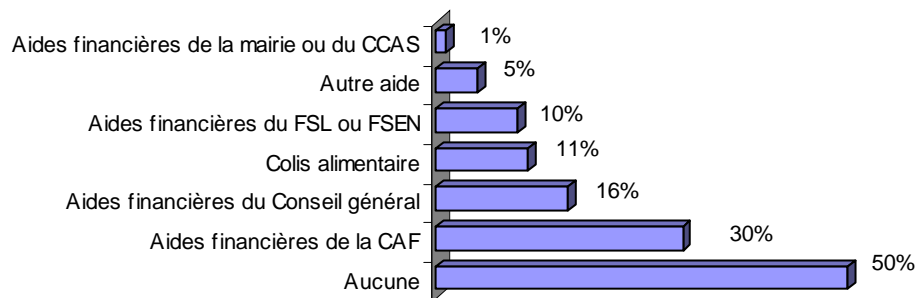
De manière générale, les allocataires à « bas revenus » semblent plutôt bien informés sur leurs droits. La majorité connaît l'ensemble des organismes d'aides tels que le centre social, les permanences CAF, l'ANPE, l'ASSEDIC... Néanmoins, **autour d'un tiers d'entre eux paraît ne pas avoir une bonne connaissance de ces organismes**. La connaissance de certains de ces organismes paraît encore plus limitée pour les personnes de nationalité étrangère. Seulement la moitié d'entre elles peut situer la garderie d'enfants, la bibliothèque, l'ANPE et l'ASSEDIC, contre environ 70 % des personnes d'origine française.

Graphique 68 : Si on vous demandait d'indiquer l'un des équipements suivants, sauriez-vous indiquer le plus proche ?



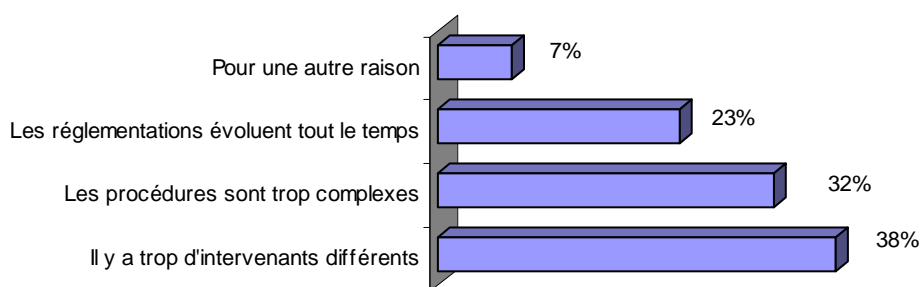
Par ailleurs, la moitié des allocataires interrogés ne bénéficie d'aucun autre type d'aide, hormis les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, comme les aides financières du Conseil Général, du Fonds de Solidarité Logement, ou du Fonds de Solidarité Energie.

Graphique 69 : Quelles aides avez-vous perçues, vous et votre conjoint, au cours des douze derniers mois ?
(Question multiple)



Plus de la moitié des allocataires à « bas revenus » interrogés estime qu'il est assez difficile (42 %), voire très difficile (15 %) d'obtenir des informations sur leurs droits. Les principales raisons de ces difficultés sont la diversité des intervenants (38 %) (*« On ne sait pas où ? quand ? et comment les trouver ? »* ; *« je ne sais jamais à qui m'adresser. »* ; *« Trop d'intervenants qui ne disent pas la même chose »*), la complexité des procédures (34 %) (*« Trop de formalités, trop de paperasse »*), et l'évolution constante des réglementations (23 %). En conséquence, presque un quart d'entre eux ne se sent pas très bien compris (19 %), ou pas bien compris (4 %) du tout par les différents organismes d'aides auxquels ils ont à faire. (*« il me semble avoir plus de devoirs que de droits, méconnaissance de ces derniers, j'en ai souvent connaissance trop tard après en avoir eu besoin »*).

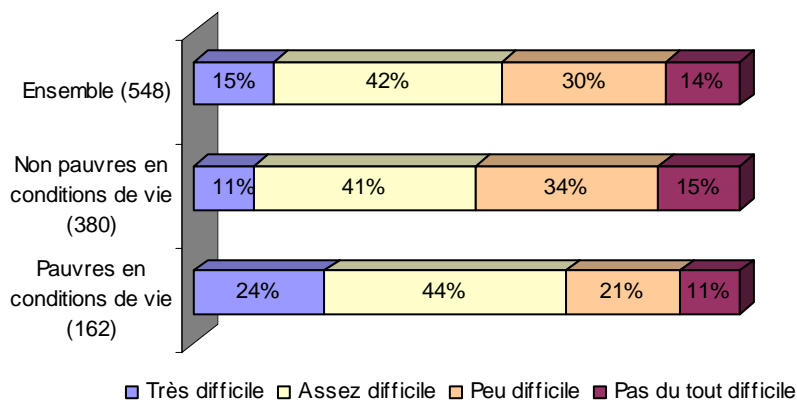
Graphique 70 : Pourquoi est-ce difficile d'obtenir des informations sur vos droits ?



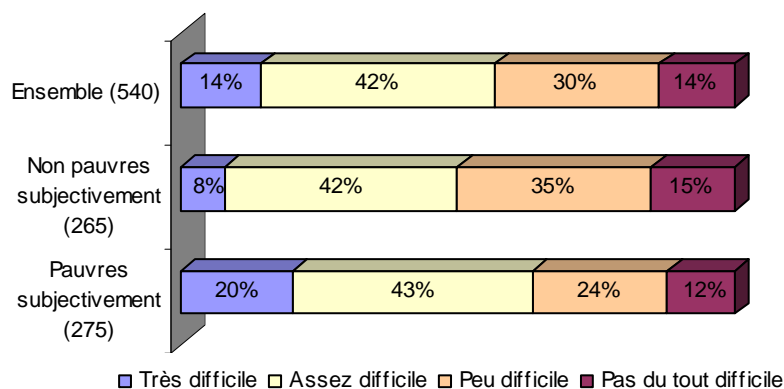
Les personnes touchées par la pauvreté existentielle, et subjective présentent des difficultés plus grandes pour accéder aux informations sur leurs droits. En effet, parmi les allocataires pauvres en conditions de vie, 24 % estiment qu'il est très difficile d'obtenir des informations sur leurs droits, contre 11 % des non pauvres en conditions de vie. De plus, 20 % des allocataires éprouvant un sentiment de pauvreté considèrent qu'il est très dur de se procurer des informations sur leurs droits, contre 8 % des personnes n'ayant pas de sentiment de pauvreté.

Enfin, pour obtenir des informations sur leurs droits, les familles pauvres préfèrent, en général, soit se déplacer directement (70 %), soit téléphoner (60 %).

Graphique 71 : Pauvreté existentielle et difficultés d'accès aux informations sur les droits



Graphique 72 : Pauvreté subjective et difficultés d'accès aux informations sur les droits



Quelques précisions...

D'après l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, en 2000, 70 % des personnes interrogées sur des sites d'accueil ont le sentiment de ne pas savoir comment les aides fonctionnent, surtout dans les domaines de l'emploi, de la formation et du logement. Les principales attentes concernent la simplification des démarches, des dossiers et la précision des réponses apportées par les organismes aux difficultés rencontrées, suivies par la régularité et la personnalisation du suivi, une plus grande disponibilité du personnel, une réduction des délais et la meilleure coordination entre les institutions.

Rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale 2000

III. TYPOLOGIE DE LA POPULATION « PAUVRE » EN SAVOIE

Face à l'hétérogénéité apparente des situations de pauvreté en Savoie, une typologie a été réalisée de manière à mieux comprendre l'origine de la précarité financière. Quatre profils d'allocataires à « bas revenus » ont été identifiés, pour lesquels la situation professionnelle et la situation familiale apparaissent comme discriminantes dans la survenue des situations de pauvreté.

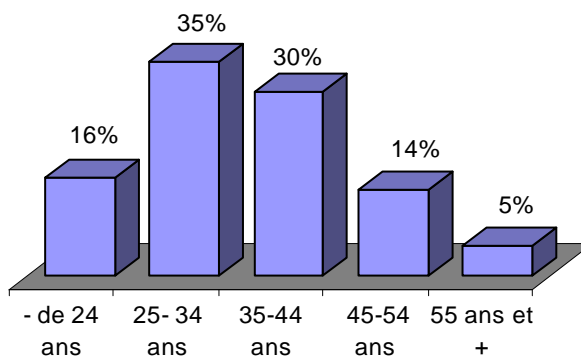
Il est à noter que dans chaque groupe, 100% des individus ne sont pas identiques au profil décrit. Ces profils reflètent des tendances, qui sont déterminées en fonction des différences observées entre chacun des quatre groupes, et par rapport aux résultats globaux pour l'ensemble de l'échantillon des allocataires à « bas revenus ».

❖ **Profil n°1** : « Les exclus du marché du travail » (22% des allocataires à « bas revenus »)

La pauvreté monétaire est, dans ce cas, liée à la faible insertion professionnelle (inactivité ou chômage de longue durée). En conséquence, ces personnes sont fortement dépendantes des organismes de prestations sociales et familiales. Elles sont notamment souvent bénéficiaires de minima sociaux. Leurs conditions de vie et leur situation financière sont dégradées, accentuant une situation intense et persistante de pauvreté.

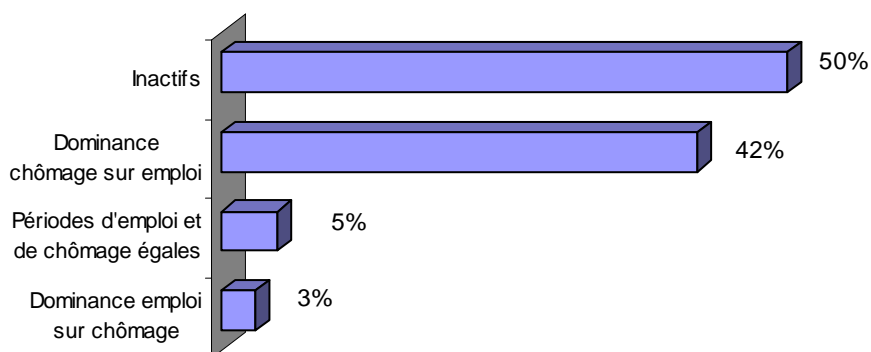
Il s'agit de couples ou de personnes vivant seules, relativement jeunes (la moitié a moins de 34 ans), ayant un ou deux enfants (48% ont un enfant unique, et 52% ont deux enfants à charge).

Graphique 73 : Quel âge avez-vous ?



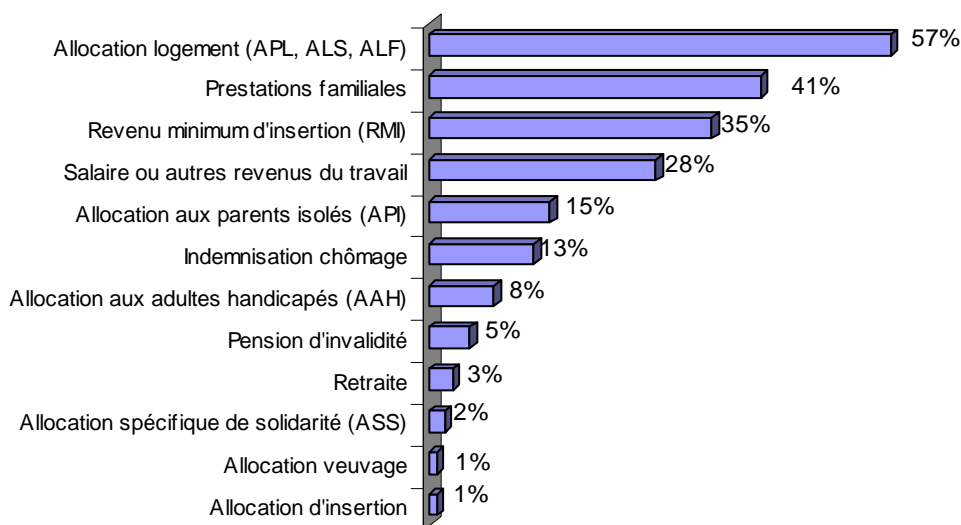
La population pauvre de ce groupe se caractérise par **un retrait marqué du marché du travail**. Soit ces personnes sont inactives (c'est-à-dire n'ont ni travaillé au cours des douze derniers mois, ni été à la recherche d'un emploi), soit sont des chômeurs de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis au moins douze mois). En effet, 90% des allocataires à « bas revenus » de ce groupe n'ont pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois, dont 50% sont inactifs, et 40% sont au chômage de longue durée.

Graphique 74 : Activité professionnelle au cours des douze derniers mois



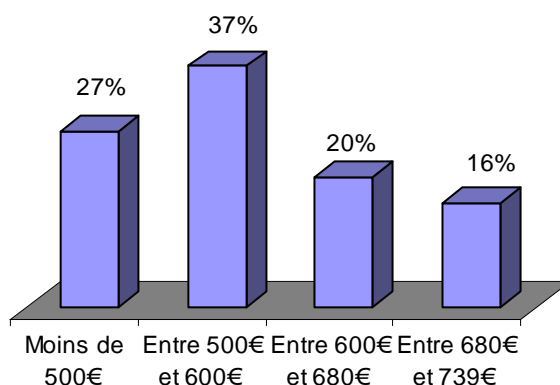
Par conséquent, face à cet éloignement du marché du travail, **ces personnes sont fortement dépendantes des organismes de prestations sociales et familiales**. Près de 60% d'entre elles sont bénéficiaires de minima sociaux, et plus particulièrement, sont allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (35%) (15% perçoivent l'Allocation Parents Isolés, et 8% l'Allocation de Solidarité Spécifique).

Graphique 75 : Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint actuellement ?



Ce sont « les plus pauvres » en intensité, et en persistance. Ces allocataires sont situés dans les tranches de revenus les plus faibles. La majorité a un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 600€ (64%). Près de la moitié estime que leur situation financière s'est dégradée au cours des douze derniers mois (51%).

Graphique 76 : Revenu mensuel par unité de consommation



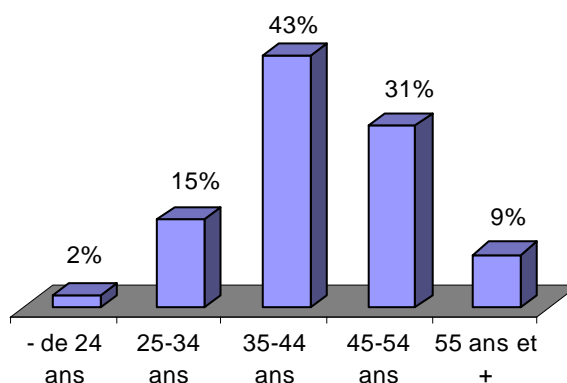
De même, **leurs conditions de vie sont plus souvent détériorées**. 40% sont pauvres en conditions de vie, affectant l'équipement en biens durables et la consommation courante. Ces personnes semblent avoir conscience de leur situation précaire puisque 60% d'entre elles éprouvent un sentiment de pauvreté.

❖ **Profil n°2 : « Les familles nombreuses »** (35% des allocataires à « bas revenus »)

La précarité financière des personnes de ce groupe est en grande partie liée à leur situation familiale. Il s'agit essentiellement de familles nombreuses, dont les difficultés financières sont accentuées par le fait qu'il ne rentre, bien souvent, qu'une seule source de revenu du travail dans le foyer.

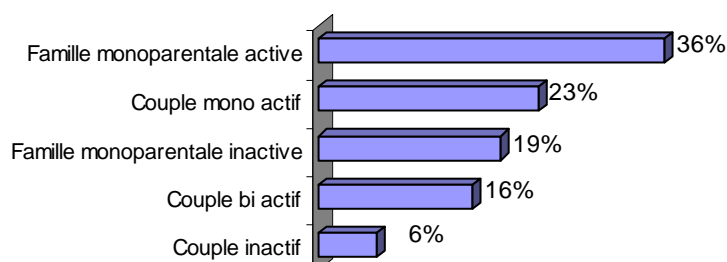
La situation familiale joue un rôle prépondérant dans la précarité financière des allocataires à « bas revenus » de ce groupe. **Il est constitué exclusivement des familles nombreuses**, c'est-à-dire avec trois enfants ou plus. Ils sont un peu plus âgés que la moyenne (83% ont plus de 35 ans, dont 40% ont plus de 45 ans).

Graphique 77 : Quel âge avez-vous ?



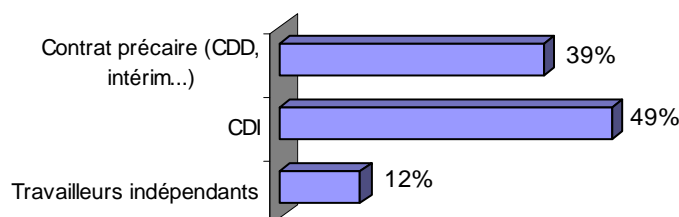
Il s'agit **soit de familles monoparentales actives, soit de couples où un seul des conjoints a travaillé au cours des douze derniers mois**. 35% sont des familles monoparentales actives, et 23% sont des couples mono actifs. Au-delà de la situation familiale, leurs difficultés financières paraissent également liées au fait qu'il ne rentre **qu'une seule source de revenu du travail au sein du foyer**.

Graphique 78 : Type de famille et activité professionnelle



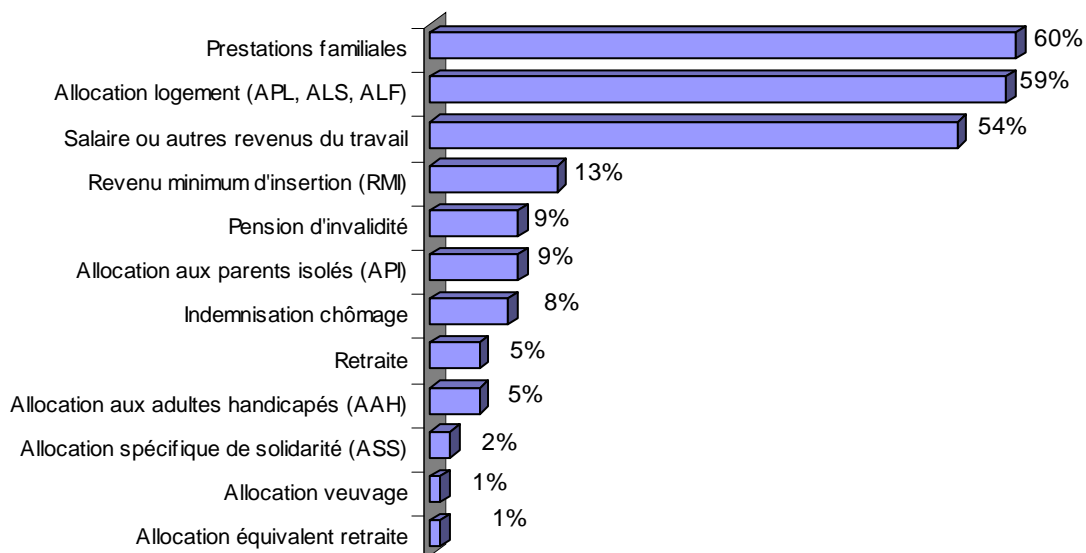
Leur situation face à l'emploi est assez hétérogène. En effet, 30% ont travaillé toute l'année, et 23% ont connu des périodes de chômage, mais inférieures aux périodes d'emploi. Par ailleurs, 49% ont occupé un CDI dans l'année, et 39% ont travaillé sous un contrat précaire (CDD, travail intérimaire).

Graphique 79 : Sous quel type de contrat avez-vous travaillé ?



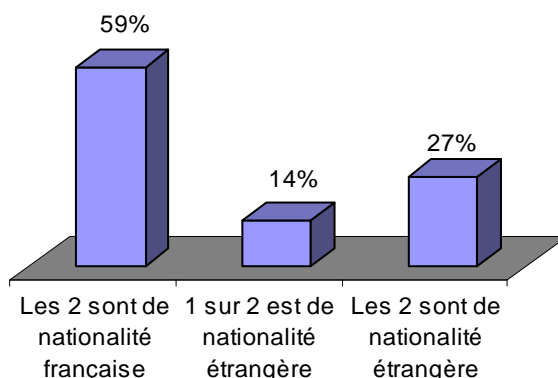
Ainsi, leurs ressources sont principalement issues des revenus du travail (54%), et des prestations familiales (60%), agrémentés des allocations logement (59%).

Graphique 80 : Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint actuellement ?



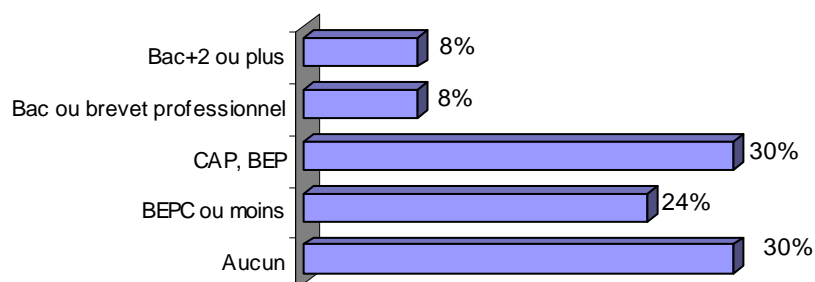
Par ailleurs, on note une **sur représentation de personnes de nationalité étrangère** au sein de ce groupe. 22% sont de nationalité étrangère, et parmi les couples, dans 41% des cas au moins un des deux conjoints est de nationalité étrangère, voire les deux (27%).

Graphique 81 : Nationalité dans le couple



Il est à noter que **ces personnes sont très faiblement diplômées**. Plus de la moitié a un niveau inférieur ou égal au BEPC (54%), dont 30% ne possèdent aucun diplôme.

Graphique 82 : Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?

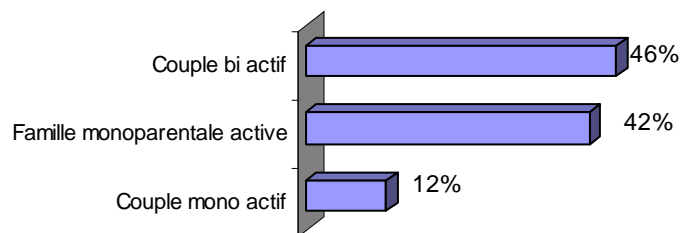


❖ **Profil n°3 : « Les travailleurs pauvres »** (18% des allocataires à « bas revenus »)

Ce profil illustre typiquement un des cas de pauvreté laborieuse. Celle-ci est, non pas liée à la précarité du travail, puisque la situation face à l'emploi est plutôt stable. La précarité économique résulte, alors, certainement de la faible rémunération, limitant leur pouvoir d'achat et restreignant leur niveau de vie. Avec une situation financière moins dégradée, les personnes de ce groupe sont, vraisemblablement, situées juste en dessous du seuil de bas revenus.

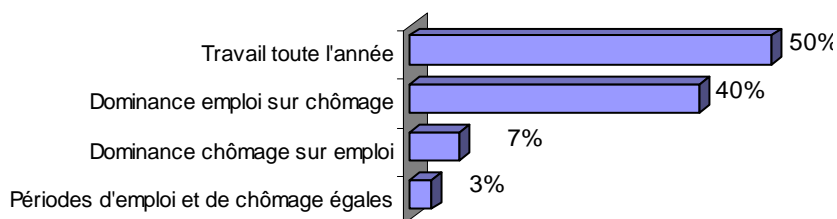
A l'inverse du premier groupe, les allocataires à « bas revenus » de cette catégorie, se distinguent par leur **présence active sur le marché du travail**. Il s'agit soit de couples bi actifs (46%), soit de familles monoparentales actives (42%), ayant généralement deux enfants à charge (89% constituent des familles de deux enfants).

Graphique 83 : Situation familiale et activité professionnelle

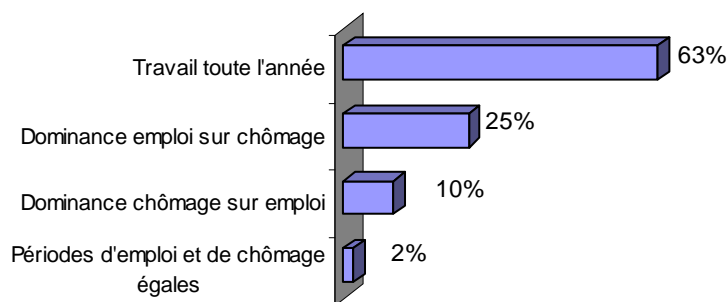


De manière générale, ils se trouvent dans une **situation plutôt stable face à l'emploi**. Soit ils ont travaillé toute l'année (60%), soit ils ont connu de courtes périodes de chômage, mais avec une dominance des périodes d'emploi sur ces périodes d'inactivité (40%). Concernant les personnes vivant en couple, le conjoint a également, le plus souvent, occupé un emploi toute l'année (60%).

Graphique 84 : Activité professionnelle au cours des douze derniers mois

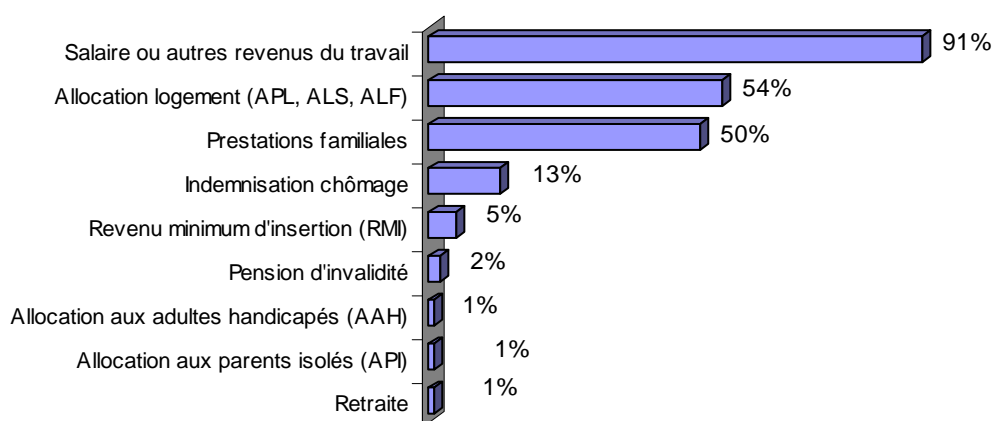


Graphique 85 : Activité professionnelle du conjoint au cours des douze derniers mois



Par conséquent leurs ressources sont constituées des revenus du travail (91%), majorés, soit des allocations familiales (50%), soit des aides au logement (54%).

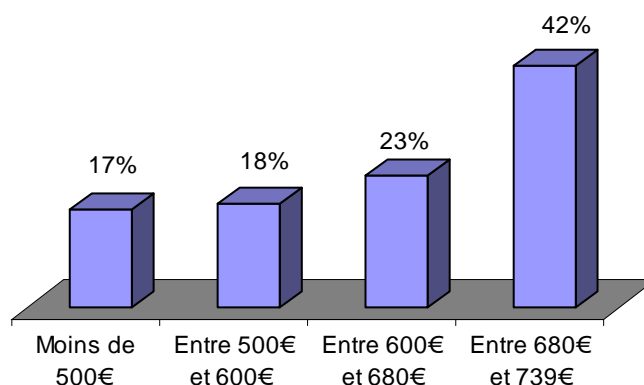
Graphique 86 : Quelle est la nature de vos ressources et de celle de votre conjoint actuellement ?



Leurs conditions de vie ne sont pas affectées (seuls 1% sont pauvres en conditions de vie). Ils sont globalement bien équipés en biens durables tels que la voiture, le téléphone... Leur consommation n'est pas fortement restreinte en raison des difficultés financières, que ce soit pour des besoins essentiels tels que se nourrir, se chauffer, se vêtir, ou pour des besoins moins primaires tels que les vacances (près de 60% d'entre eux partent en vacances au moins une fois par an).

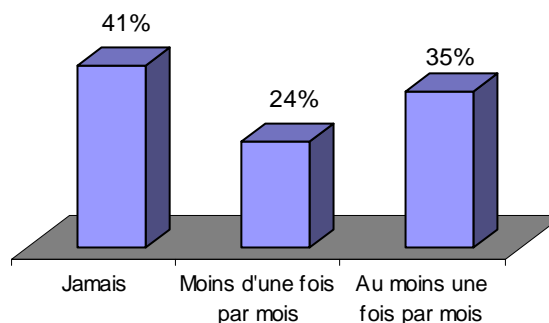
Ils rencontrent également des difficultés financières moindres. C'est le groupe pour lequel la pauvreté est la moins intense. Ils sont, majoritairement, situés juste en dessous du seuil de bas revenus. 42% ont un revenu mensuel entre 680€ et 739€ par unité de consommation.

Graphique 87 : Revenu mensuel par unité de consommation



Leur situation financière paraît moins dégradée que celle des autres groupes. 76% d'entre eux déclarent que leurs revenus couvrent l'ensemble de leurs dépenses courantes, 41% disent ne jamais être à découvert, et 34% ont pu épargner au cours des douze derniers mois. Ils sont également plus nombreux à déclarer avoir connu une amélioration de leur situation financière au cours des douze derniers mois (19%).

Graphique 88 : Au cours des douze derniers mois, avez-vous, vous ou votre conjoint, été en découvert bancaire ?



Par voie de conséquence, ils ressentent moins le poids de la pauvreté (un tiers sont pauvres subjectivement). Par ailleurs, ils semblent avoir une vie sociale plus développée. De manière générale, ni ils ne sont en situation d'isolement relationnel, ni ont le sentiment d'être isolés.

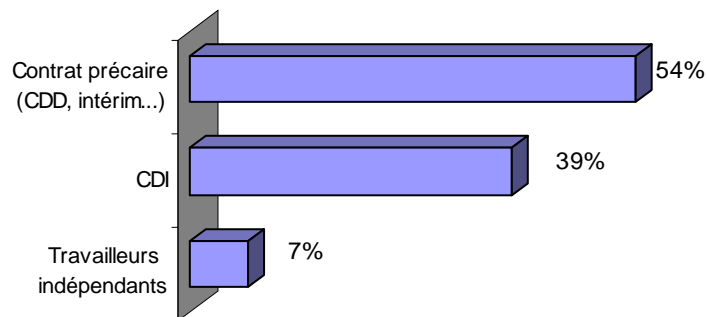
❖ **Profil n°4** : « **Les familles monoparentales** » (24% des allocataires à « bas revenus »)

Il s'agit de femmes seules, n'ayant souvent qu'un seul enfant à charge. Ces mères isolées font face à la précarité dans le travail, enchaînant des petits contrats de travail pour subvenir aux besoins de leur foyer. N'ayant qu'un enfant unique, elles ne bénéficient pas de prestations familiales. Par ailleurs, elles ont généralement de faibles contacts avec leur famille et leurs amis.

Ce groupe est caractérisé par la présence de **familles monoparentales, avec des femmes à leur tête, ayant majoritairement un enfant unique**. 92% sont des parents isolés, et 62% ont un seul enfant à charge.

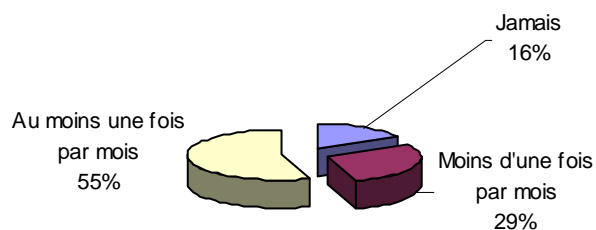
Ces femmes ont toutes occupé un emploi au cours des douze derniers mois, mais **elles connaissent fortement la précarité dans le travail**, cumulant des petits contrats de travail. En effet, plus de la moitié d'entre elles ont travaillé sous un contrat de travail précaire (CDD, travail intérimaire). De ce fait, elles tirent leurs ressources essentiellement des revenus du travail (75%), et de l'indemnisation chômage (26%).

Graphique 89 : Sous quel type de contrat avez-vous principalement travaillé ?



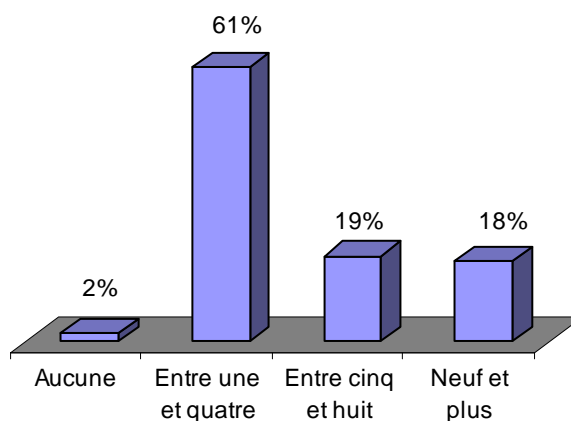
Néanmoins, **n'ayant bien souvent qu'un seul enfant à charge, ces femmes ne bénéficient pas des allocations familiales**. Ainsi, malgré l'exercice d'une activité professionnelle, même instable, elles éprouvent des difficultés à faire face aux dépenses du foyer. Plus de la moitié d'entre elles déclarent que leurs revenus sont insuffisants pour faire face à leurs dépenses courantes, 84% sont régulièrement à découvert bancaire, dont 55% au moins une fois par mois, seuls 16% d'entre elles ont pu épargner au cours des douze derniers mois.

Graphique 90 : Au cours des douze derniers mois, avez-vous, vous ou votre conjoint, été en découvert bancaire ?



Ces mères isolées sont plus souvent en rupture relationnelle avec leur famille et leurs amis. 63% sont en situation d'isolement, et ont été en contact avec leur réseau de relations moins de quatre fois au cours des sept derniers jours.

Graphique 91 : Combien de personnes (famille, amis) avez-vous rencontrées ou eues au téléphone durant les sept derniers jours ?



CONCLUSION

L'enquête de l'Observatoire de la Famille auprès des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie à « bas revenus », ayant au moins un enfant à charge, a apporté une **meilleure connaissance de l'hétérogénéité des situations de pauvreté en Savoie**, de ses répercussions sur la vie de famille et la vie sociale, et a permis de pointer certaines manifestations peu explorées.

Il a été soulevé que la précarité financière ne se résume pas à la faible insertion professionnelle. Certes, **le chômage et l'instabilité dans le travail accroissent le risque de pauvreté**, mais la totalité des personnes pauvres ne se trouve pas éloignée du marché du travail. Près d'un tiers des allocataires à « bas revenus » savoyards n'a pas occupé d'emploi au cours des douze derniers mois, 29% ont connu des périodes de chômage supérieures aux périodes d'emploi dans l'année, et 21% n'ont ni travaillé, ni été à la recherche d'un emploi.

La pauvreté laborieuse gagne du terrain ; la moitié des allocataires en dessous du seuil de pauvreté en Savoie sont des travailleurs pauvres. La pauvreté laborieuse trouve son origine, non seulement dans la faible rémunération (liée à l'absence de qualification) et l'alternance de petits contrats de travail, mais aussi dans l'existence de nombreuses familles monoparentales et foyers mono actifs dont les difficultés sont accentuées lorsque le nombre d'enfants à charge est élevé. Bien souvent, **les travailleurs pauvres paraissent bénéficier de ressources, certes modestes, mais suffisantes pour ne pas donner droit à certaines aides financières**. Seuls 16% d'entre eux bénéficient d'un minimum social, contre 34% parmi l'ensemble des allocataires à « bas revenus ».

Par ailleurs, les conditions de vie des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont parfois sérieusement affectées, entraînant des **restrictions de consommation pour des besoins primaires** tels que se nourrir, se chauffer, se vêtir, ainsi que des **difficultés pour l'acquittement des charges courantes** comme les factures d'eau, d'électricité, et le loyer. En effet, 40% des allocataires à « bas revenus » en Savoie déclarent ne pas avoir les moyens financiers suffisants leur permettant de se nourrir convenablement tous les jours, 62% de chauffer leur logement à la bonne température, et 84% d'acheter des vêtements neufs. Par ailleurs, un peu moins de la moitié a connu des retards de paiement pour les loyers et charges liées au logement, et les deux tiers ont été dans l'impossibilité de payer à temps des factures d'électricité, d'eau, de gaz, ou de téléphone. Les difficultés dans le règlement des charges courantes pourraient conduire à l'endettement de certaines familles pauvres, endettement qui ne serait pas uniquement lié à l'usage abusif de crédits à la consommation.

Un autre fait marquant est **l'isolement des allocataires à « bas revenus »** de la Savoie, tant par le fait que les parents isolés sont plus vulnérables (deux tiers sont des familles monoparentales, dont 69% ont des femmes à leur tête), que par la faiblesse des contacts avec leur réseau de relations. La moitié est en situation d'isolement relationnel, certains sont même en rupture totale avec leur famille et paraissent se replier sur eux-mêmes, ne se retournant vers personne quant à leurs difficultés financières, ou pour demander des conseils concernant leurs enfants. Cependant, pour les personnes pauvres ayant recours à une aide extérieure, la famille reste le premier lieu de solidarité, s'adressant plus spécifiquement aux parents ou aux grands-parents.

Enfin, les conséquences de la pauvreté sur la vie de famille sont avérées. Le manque de ressources financières, associé à la monoparentalité et à la flexibilité du travail (travail de nuit, temps partiel), paraît **fragiliser l'exercice du rôle de parents**. 28% des allocataires en dessous du seuil de pauvreté rencontrent des difficultés pour faire preuve d'autorité dans l'éducation leurs enfants, ce qui a des répercussions significatives sur leur degré d'obéissance et leur respect envers leurs parents.

Ceci **risque d'impacter sur le devenir des enfants et nuit à l'égalité des chances**. Ces derniers rencontrent des difficultés accrues à l'école menaçant de se répercuter sur leur avenir professionnel, et éventuellement de les conduire à reproduire une situation de pauvreté à l'âge adulte. Malgré la présence des parents dans la scolarité, entre 6 et 10 ans, 27% des enfants des allocataires à « bas revenus » en Savoie font déjà face à des difficultés à l'école, et 20% ont déjà redoublé une classe. Entre 11 et 15 ans, la moitié rencontre des difficultés scolaires, 40% ont redoublé une classe, et 26% suivent des cours de soutien scolaire.

Au-delà de l'éclairage apporté par l'Observatoire de la Famille sur la réalité des situations de pauvreté en Savoie, des réflexions complémentaires pourront être menées afin de répondre aux besoins spécifiques de la population en situation de pauvreté. Notamment, un lien pourra être établi avec certaines pistes d'action du Schéma Départemental Enfance Jeunesse Famille, arrêté conjointement par le Conseil Général de la Savoie, l'Etat, et la Caisse d'Allocations Familiales.

TABLE DES MATIERES DES GRAPHIQUES

Les familles concernées par la pauvreté monétaire relative

Graphique 1: Quel âge avez-vous?.....	11
Graphique 2 : Quel âge a votre conjoint.....	11
Graphique 3 : Situation familiale en fonction du sexe des allocataires à « bas revenus »	12
Graphique 4 : Combien d'enfants avez-vous ?.....	12
Graphique 5 : Répartition de l'âge des enfants des allocataires à « bas revenus »	13
Graphique 6 : Exercice d'une activité professionnelle dans le couple	15
Graphique 7 : Temps de travail en fonction du sexe des allocataires à « bas revenus »	15
Graphique 8 : Recherche d'un emploi dans le couple au cours des douze derniers mois	16
Graphique 9 : Répartition de l'alternance des périodes d'emploi et de chômage.....	16
Graphique 10 : Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?	18
Graphique 11 : Exercice d'une activité professionnelle fonction du niveau d'études	19
Graphique 12 : De quelle nationalité êtes-vous ?	19
Graphique 13 : De quelle nationalité est votre conjoint?.....	19
Graphique 14 : Quel est le statut d'occupation de votre logement ?.....	20
Graphique 15 : Pensez-vous que votre logement est.....	21
Graphique 16 : Arrondissement de résidence	22
Graphique 17 :Chômage de longue durée en fonction du lieu d'habitation	23
Graphique 18 : Alternance emploi/chômage en fonction du lieu d'habitation.....	23
Graphique 19 : Tranche de revenu mensuel par unité de consommation	24
Graphique 20 :Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint ?.....	24
Graphique 21 : Constitution d'un dossier de surendettement et chômage de longue durée	26
Graphique 22 : Constitution d'un dossier de surendettement et retards de paiement.....	26
Graphique 23 : Bénéficiaire de l'aide alimentaire et alternance emploi/chômage	27

Les autres formes de pauvreté

Graphique 24 : Répartition des minima sociaux perçus (Question multiple)	29
Graphique 25 : Pauvreté administrative et exercice d'une activité professionnelle	29
Graphique 26 : Pauvreté administrative et alternance emploi/chômage.....	29
Graphique 27 : Déclinaisons des différents postes de la pauvreté en conditions de vie	31
Graphique 28 : Avez-vous les moyens financiers permettant, si vous le souhaitez, de	31
Graphique 29 : En raison de problèmes d'argent, avez-vous été, vous ou votre conjoint, ces douze derniers mois dans l'impossibilité de payer à temps.....	32
Graphique 30 : Actuellement, disposez-vous.....	33
Graphique 31 : Difficultés liées au logement en fonction du statut d'occupation	34
Graphique 32 : Surpeuplement du logement en fonction de la taille de la famille	34
Graphique 33 : Actuellement, diriez-vous plutôt que financièrement ?	36
Graphique 34 :Pauvreté subjective et type de contrat de travail	36

Observatoire de la Famille –« Les Familles face à la pauvreté en Savoie » – Décembre 2006 © 74

<i>Graphique 35</i> : Pauvreté subjective et chômage de longue durée.....	36
<i>Graphique 36</i> : Pauvreté subjective en fonction du nombre d'aides perçues	37
<i>Graphique 37</i> : Pauvreté subjective en fonction de la persistance de la pauvreté	37
<i>Graphique 38</i> : Pauvreté subjective et les différents postes de pauvreté en conditions de vie	38
<i>Graphique 39</i> : Activité professionnelle dans le couple chez les travailleurs pauvres	39
<i>Graphique 40</i> : Pauvreté laborieuse et type de contrat de travail	40
<i>Graphique 41</i> : Pauvreté laborieuse et alternance emploi/chômage.....	40
<i>Graphique 42</i> : Pauvreté laborieuse en fonction de la tranche de revenu	40
<i>Graphique 43</i> : Cumul des différentes formes de pauvreté.....	42

Education et parentalité

<i>Graphique 44</i> : Renoncement au projet parental en fonction de la tranche d'âge.....	44
<i>Graphique 45</i> : Selon vous, quelles sont les trois conditions les plus importantes à réunir quand on souhaite avoir des enfants ?	44
<i>Graphique 46</i> : Diriez-vous que vous donnez à vos enfants une éducation ?	45
<i>Graphique 47</i> : D'une manière générale, est-ce que vos enfants vous obéissent ?	45
<i>Graphique 48</i> : A leur âge, vous pensez que vous respectiez vos parents.....	46
<i>Graphique 49</i> : Qu'y a-t-il de plus difficile dans votre rôle de parents ?	46
<i>Graphique 50</i> : Manque d'autorité des parents et difficultés dans l'éducation des enfants	47
<i>Graphique 51</i> : Spontanément, à qui demandez-vous conseil concernant vos enfants ?	47
<i>Graphique 52</i> : Parmi vos enfants âgés de 6 à 15 ans, y en a-t-il qui fréquentent ?	48

Mode de garde et scolarité

<i>Graphique 53</i> : Nature des difficultés pour la garde des enfants de moins de 6 ans	49
<i>Graphique 54</i> : Nature des difficultés pour la garde des enfants de moins de 6 à 15 ans	49
<i>Graphique 55</i> : Difficultés en matière de garde des enfants et type de contrat de travail	50
<i>Graphique 56</i> : Vers qui orientez-vous vos enfants pour l'aide aux devoirs	51
<i>Graphique 57</i> : Est-ce que vous vérifiez si leurs devoirs ont été faits ?	52
<i>Graphique 58</i> : Parmi vos enfants âgés de 6 à 15 ans, y en a-t-il qui.....	52
<i>Graphique 59</i> : Difficultés scolaires des enfants de 6 à 10 ans et niveau d'études des parents	53

Vie sociale

<i>Graphique 60</i> : Combien de personnes (famille, amis) avez-vous rencontrées ou eues au téléphone durant les sept derniers jours ?	55
<i>Graphique 61</i> : Isolement relationnel et pauvreté administrative	55
<i>Graphique 62</i> : Isolement relationnel et pauvreté existentielle.....	55
<i>Graphique 63</i> : Pourcentage de personnes du réseau familial rencontrées	56
<i>Graphique 64</i> : Proportion de personnes du réseau familial rencontrées et activité professionnelle	56
<i>Graphique 65</i> : Vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ?	57
<i>Graphique 66</i> : En cas de difficultés financières, à qui vous et votre conjoint faites-vous spontanément appel ?	58
<i>Graphique 67</i> : Spontanément, à qui demandez-vous conseil concernant vos enfants ?	58

<i>Graphique 68</i> : Si on vous demandait d'indiquer l'un des équipements suivants, sauriez-vous indiquer le plus proche ?	59
<i>Graphique 69</i> : Quelles aides avez-vous perçues, vous et votre conjoint, au cours des douze derniers mois ?	60
<i>Graphique 70</i> : Pourquoi est-ce difficile d'obtenir des informations sur vos droits ?.....	60
<i>Graphique 71</i> : Pauvreté existentielle et difficultés d'accès aux informations sur les droits	61
<i>Graphique 72</i> : Pauvreté subjective et difficultés d'accès aux informations sur les droits.....	61

Typologie de la population "pauvre" en Savoie

<i>Graphique 73</i> : Quel âge avez-vous ?	62
<i>Graphique 74</i> : Activité professionnelle au cours des douze derniers mois.....	63
<i>Graphique 75</i> : Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint actuellement ? ..	63
<i>Graphique 76</i> : Revenu mensuel par unité de consommation	64
<i>Graphique 77</i> : Quel âge avez-vous ?	65
<i>Graphique 78</i> : Type de famille et activité professionnelle	65
<i>Graphique 79</i> : Sous quel type de contrat avez-vous travaillé ?	65
<i>Graphique 80</i> : Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint actuellement ? ..	66
<i>Graphique 81</i> : Nationalité dans le couple.....	66
<i>Graphique 82</i> : Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?	66
<i>Graphique 83</i> : Situation familiale et activité professionnelle	67
<i>Graphique 84</i> : Activité professionnelle au cours des douze derniers mois.....	67
<i>Graphique 85</i> : Activité professionnelle du conjoint au cours des douze derniers mois	68
<i>Graphique 86</i> : Quelle est la nature de vos ressources et de celle de votre conjoint actuellement ?	68
<i>Graphique 87</i> : Revenu mensuel par unité de consommation	69
<i>Graphique 88</i> : Au cours des douze derniers mois, avez-vous, vous ou votre conjoint, été en découvert bancaire ?.....	69
<i>Graphique 89</i> : Sous quel type de contrat avez-vous principalement travaillé ?	70
<i>Graphique 90</i> : Au cours des douze derniers mois, avez-vous, vous ou votre conjoint, été en découvert bancaire ?.....	71
<i>Graphique 91</i> : Combien de personnes (famille, amis) avez-vous rencontrées ou eues au téléphone durant les sept derniers jours ?.....	71

BIBLIOGRAPHIE

- « Personnes seules et fragilités sociales en Rhône Alpes », Note de conjoncture sociale n°9, DRASS Rhône Alpes, 1^{er} semestre 2006
- « Surveillance nutritionnelle des populations défavorisées : premiers résultats de l'étude ABENA », Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire n°11-12, INVS, mars 2006
- « Logement : la Fondation Abbé Pierre dénonce la situation des jeunes », La Gazette du 6 février 2006
- « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », Etudes et résultats n°465, DRESS, février 2006
- « Rapport 2005-2006 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale », février 2006
- « Garder et faire garder son enfant », Données sociales : la société française, INSEE, 2006
- « La précarité des ménages s'étend et se concentre en milieu urbain », Note de conjoncture sociale n°8, DRASS Rhône Alpes, 2^{ème} semestre 2005
- « Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2004 », L'E-ssentiel n°47, CNAF, décembre 2005
- « Dossier annuel 2005 : Exclusions, pauvretés, précarités », MRIE, novembre 2005
- « Les allocataires des minima sociaux en 2004 », Etudes et résultats n°447, DRESS, novembre 2005
- « Précarité et logement en Savoie en 2003 », Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie, novembre 2005
- « Les jugements d'expulsion locative sont en forte hausse », Le Monde du 2 novembre 2005
- « Le sous emploi touche 1,2 million de personnes », Insee Première n°1046, octobre 2005
- « Quand travail rime avec pauvreté », Sciences Humaines HS n°50, septembre – octobre 2005
- « Enquête typologique 2004 sur le surendettement », Banque de France, septembre 2005
- « Qui sont les personnes accueillies par les associations d'aide alimentaire ? », Alimentation et précarité n°30, juillet 2005
- « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », INSEE, avril 2005
- « La Nouvelle équation sociale. 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants », Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, Martin HIRSCH, avril 2005
- « Travailleurs pauvres : les oubliés du social ? », ASH Magazine, mars / avril 2005
- « Les familles monoparentales et la précarité », Recherches et prévisions n°79, CNAF, mars 2005
- « Quel avenir pour les enfants des familles défavorisées ? L'apport des travaux américains », Recherches et prévisions n°79, CNAF, mars 2005
- « Les enfants pauvres en France », Rapport du CERC n°4, 2004
- « Lutter contre la pauvreté par le travail et le mariage », Horizon 2015 n°6, CNAF, décembre 2004
- « L'aide alimentaire, tristement indispensable », 60 millions de consommateurs, décembre 2004
- « La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux », Etudes et résultats n°359, DREES, décembre 2004
- « Un regard sur la pauvreté en Rhône-Alpes », Note de conjoncture sociale n°6, DRASS, novembre 2004

- « Analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté », Dossier d'étude n°55, CNAF, avril 2004
- « Les ménages à bas revenus et le logement social », INSEE première n°962, avril 2004
- « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », INSEE première n°950, février 2004
- « Les enfants pauvres en France », Rapport CERC n°4, 2004
- « Isolement relationnel et mal-être », INSEE Première n°931, novembre 2003
- « La pratique sportive des jeunes dépend de leur milieu socio culturel », Insee Première n°932, novembre 2003
- « Le cadre de vie des ménages les plus pauvres », INSEE Première n°926, octobre 2003
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », INSEE, octobre 2003
- « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », INSEE Première n°916, août 2003
- « L'étude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaine et britannique », CERC, juillet 2003
- « La pauvreté chez les enfants », INSEE Première n°896, avril 2003
- « Prévenir l'exclusion dès l'enfance », rapport du groupe de travail 2001-2002, MRIE, 2003
- « Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe », Etudes et résultats n°201, DREES, novembre 2002
- « La pauvreté en termes de conditions de vie : quatre profils de ménages », Sophie PONTHEUX, Données sociales : la société française, novembre 2002
- « La dynamique des bas revenus : une analyse des entrées-sorties de la pauvreté », INSEE, septembre 2002
- « Comment mesurer la pauvreté ? », Alternatives économiques n°203, mai 2002
- « Les personnes hébergées en logement temporaire en Rhône Alpes », La lettre de la DRASS, mai 2001
- « La population allocataire à bas revenus », Dossier d'études n°23, CNAF, 2001
- « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », Economie et statistique n°349-350, INSEE, 2001
- « Les travailleurs pauvres », INSEE Première n°745, octobre 2000
- « Rapport 2000 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale », 2000
- « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », Economie et statistique n°335, INSEE, 2000
- « Hébergement social : environ 35 000 adultes et enfants sans logement sont hébergés en établissement », Etudes et résultats n°10, mars 1999
- « Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté », Collection des rapports n°159, CREDOC, avril 1995

ANNEXE : Questionnaire



Les allocataires de la CAF et leurs enfants Situation et opinions

En référence à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, son contenu s'applique aux réponses faites aux questionnaires dont le destinataire est l'Observatoire de la Famille. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Savoie, animateur de l'Observatoire de la Famille.

Ainsi, les informations nominatives recueillies auprès des familles ne reposent que sur le caractère facultatif des réponses. L'absence de réponse n'entraîne aucune sanction. Seules trois personnes morales sont destinataires des résultats des informations recueillies, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général et l'UDAF de la Savoie, qui demeure la seule à exploiter la base de données nominatives.

Merci de répondre à toutes les questions posées. Les questions dans les cadres gris concernent votre conjoint. Si vous vivez seul(e), ne les remplissez pas et passez aux questions suivantes.

Situation familiale

(de la personne répondant au questionnaire)

Q1 Êtes-vous ?

- Un homme
- Une femme

Q2 Vivez-vous ?

- Seul(e)
- En couple

Q3 Etes-vous marié(e) (ou pacsé(e)) ?

- Oui
- Non

Q4 Quel âge avez-vous ?

- Entre 15 et 24 ans
- Entre 25 et 34 ans
- Entre 35 et 44 ans
- Entre 45 et 54 ans
- 55 ans et plus

Q4bis Quel âge votre conjoint a-t-il ?

- Entre 15 et 24 ans
- Entre 25 et 34 ans
- Entre 35 et 44 ans
- Entre 45 et 54 ans
- 55 ans et plus

Q5 Avez-vous des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui à la Q5

Q5a Combien d'enfants avez-vous ? enfants

Q5b Précisez leur âge : ans ; ans ; ans ; ans

Q5c Parmi vos enfants de moins de 25 ans, combien vivent... (Plusieurs réponses possibles)

..... à votre domicile ?

..... dans un internat scolaire ?

..... dans une famille d'accueil ?

..... dans un internat éducatif ?

..... chez quelqu'un d'autre ? (précisez)

Q6 Idéalement, combien d'enfants auriez-vous aimé avoir ? enfants

Q7 Selon vous, quelles sont les trois conditions les plus importantes à réunir quand on souhaite avoir des enfants ? (*trois réponses possibles*)

- Un logement assez grand
- Des moyens financiers suffisants
- La stabilité professionnelle
- La stabilité dans le couple
- La présence d'un entourage sur qui compter
- L'organisation de la vie quotidienne (repas, courses, garde, ...)
- Une autre condition :

Q8 A votre domicile, habitent actuellement adultes (*vous y compris*) et enfants de 18 ans et plus
..... enfants de moins de 18 ans

Si des enfants habitent à votre domicile

Q8a Y en a-t-il dont vous n'êtes pas le parent ?

- Oui
- Non

Q8abis Y en a-t-il dont votre conjoint n'est pas le parent ?

- Oui
- Non

Q9 Combien de personnes vivantes y a-t-il dans votre famille au sens large ?

	De votre côté	Du côté de votre conjoint
Parents
Enfants
Frères et sœurs
Demi-frères et demi-sœurs
Grands-parents
Neveux et nièces
Cousins germains
Oncles et tantes

Q10 Parmi ces personnes, combien en avez-vous rencontrées au moins une fois (à l'occasion d'une visite ou d'une activité commune) au cours des douze derniers mois ? personnes

Q11 Parmi ces personnes, combien habitent actuellement en Savoie ? personnes

Q12 Combien de personnes (famille, amis) avez-vous rencontrées ou eues au téléphone durant les sept derniers jours ?

- Aucune
- Entre une et quatre
- Entre cinq et huit
- Neuf et plus

Q13 Vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ?

- Toujours
- Souvent
- Peu souvent
- Jamais

Situation professionnelle

Q14 Au cours des douze derniers mois, avez-vous occupé un emploi ?

- Oui
- Non

Q14bis Au cours des douze derniers mois, votre conjoint a-t-il occupé un emploi ?

- Oui
- Non

Si oui à la Q14

Q14a Pendant combien de mois avez-vous occupé un emploi ? mois

Q14b Sous quel type de contrat avez-vous principalement travaillé ? (*une seule réponse*)

- Pas de contrat (indépendant)
- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Contrat à durée déterminée (CDD)
- Contrat aidé
- Intérim
- Apprentissage, stage

Si oui à la Q14bis

Q14abis Pendant combien de mois a-t-il occupé un emploi ? mois

Q14bbis Sous quel type de contrat votre conjoint a-t-il principalement travaillé ? (*une seule réponse*)

- Pas de contrat (indépendant)
- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Contrat à durée déterminée (CDD)
- Contrat aidé
- Intérim
- Apprentissage, stage

Si oui à la Q14 (suite)

Q14c Avez-vous **principalement** travaillé à...
(une seule réponse)

- ... temps complet ?
 ... temps partiel ?

Q14d Avez-vous effectué des horaires décalés
(ouverture ou fermeture de magasin, travail de nuit...)?

- Oui
 Non

Si oui à la Q14bis (suite)

Q14cbis A-t-il **principalement** travaillé à...
(une seule réponse)

- ... temps complet ?
 ... temps partiel ?

Q14dbis A-t-il effectué des horaires décalés
(ouverture ou fermeture de magasin, travail de nuit...)?

- Oui
 Non

Q15 Au cours des douze derniers mois, avez-vous été à la recherche d'un emploi ?

- Oui
 Non

Q15bis Au cours des douze derniers mois, votre conjoint a-t-il été à la recherche d'un emploi ?

- Oui
 Non

Si oui à la Q15

Q15a Pendant combien de mois avez-vous été à la recherche d'un emploi ? mois

Q16 Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ? (une seule réponse)

- Aucun
 Certificat d'études primaires (CM2)
 Brevet d'études de premier cycle (3^e)
 CAP, BEP
 Bac et brevet professionnel
 Bac +2
 Diplôme supérieur

Si oui à la Q15bis

Q15abis Pendant combien de mois a-t-il été à la recherche d'un emploi ? mois

Q16bis Quel est le dernier diplôme que votre conjoint a obtenu ? (une seule réponse)

- Aucun
 Certificat d'études primaires (CM2)
 Brevet d'études de premier cycle (3^e)
 CAP, BEP
 Bac et brevet professionnel
 Bac +2
 Diplôme supérieur

Situation résidentielle

Q17 Quelle est votre commune de résidence ?

Q18 Depuis quelle année résidez-vous en Savoie ? (exemple : 1999)

Q19 Actuellement, êtes-vous ? (une seule réponse)

- Propriétaire de votre logement
 Locataire
 Logé(e) gratuitement (chez vos parents, ...)
 Logé(e) en collectivité (foyer, centre d'hébergement, maison de retraite, hospitalisation, ...)

Votre logement dispose-t-il...

Q20a ... d'une salle de bain ou d'une douche ?

Oui

Non

Q20b ... de toilettes ?

Q20c ... d'eau chaude courante ?

Q20d ... d'un système de chauffage ?

Q21 Combien de pièces possède votre logement ? pièces (sans compter ni la cuisine ni les sanitaires)

Pensez-vous que votre logement est...

Q22a ... trop difficile ou trop coûteux à bien chauffer ?

Oui

Non

Q22b ... trop humide ?

Q22c ... trop bruyant ?

Q23 Avez-vous fait l'objet, vous ou votre conjoint, d'une procédure d'expulsion locative au cours des vingt-quatre derniers mois ?

- Oui
 Non

Actuellement, disposez-vous...	Oui	Non
Q24a ... d'une télévision couleur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24b ... d'un téléphone ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24c ... d'une voiture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24d ... d'un magnétoscope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24e ... d'un lave-vaisselle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24f ... d'un réfrigérateur-congélateur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24g ... d'un ordinateur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q24h ... d'une connexion à Internet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q25 De quelle nationalité êtes-vous ?

- Française
- Etrangère appartenant à l'Union européenne
- Etrangère hors Union européenne

Q25bis De quelle nationalité est votre conjoint ?

- Française
- Etrangère appartenant à l'Union européenne
- Etrangère hors Union européenne

Situation financière

Q26 Quelle est la nature de vos ressources et de celles de votre conjoint actuellement ? (*plusieurs réponses possibles*)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Salaire ou autres revenus du travail | <input type="checkbox"/> Allocation aux adultes handicapés (AAH) |
| <input type="checkbox"/> Indemnisation chômage | <input type="checkbox"/> Allocation de solidarité spécifique (ASS) |
| <input type="checkbox"/> Retraite | <input type="checkbox"/> Allocation d'insertion |
| <input type="checkbox"/> Pension d'invalidité | <input type="checkbox"/> Allocation supplémentaire vieillesse |
| <input type="checkbox"/> Prestations familiales | <input type="checkbox"/> Allocation équivalent retraite |
| <input type="checkbox"/> Allocation logement (APL, ALS, ALF) | <input type="checkbox"/> Allocation supplémentaire invalidité |
| <input type="checkbox"/> Revenu minimum d'insertion (RMI) | <input type="checkbox"/> Allocation veuvage |
| <input type="checkbox"/> Allocation de parent isolé (API) | |

Q27 Quelles aides avez-vous perçues, vous ou votre conjoint, au cours des douze derniers mois ? (*plusieurs réponses possibles*)

- Aides financières du Conseil général
- Aides financières de la CAF
- Aides financières de la mairie ou du CCAS
- Aides financières du Fonds de solidarité logement (FSL) ou du Fonds de solidarité énergie (FSEN)
- Colis alimentaire
- Autre aide :
- Aucune

Q28 Actuellement, diriez-vous plutôt que financièrement ?

- Vous êtes à l'aise
- Ça va
- C'est juste, il faut faire attention
- C'est difficile
- Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes

Q29 En règle générale, l'ensemble de vos revenus et de ceux de votre conjoint couvre-t-il vos dépenses courantes ?

- Oui
- Non

Avez-vous les moyens financiers permettant, si vous le souhaitez, de...

	Oui	Non
Q30a ... chauffer votre logement à la bonne température ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30b ... acheter des vêtements neufs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30c ... disposer pour chaque adulte de chaussures en nombre suffisant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30d ... vous nourrir convenablement tous les jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30e ... recevoir des parents ou des amis au moins une fois par mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30f ... faire des cadeaux au moins une fois par an ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q30g ... partir une semaine en vacances une fois par an ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En raison de problèmes d'argent, avez-vous été, vous ou votre conjoint, ces douze derniers mois dans l'impossibilité de payer à temps...

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Q31a ... des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Q31b ... des traites d'emprunts liés au logement ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Q31c ... des traites d'achats à crédit ou de tout autre emprunt ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Q31d ... des loyers et charges liés au logement ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Q32 Au cours des douze derniers mois, avez-vous, vous ou votre conjoint, été en découvert bancaire ?
(une seule réponse)

- Jamais
- Moins d'une fois par mois
- Au moins une fois par mois

Q33 Avez-vous, vous ou votre conjoint, pu épargner au cours des douze derniers mois ?

- Oui
- Non

Q34 En cas de difficultés financières, à qui vous et votre conjoint faites-vous spontanément appel ?
(plusieurs réponses possibles)

- A vos parents ou grands-parents
- A vos frères et sœurs
- A vos enfants
- A vos amis
- A une association
- A une banque
- A un organisme (CAF, CPAM, ...)
- A quelqu'un d'autre :
- A personne

Q35 Globalement, depuis le 31 décembre 2004, considérez-vous que votre situation financière...

- ... s'est améliorée ?
- ... est restée stable ?
- ... s'est dégradée ?

Q36 Vous ou votre conjoint, avez-vous déjà constitué un dossier de surendettement ?

- Non
- Oui

Vos enfants et vous

Si vous avez des enfants ou que vous vivez avec ceux de votre conjoint par exemple, répondez aux questions suivantes. Si non, passez directement à la question **Q57**.

Q37 Qu'y a-t-il de plus difficile dans votre rôle de parent ? (une seule réponse)

- Faire preuve d'autorité
- Réconforter votre enfant
- Prendre des décisions
- Faire face aux dépenses
- Conseiller votre enfant
- Suivre sa scolarité
- Autre chose :
- Je ne sais pas

Q38 Diriez-vous que vous donnez à vos enfants une éducation ? (une seule réponse)

- Très sévère
- Assez sévère
- Peu sévère
- Pas du tout sévère

Q39 D'une manière générale, est-ce que vos enfants vous obéissent (faire leurs devoirs, éteindre la télévision, mettre la table...) ? (une seule réponse)

- Toujours
- Assez souvent
- Peu souvent
- Jamais

Q40 A leur âge, vous pensez que ? (une seule réponse)

- Vous respectiez plus vos parents que vos enfants le font
- Vous respectiez autant vos parents que vos enfants le font
- Vous respectiez moins vos parents que vos enfants le font

Q41 En général, qui prend les décisions concernant vos enfants ? (une seule réponse)

- Plutôt leur père
- Plutôt leur mère
- Plutôt les deux
- Une autre personne (précisez) :

Q42 Spontanément, à qui demandez-vous conseil concernant vos enfants ? (*deux réponses possibles*)

- A personne
- A vos parents ou ceux de votre conjoint
- A vos amis
- A votre médecin
- A un enseignant
- A une assistante sociale
- A quelqu'un d'autre (précisez) :

Q43 Rencontrez-vous des difficultés pour faire face à l'éducation de vos enfants ?

- Oui
- Non

Si oui à Q43

Ces difficultés vous ont-elles amené à rencontrer...

Oui

Non

Q43a ... un éducateur spécialisé ?

Q43b ... un juge des enfants ?

Q44 Avez-vous déjà entendu parler du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de Savoie (REAAP) ?

- Oui
- Non

Q45 Avez-vous des enfants actuellement âgés de moins de 6 ans ?

- Oui
- Non

Si oui, répondez aux questions suivantes. Si non, passez directement à la question Q47.

Q46 Rencontrez-vous des difficultés en matière de garde pour vos enfants de moins de 6 ans ?

- Oui
- Non

Si oui à la Q46

Q46a Pourquoi ? (*plusieurs réponses possibles*)

- Coût financier trop élevé
- Manque de places (longue liste d'attente)
- Horaires de garde inadaptés
- Jours de garde inadaptés
- Mode de garde inadapté (individuel ou collectif)
- Difficulté de transport
- Eloignement du lieu de garde

Q47 Avez-vous des enfants actuellement âgés de 6 à 15 ans ?

- Oui
- Non

Si oui, répondez aux questions suivantes. Si non, passez directement à la question Q55.

Q48 Vos enfants âgés de 6 à 15 ans vous demandent-ils de l'aide pour leurs devoirs scolaires ?

- Oui
- Non

Q48bis Vous arrive-t-il de faire appel à quelqu'un d'autre ?

Oui

Non

Q49 Si oui, généralement vers qui les orientez-vous ? (*deux réponses possibles*)

- Votre conjoint
- Leurs frères et sœurs
- Un autre membre de la famille (grands-parents, oncle ou tante,...)
- Leurs professeurs
- Leurs amis
- Autre (précisez) :

Parmi vos enfants âgés de 6 à 15 ans, y en a-t-il qui...

6-10 ans

11-15 ans

Oui

Non

Oui

Non

Q50a ... ont des difficultés scolaires ?

Q50b ... suivent des cours de soutien scolaire ?

Q50c ... ont redoublé une classe ?

Q51 Avez-vous rencontré un des professeurs de chacun de vos enfants au cours des douze derniers mois ?

- Oui
- Non

Q52 Est-ce que vous vérifiez si leurs devoirs ont été faits (pour vos enfants de 6 à 15 ans) ? (*une seule réponse*)

- Tous les jours
- Tous les deux jours
- Une à deux fois par semaine
- Moins d'une fois par semaine

Q53 Rencontrez-vous des difficultés en matière de garde pour l'un de vos enfants âgés de 6 à 15 ans ?

- Oui
- Non

Si oui à la Q53

Q53a Pourquoi ? (*plusieurs réponses possibles*)

- Coût financier trop élevé
- Manque de places (longue liste d'attente)
- Horaires de garde inadaptés
- Jours de garde inadaptés
- Mode de garde inadapté (individuel ou collectif)
- Difficulté de transport
- Eloignement du lieu de garde

Parmi vos enfants âgés de 6 à 15 ans, y en a-t-il qui ...

- Q54a** ... fréquentent une étude surveillée avant ou après l'école ?
- Q54b** ... fréquentent un centre de loisirs (mercredi après-midi, ...) ?
- Q54c** ... font partie d'une association de sport, de musique ou autre ?
- Q54d** ... sont inscrits à la bibliothèque ?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q55 Avez-vous des enfants actuellement âgés de 16 ans et plus ?

- Oui
- Non

Si oui, répondez aux questions suivantes. Si non, passez directement à la question Q57.

Parmi vos enfants de 16 ans et plus, y en a-t-il...

- Q56a** ... que vous hébergez ?
- Q56b** ... que vous aidez financièrement ?
- Q56c** ... qui poursuivent leurs études ?
- Q56d** ... qui recherchent un emploi ?
- Q56e** ... qui travaillent ?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les administrations et vous

Q57 Selon vous, est-il difficile d'obtenir des informations sur vos droits ? (*une seule réponse*)

- Très difficile
- Assez difficile
- Peu difficile
- Pas du tout difficile

Si vous trouvez que c'est très difficile ou assez difficile

Q57a Pourquoi est-ce difficile ? (*une seule réponse*)

- Il y a trop d'intervenants différents
- Les procédures sont trop complexes
- Les réglementations évoluent tout le temps
- Pour une autre raison :

Si on vous demandait d'indiquer l'un des équipements suivants, sauriez-vous indiquer le plus proche ?

	Oui	Non
Q58a le centre social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58b la garderie d'enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58c la bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58d la permanence CAF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58e le centre médico-social (assistante sociale, puéricultrice...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58f le centre de Sécurité Sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58g l'ANPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q58h l'ASSEDIC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q59 Pour obtenir des informations auprès de ces organismes, vous préférez : (*deux réponses possibles*)

- Téléphoner
- Vous déplacer
- Ecrire
- Aller sur leur site Internet
- Demander à votre entourage
- Rencontrer une assistante sociale
- Faire autrement :

Q60 D'une manière générale, vous sentez-vous compris quand vous avez affaire à ces organismes ?

- Très bien
- Assez bien
- Pas très bien
- Pas bien du tout

Q61 Qui a répondu à ce questionnaire ? Madame seule Monsieur seul En couple

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.

Si vous souhaitez recevoir les résultats de cette enquête, veuillez nous laisser vos coordonnées.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter :

Observatoire de la Famille

✉ Le Forum - BP 948 - 73009 CHAMBERY CEDEX

☎ 04 79 70 77 53

☎ 04 79 71 84 60

✉ info@udaf73.asso.fr